

rapport d'activité



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

2022



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ETABLI SELON L'ARTICLE L 2224-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, MODIFIE PAR LA LOI N°2016-1087 DU 8 AOUT 2016 - ART.31.

RAPPORT PRESENTE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE LE 28/06 /2023

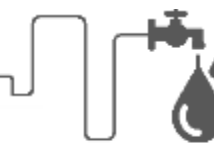
Échéance réglementaire : le 30 juin 2023

Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 02/05/2007, les modifications de l'arrêté du 02/12/2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

I. HISTORIQUE DU SYNDICAT	3
II. DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES	4
1. PRODUCTION D’EAU POTABLE.....	4
2. DISTRIBUTION D’EAU POTABLE	6
III. DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE	7
1. SIEGE SOCIAL.....	7
2. COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE	7
2.1. Les délégués	7
2.2. Les commissions	8
2.3. Le personnel du syndicat.....	9
3. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION	9
IV. SERVICE PRODUCTION D’EAU POTABLE.....	10
1. LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT	10
2. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE	15
3. LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L’EAU	16
4. VOLUMES VENDUS	19
5. TARIFICATION DE L’EAU ET RECETTES DU SERVICE EN 2020	21
V. SERVICE DISTRIBUTION	22
1. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	23
2. PRIX DU SERVICE DE L’EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES	30
3. GESTION FINANCIERE	31
VI. STRATEGIE POUR L’AVENIR	32
1. COMPETENCES / ETUDES	32
2. PROJETS D’INVESTISSEMENT	32
3. SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D’EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.	32
VI. ANNEXES.....	33

I. HISTORIQUE DU SYNDICAT

DATE DE CREATION > 17 SEPTEMBRE 1990



LISTE DES EPCI ADHERENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VAL DE GÂTINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
HAUT VAL DE SEVRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU NIORTAIS

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GÂTINE

DATES MARQUANTES DU SYNDICAT

> 1994 - 1995

Construction de l'usine de dénitrification.

> 2005

Arrêté inter préfectoral du 8 juillet, déclarant d'utilité publique les prélèvements d'eau du champ captant de 12 ouvrages sur les communes d'Echiré et de Saint-Maxire,

> 2007

Adhésion à la compétence distribution des communes de Germond-Rouvre, Cherveux, Saint-Christophe sur Roc, Saint-Pompain et Saint-Rémy.

> 2013

La commune de Saint-Christophe-sur-Roc transfère l'ensemble de ses compétences au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine. La commune de Villiers-En-Plaine rejoint le Syndicat pour la compétence Distribution.

> 2014

Fusion des SIAEP de Saint-Maxire – Faye et d'Echiré-St Gelais-Ste Ouenne-Surin-Sciecq avec le SECO.

Transfert du captage de la Couture au syndicat.

La commune de Germond-Rouvre intègre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et transfère sa compétence Assainissement (collectif et non collectif).

> 2015

Départ du Syndicat des Eaux du Lambon qui intègre le SERTAD.

> 2016

Transfert de compétences de Coulonges sur l'Autize (distribution et assainissement collectif) et du SIAEP Béceleuf-Xaintray (distribution) au SECO. Reprise en régie de la gestion de l'usine.

> 2017

Adhésion de la commune d'Ardin à la compétence Distribution.

> 2018

Transfert de la compétence Assainissement au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG).

Prise de la compétence Production du SMEG avec la gestion du captage de la Cadorie (ALLONNE) et de l'usine de potabilisation du TALLUD.

> 2019

Exploitation en régie de l'usine du TALLUD.

> 2020

Transformation en syndicat mixte ouvert dans le cadre de la loi Notre.

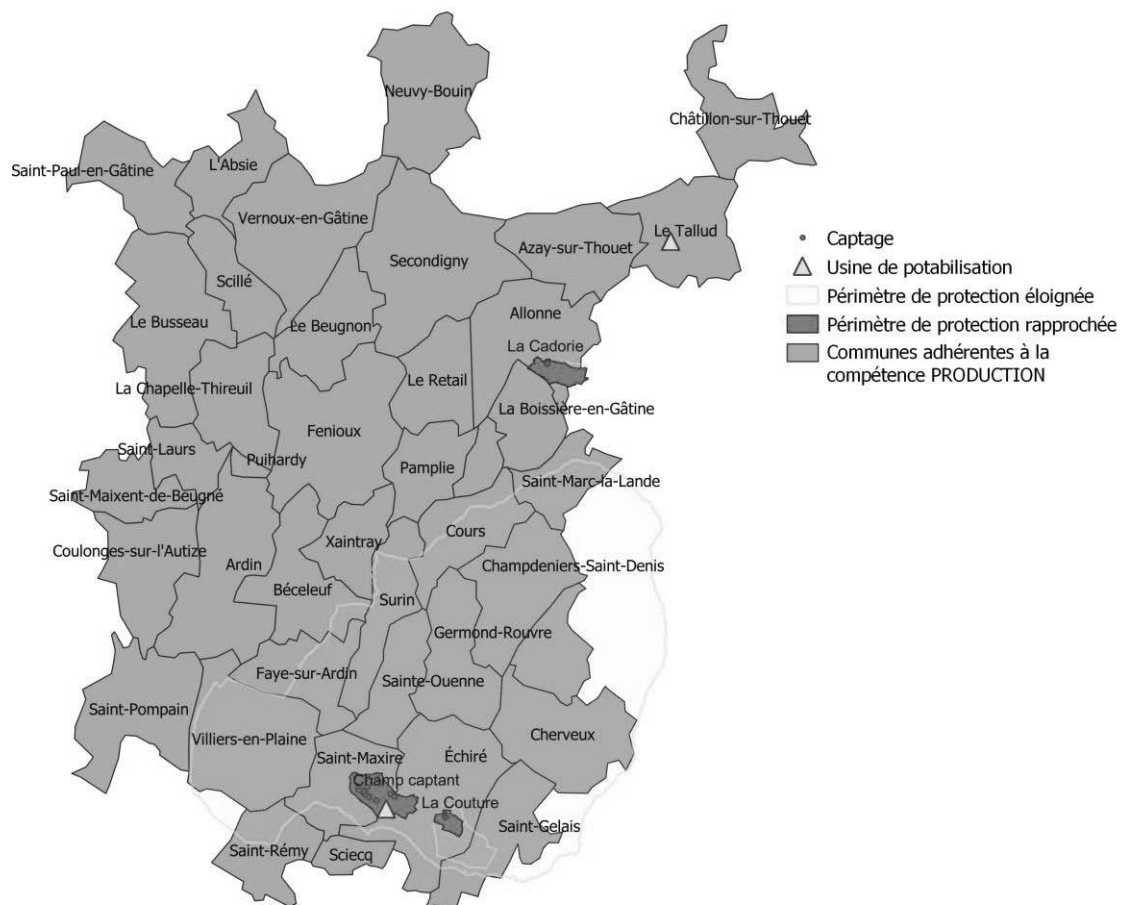
II. DEFINITION DES COMPETENCES ET AIRES DE COMPETENCES

Le Syndicat des eaux du Centre-Ouest est un Syndicat Mixte qui assure les compétences production et distribution de l'eau potable :

1. PRODUCTION D'EAU POTABLE

Les 17 collectivités adhérentes à la compétence PRODUCTION sont :

- Commune d'ARDIN.
- Commune de BECELEUF.
- Commune de CHERVEUX.
- Commune de COULONGES / L'AUTIZE.
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE-SUR-ARDIN.
- Commune de GERMOND - ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY.
- Syndicat Mixte des Eaux de la GATINE.



Carte des communes desservies dans le cadre de la compétence production du SECO en 2021

En outre, le Syndicat assure une vente d'eau en gros pour :

- le Syndicat des Eaux du Vivier (renouvellement sanitaire de l'eau de l'interconnexion de secours de Bois Berthier)
- le Syndicat pour l'Etude et Réalisation de Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable (SERTAD), qui ne sont pas membres du Syndicat.

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine (SMEG) est desservi partiellement par le SECO.

En termes de ressources en eau, d'usines et de réseaux, le Syndicat dispose de :

- Un champ captant constitué de 8 forages en activité, sur les communes de SAINT-MAXIRE et ECHIRE.
- Un captage situé à La Couture commune d'ECHIRE, actuellement à l'arrêt.
- Un captage situé à La Cadorie, commune d'ALLONNE.

NB : Le captage de la Marbrière sur la commune de ARDIN a été fermé administrativement en novembre 2022 suite à l'avis du CODERST.

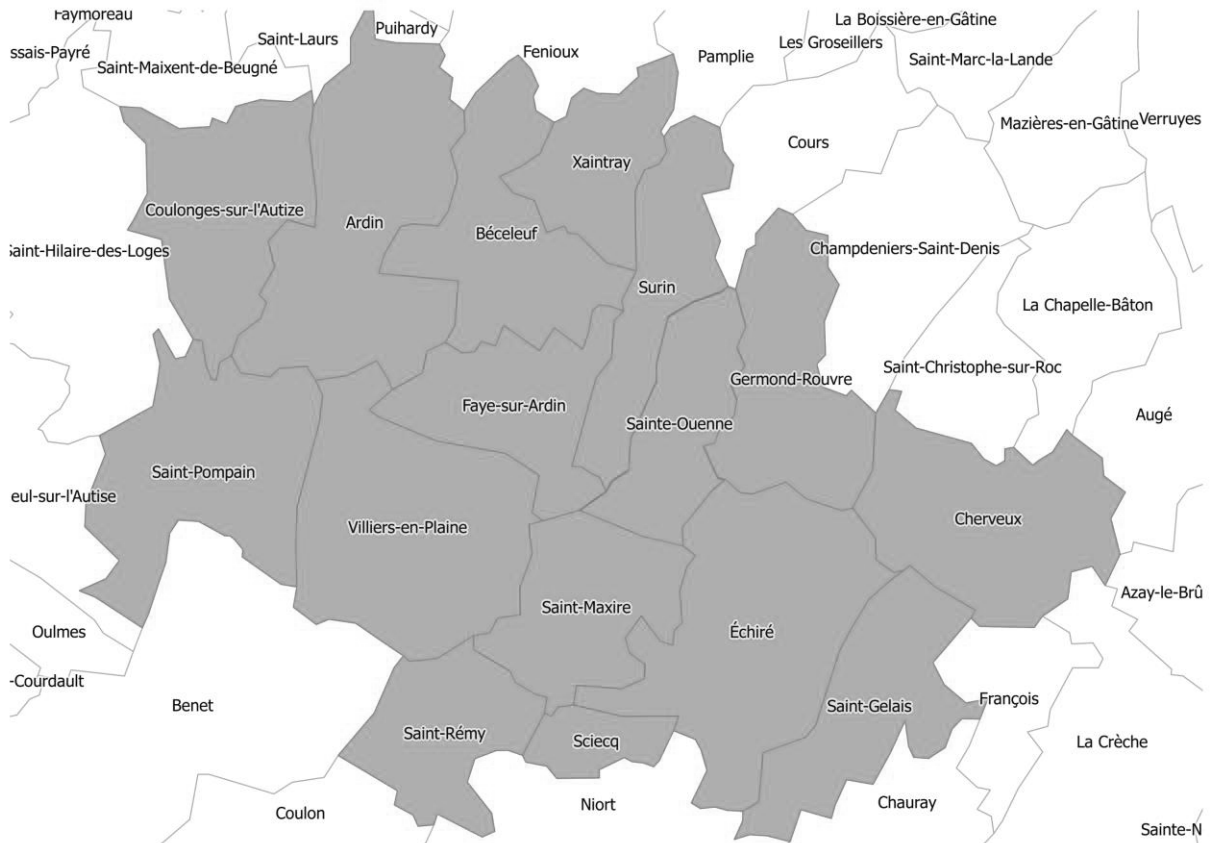
- Une usine de production d'eau potable située à Beaulieu sur la commune d'ECHIRE,
- Une usine de production d'eau potable située sur la commune du TALLUD,

-Un réseau de canalisation de production de 76 kilomètres et 39 points de vente d'eau en gros aux collectivités adhérentes.

2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les 16 communes adhérentes à la compétence DISTRIBUTION sont :

- Commune d'ARDIN
- Commune de BECELEUF
- Commune de CHERVEUX
- Commune de COULONGES/L'AUTIZE
- Commune d'ECHIRE.
- Commune de FAYE/ARDIN.
- Commune de GERMOND-ROUVRE.
- Commune de SAINT-GELAIS.
- Commune de SAINT-MAXIRE.
- Commune de SAINT-POMPAIN.
- Commune de SAINT-REMY.
- Commune de SAINTE-OUENNE.
- Commune de SURIN.
- Commune de SCIECQ.
- Commune de VILLIERS EN PLAINE.
- Commune de XAINTRAY



III. DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITÉ

1. SIEGE SOCIAL

Syndicat des Eaux du Centre-Ouest – Beaulieu - 79410 ÉCHIRÉ
Tél. : 05 49 06 05 51 - Fax : 05 49 06 96 70 - Email : secretariat@syndicat-seco.com
Site Internet : www.syndicat-seco.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30, le vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 15h30

Astreintes :

> Pour la maintenance des réseaux : 06 37 50 61 56

Le service d'astreinte est assuré par les agents techniques du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest et permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

2. COMPOSITION ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2.1. Les délégués

Au 1^{er} janvier 2020 les dispositions de la loi Notre se sont imposées aux structures intercommunales. Le SECO a dû réviser ses statuts afin de s'adapter à cette nouvelle situation après transfert de la compétence eau aux communautés de communes et d'agglomération. Le SECO compte désormais 4 membres : la CAN, la CCVG, la CCHVS et le SMEG.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

AUDEBERT Claude
BARATON Yvon
JEANNOT Philippe, Vice-président,
RIMBEAU Jean-Pierre, Président,
EVRARD Elisabeth, suppléante

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL DE SEVRE

MISSIOUX Marie-Pierre
BOURGET Frédéric, suppléant

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

BEAUDIC Jean-Michel, Vice-Président
BOBINEAU Gérard
FONTENEAU Daniel
GOULARD Philippe, Vice-Président
GUILLOTEAU Régis, Vice-Président
MARTINS Elmano
EPOULET Gérard, suppléant

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE

ALBERT Philippe, Vice-président
BAILLY Christiane
BILLEROT Bruno
CHAUSSONEAUX Jean-Paul
GUILBOT Gilles
MÉÉN Dominique, Vice-président
MOREAU Loïc
TEXIER Valérie
TRANCHET Myriam
VOY Didier
MIMEAU Christophe, suppléant

2.2. Les commissions

Commission Finances	
Jean-Michel BEAUDIC	Vice-président
Philippe ALBERT	SMEG
Yvon BARATON	CCVG
Nadia HAYE	ARDIN
Elmano MARTINS	CAN
Dominique MEEN	SMEG
Commission Communication	
Régis GUILLOTEAU	Vice-président
Alain BROSSEAU	CHERVEUX
Isabelle CHAIGNE	ARDIN
Pascal OLIVIER	SAINT MARC LA LANDE
Commission Protection de la ressource	
Philippe ALBERT	Vice-président
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Patrice BERTHELOT	SAINT MAXIRE
Bernard BLIN	CHERVEUX
Jean-Pierre BLUTEAU	CHAMPDENIERS
Gérard BOBINEAU	SAINT GELAIS
Alain CAPELLE	CHAMPDENIERS
Hervé CHEVAUX	ALLONNE
Marina DUVAL	FENIOUX
Daniel FONTENEAU	ECHIRE
Jacques PATOU	COULONGES
Commission Production	
Dominique MEEN	Vice-président
Claude AUDEBERT	FAYE-SUR-ARDIN
Jérémy BERNARD	CHERVEUX
Valérie TEXIER	SAINTE OUENNE
Didier VOY	SMEG
Commission Distribution	
Philippe GOULARD	Vice-président
Claude AUDEBERT	CC Val de Gâtine
Gilles GUILBOT	CC Val de Gâtine
Myriam TRANCHET	SMEG
Commission DECI	
Philippe JEANNOT	Vice-président
Loïc MOREAU	SMEG
Jean-Luc THIBAUDEAU	SAINT-MAXIRE
Frédéric BOURGET	CCHVS

2.3. Le personnel du syndicat

En 2022, l'effectif du syndicat est composé comme suit :

- DIRECTION : 1 salarié,
- ADMINISTRATION : 5 salariées,
- PROTECTION DE LA RESSOURCE : 3 salariés,
- RESEAUX : 10 salariés,
- USINES : 6 salariés,
Soit un total de 25 salariés.

NB : Depuis le 1^{er} janvier 2016, les employés du Syndicat sont engagés en contrats de droit privé. Quinze personnes sont salariées dans ces conditions en 2022.

3. LES PARTENAIRES DE LA COLLECTIVITE ET LEUR FONCTION

Comptable public

- **Perception Principale de NIORT SEVRE**

40 rue des Prés Faucher
79000 NIORT
Tél. : 05 49 78 71 30

Surveillance sanitaire

- **Agence Régionale de Santé - unité Deux-Sèvres**

Cyril CAFFIAUX, responsable du Pôle Santé-Environnement – 05.49.06.70.00

Partenaires techniques et financiers

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Délégation poitou-Limousin
7 rue de la Goélette
86 282 SAINT BENOIT CEDEX

- **Département des Deux-Sèvres**

Maison du département
Mail Lucie Aubrac – CS 58 880
79028 NIORT Cedex

- **Région Nouvelle-Aquitaine**

Site de Poitiers
15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575
86 021 POITIERS CEDEX

IV. SERVICE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

1. LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT

L'eau distribuée sur le territoire du Syndicat est d'origine souterraine et provient de 8 forages :

- Un est situé en nappe profonde (Lias ou infra-toarcien) pour un débit maximum d'exploitation de 30 m³/heure.
- Sept captent la nappe du Dogger (ou supra-toarcien), en relation avec la nappe alluviale de la Sèvre Niortaise, pour un débit maximum d'exploitation de 580 m³/heure. Le potentiel global de production d'eau est de l'ordre de 610 m³/heure.

Le SECO est également maître d'ouvrage des captages suivants :

- La Couture (dans le bourg d'Echiré – actuellement mis en sommeil),
- La Cadorie (Commune d>Allonne, suite au transfert de la compétence production du SMEG).

Les eaux de ce captage sont acheminées vers l'usine du TALLUD pour y être traitées et ainsi alimenter les communes du TALLUD, de CHATILLON SUR THOUET et une partie de PARTHENAY.

Volumes d'eau prélevés

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource	Etat d'avancement de la procédure de protection ¹	du 1er sept 2021 au 31 aout 2022 [m ³]
F14	Souterraine (Champ captant de St Maxire-Echiré)	80 %	496 124
F15			387 016
F16			88 683
F17			265 278
F24			486 500
F25			340 040
F27			451 182
F28			505 760
TOTAL BEAULIEU			3 020 583
La Couture	Souterraine	80 %	0
La Cadorie	Souterraine	80 %	69 161
Total des prélèvements [m³]			3 089 744

Nature des ressources utilisées (part des eaux) en % des volumes totaux prélevés

100 %

Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import	Etat d'avancement de la procédure de protection ²	Importation Du 1/09/2021 au 31/08/2022 [m ³]
<i>Abonnés en limite de territoire desservis par une autre UGE :</i>		
Station de surpression, PAMPLIE (Syndicat de Gâtine)	80 %	328
Bourdigal, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		2 820
La Pleige, GERMOND-ROUVRE (Syndicat des Eaux de Gâtine)		1 945
Le Chaillot, ARDIN ((Syndicat des Eaux de Gâtine)		487
La Racaudière, SAINT REMY (Syndicat des Eaux du Vivier)		56
Bois Berthier, ECHIRE (Syndicat des Eaux du Vivier)		48 640
Le TALLUD		52 439
Total des importations [m³]		106 715

¹ Etat d'avancement à indiquer selon le « barème » de l'indicateur [P108.3] : 0 % aucune action – 20 % études environnementales et hydrogéologique en cours – 40 % avis hydrogéologue rendu – 50 % dossier déposé en préfecture – 60 % arrêté préfectoral – 80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) – 100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

² Etat d'avancement à demander auprès de chaque collectivité avec laquelle une importation d'eau est faite.

Au champ captant de Saint-Maxire – Echiré

Qualité des eaux brutes

Le contrôle de la qualité des eaux (brutes et traitées) est effectué à trois niveaux, suivant l'exercice du contrôle sanitaire réglementaire établi avec les services de l'A.R.S. :

- Un contrôle réglementaire composé de plusieurs analyses, organisé par l'A.R.S. des Deux-Sèvres et réalisé par le laboratoire Qualyse.
- Un autocontrôle de la part des agents d'exploitation de l'usine sur les paramètres principaux du traitement de l'eau. Ces analyses sont réalisées au laboratoire de l'usine ou dans un laboratoire agréé (Qualyse) pour les pesticides.

Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

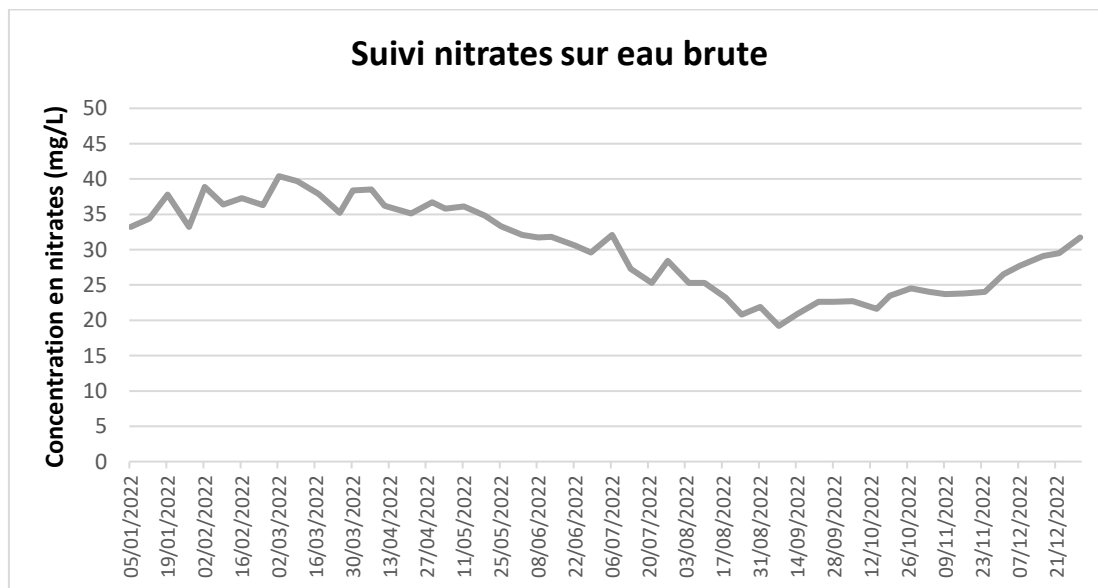
Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- pH de 7,23,
- Conductivité de 589 $\mu\text{S.cm}^{-1}$,
- Très bonne qualité bactériologique,
- Une teneur en nitrates très variable selon les forages (minimum : 2,8 mg/L sur F16 ; maximum : 64,8 mg/L sur F28). La moyenne en entrée d'usine est de : 32 mg/L.

La qualité de l'eau brute est principalement affectée par les paramètres nitrates et pesticides.

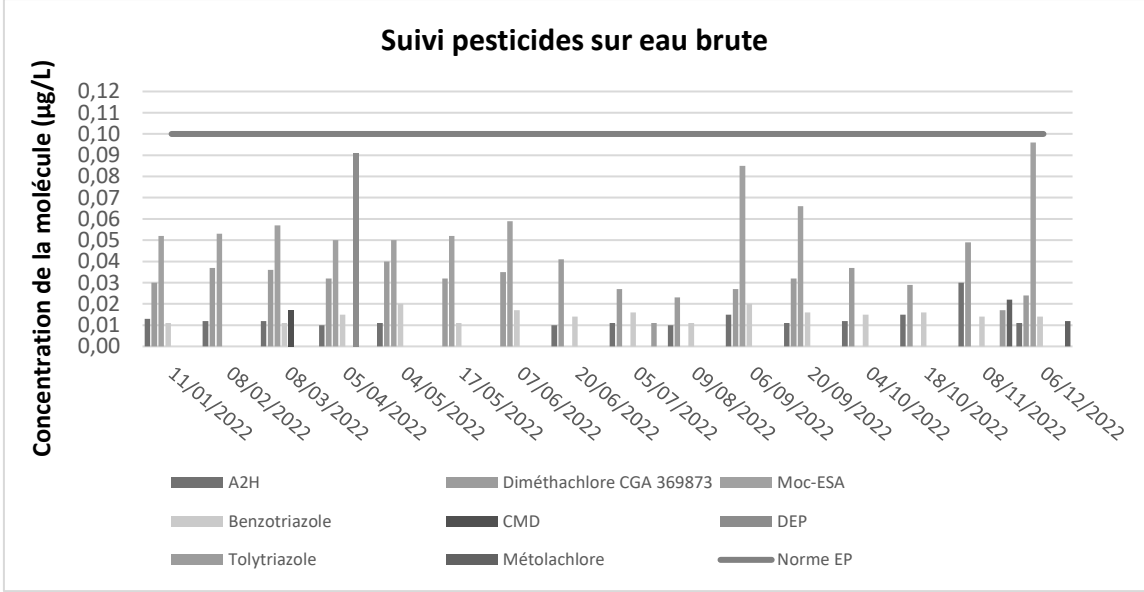
Paramètre nitrates

Le graphique suivant présente l'évolution de la teneur en nitrates au niveau de l'eau brute entrant à l'usine de Beaulieu sur l'année 2022. Les valeurs sont comprises entre 19 et 40 mg/L. Ces variations sont en lien avec la pluviométrie.



Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur les forages du champ captant de Saint-Maxire - Echiré à raison de 15 analyses par an, soit une analyse mensuelle avec un renforcement au printemps et à l'automne.



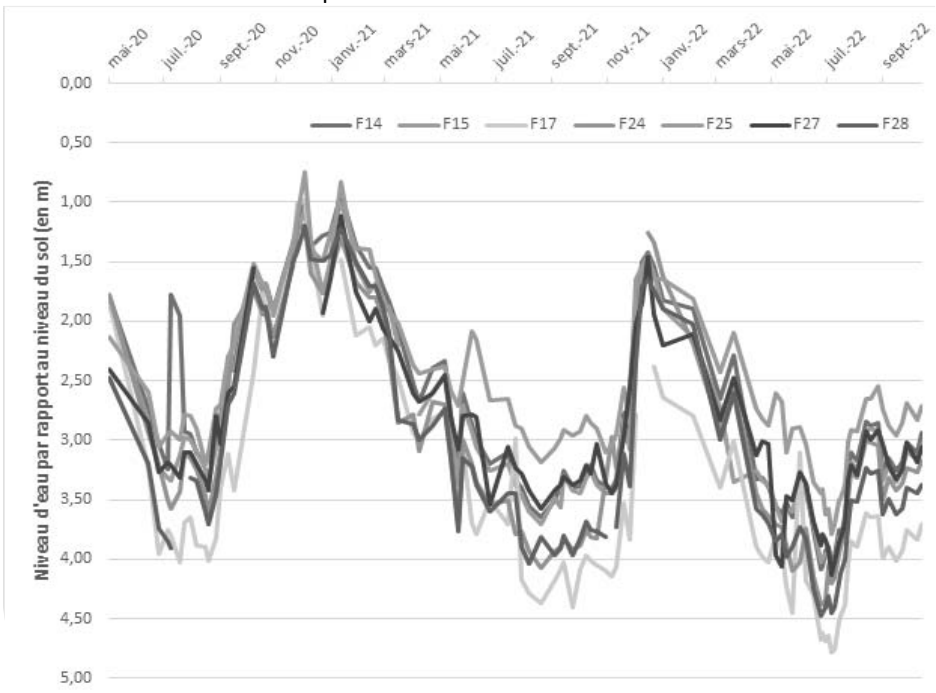
En 2022, l'ensemble de captages suivis est affecté par la forme ESA du S-métolachlore (noté « Moc-EA » sur le graphique). Le S-métolachlore, sa molécule mère, est utilisé comme désherbant sur cultures de maïs essentiellement, mais également sur tournesol et sur soja. Un groupe de travail composé des organismes prescripteurs a été constitué pour travailler sur cette problématique. Le diméthachlore est également retrouvé sur l'ensemble des forages. Il s'agit un herbicide utilisé notamment sur cultures de colza.

Aspects quantitatifs

Les niveaux d'eau des 8 captages de Beaulieu sont suivis régulièrement. La situation critique rencontrée cet été a amené à renforcer ce suivi et à repreciser les niveaux d'alerte. Le graphique présenté ci-dessous apporte les informations suivantes :

- Tous les forages suivent globalement la même tendance, avec des amplitudes plus ou moins marquées selon l'ouvrage.
- Les niveaux des paliers en période d'été (symbolisés par des traits noirs) sont de plus en plus bas alors qu'ils étaient réguliers avant 2020.
- La recharge de l'hiver 2021 / 2022 a été relativement limitée. Elle s'est déroulée sur une période allant de fin novembre à fin février alors qu'habituellement, elle se termine courant avril.

Trois captages ont du être mis à l'arrêt temporairement.



Au captage de la Cadorie (Commune d'ALLONNE) :

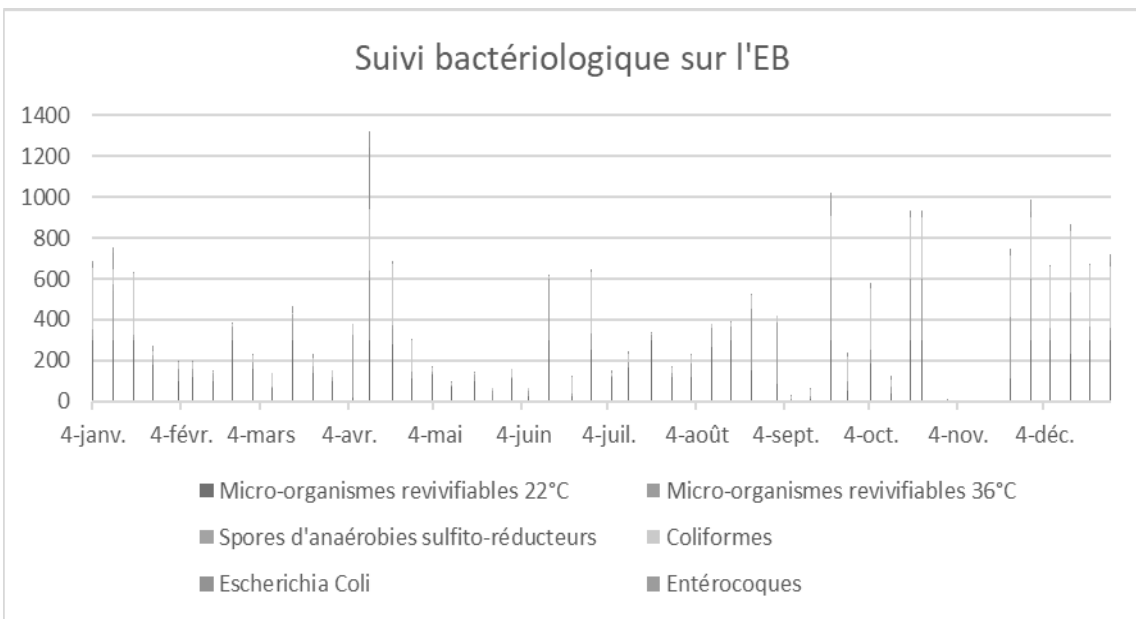
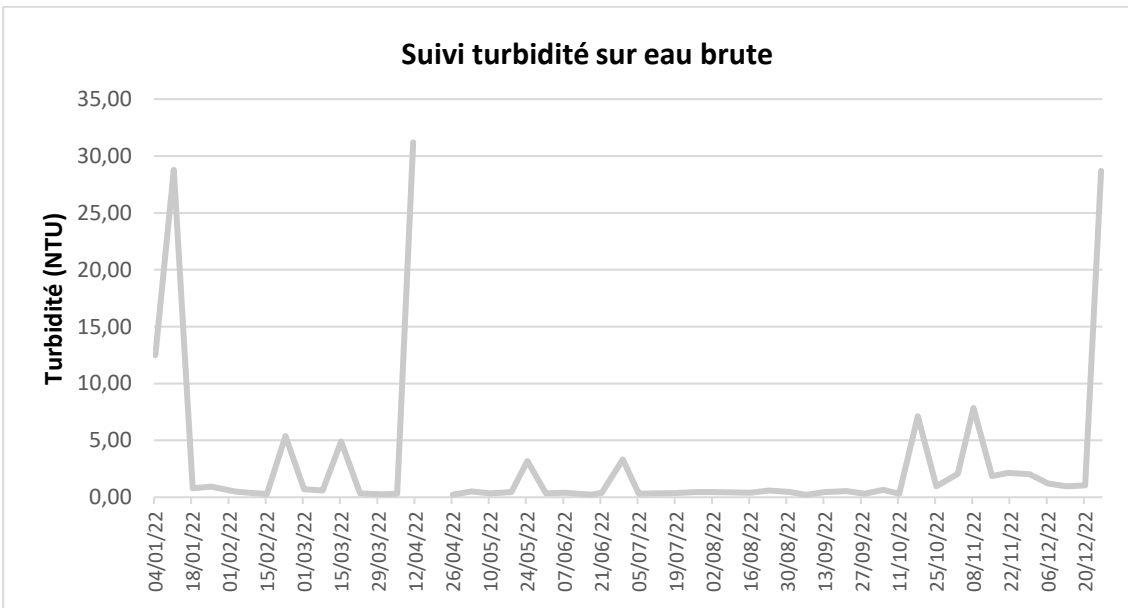
Le bilan des analyses sur l'eau brute montre la conformité de l'eau des forages vis à vis des normes en vigueur sur les eaux brutes.

Les principales caractéristiques de ces eaux sont :

- PH de 7,20
- Conductivité de 446 µS.cm-1
- Une teneur en nitrates moyenne en entrée d'usine : 28,1 mg/L.

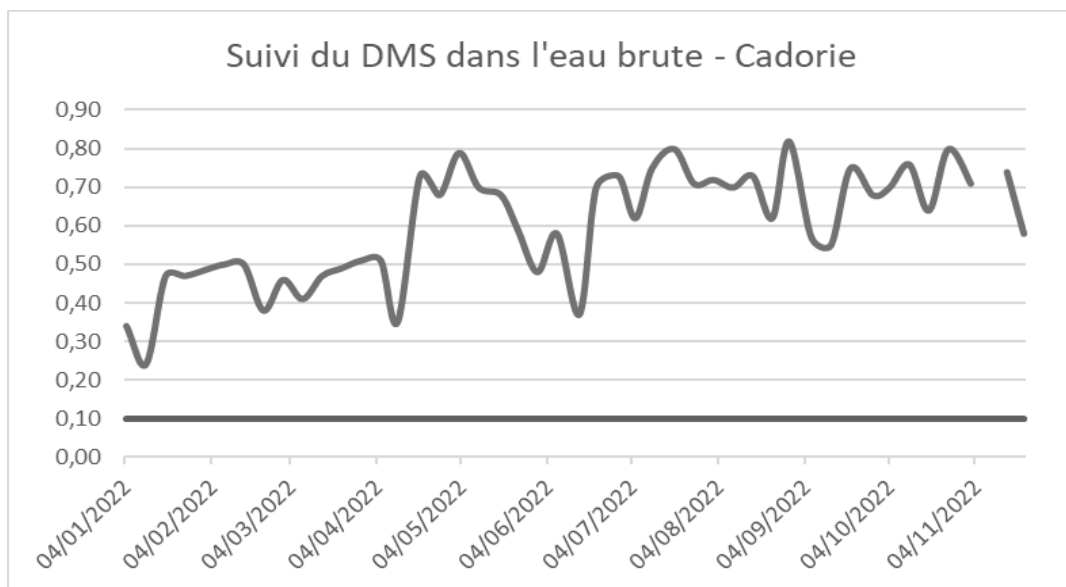
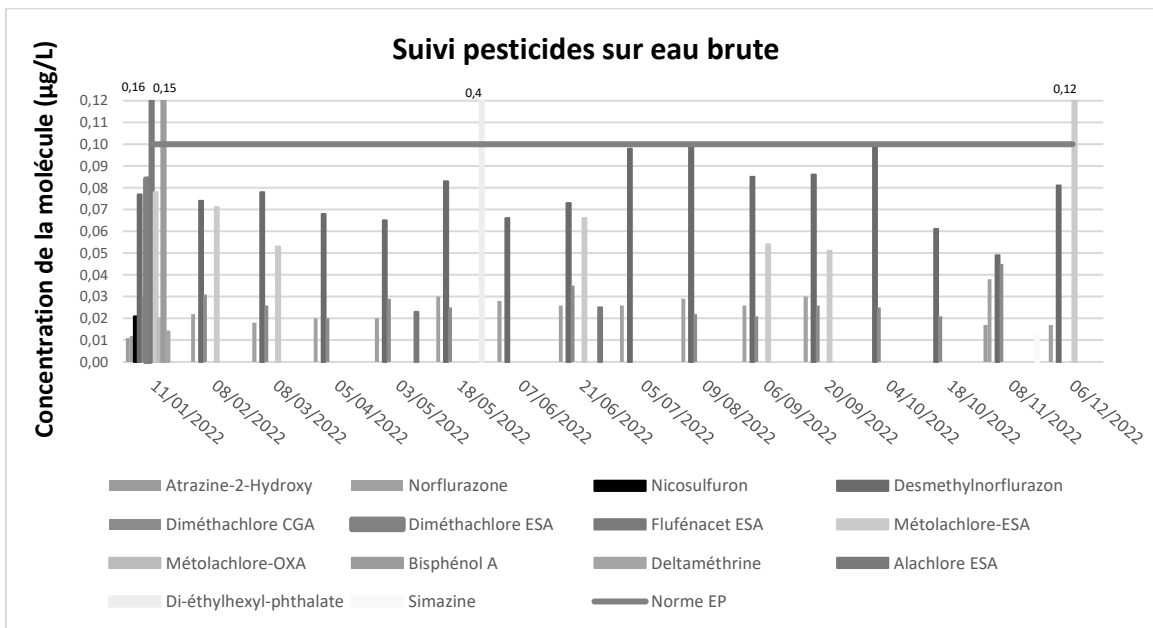
La qualité de l'eau brute est principalement affectée par la turbidité et la bactériologie en raison de la faible profondeur de la source mais aussi par la présence de pesticides.

Paramètres turbidité et bactériologie



Paramètre pesticides

Le Syndicat a mis en œuvre un suivi des pesticides sur l'eau brute à raison de 15 analyses par an.



Le Diméthyl-Sulfamide (DMS) pose particulièrement problème au vu des concentrations auxquelles il est retrouvé dans les eaux brutes. Il s'agit d'un métabolite du tolylfluanide (rétiré du marché depuis mars 2010). Cette molécule est un fongicide utilisé sur vigne, arboriculture fruitière et cultures légumières.



2. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

le programme Re-Sources, pour la reconquête de la qualité de l'eau brute

Deux bassins d'alimentation de captage sont désormais inscrits dans le programme « Re-Sources », démarche régionale visant à reconquérir la qualité de l'eau brute destinée à la consommation humaine : le bassin d'alimentation des captages du Centre-Ouest pour les forages de Saint-Maxire – Echiré et le bassin d'alimentation du captage de la Cadorie situé sur la commune d'Allonne (voir carte en annexe 1).

En 2022, le Syndicat a lancé la première année de mise en œuvre du troisième contrat territorial établi sur la période 2022-2027.

Ce contrat repose sur 4 axes stratégiques :

- fédérer les acteurs du territoire et piloter le contrat de façon innovante,
- Accompagner techniquement,
- Intégrer une approche économique gagnant-gagnant,
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

La signature officielle du contrat a eu lieu le 21 septembre au SECO en présence des signataires associés à la démarche.

L'animation de ce contrat repose sur une nouvelle façon de collaborer grâce au fonctionnement en cercles. Plusieurs cercles thématiques sont constitués : Amélioration de la matière organique des sols, diversification de l'assolement, développement des cultures à bas niveau d'impact et communication positive et innovante.



Journée technique sur les colzas associés



Journée portes ouvertes au GAEC de Chiloup (La Chapelle Bâton) – stand tenu par le SECO



Chantier participatif de plantation de bosquets à La Cadorie



Signature du 3ème contrat territorial

3. LA FILIERE DE TRAITEMENT DE L'EAU

La filière de traitement de l'usine de Beaulieu comprend deux parties :

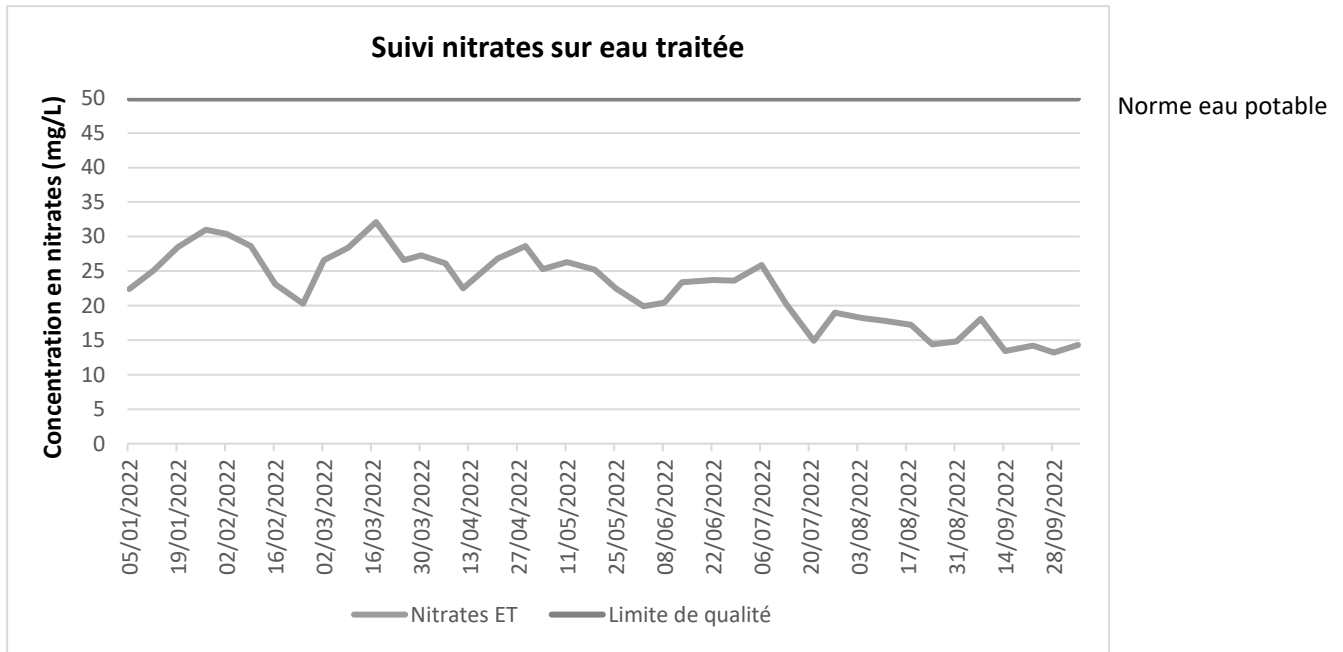
- Une filière de traitement complet : elle permet de traiter au maximum 240 m³/heure sur 3 réacteurs d'une capacité individuelle de 80 m³/h. La capacité de traitement journalière est de 5 280 m³/jour (sur 22 heures de fonctionnement compte tenu des séquences de lavage nécessaires). Cette filière comprend une élimination biologique **des nitrates** et une filtration sur charbon actif en grains permettant l'élimination des micropolluants (dont **les pesticides**).

- Une filière de traitement **des pesticides** : le reste des besoins ne transite pas par la filière de traitement complet, mais par des filtres à charbon actif en grains (dits filtres by-pass) pour un débit maximal de 240 m³/heure (2* 120 m³/h) soit 5 280 m³/jour également.

Le mélange des eaux traitées sur les deux parties de la filière est ensuite refoulé vers les collectivités adhérentes après chloration (chlore liquide).

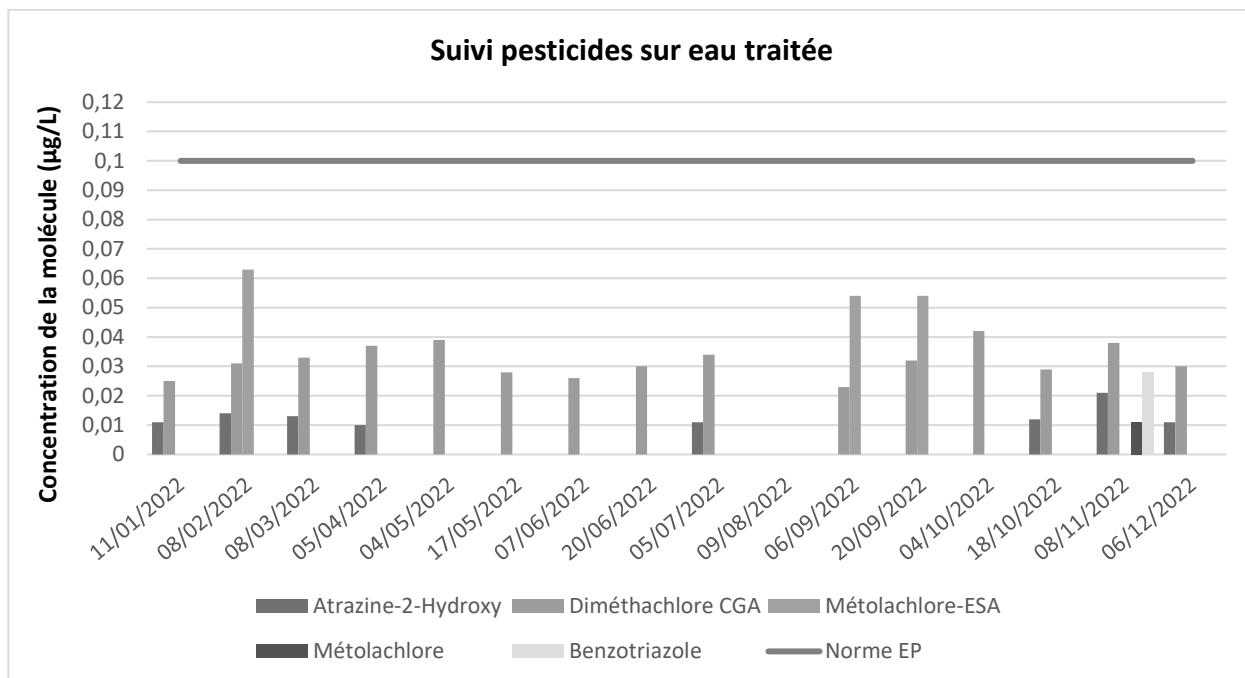
La qualité de l'eau distribuée :

Paramètre nitrates



L'eau mise en distribution présente une teneur moyenne annuelle en nitrates de 22 mg/L.

Paramètre pesticides



Les eaux de lavage

L'usine de dénitrification de Beaulieu génère des eaux issues des lavages des réacteurs biologiques et des filtres à charbon actif en grain.

La totalité des eaux de lavage est renvoyée vers une lagune d'une capacité de 1 000 m³, équipée de turbines flottantes. Les pertes en lavage représentent environ 10 % de l'eau traitée.

Pendant la période d'été (lorsque le débit de la Sèvre niortaise est inférieur à 1.5 m³/heure à la station de Coudray-Salbart), ces eaux sont pompées depuis la lagune de 1 000 m³ jusqu'à une autre lagune de 2 000 m³ construite par le Syndicat chez un exploitant agricole irrigant situé à proximité (lieudit Beaulieu).

Ces eaux sont habituellement diluées avec les eaux pompées par cet agriculteur dans la Sèvre niortaise et avec les eaux issues de son exploitation à des fins d'irrigation (essentiellement sur culture de maïs). Pendant la période d'hiver (hautes eaux), les eaux en sortie de la première lagune sont rejetées après traitement dans la Sèvre niortaise.



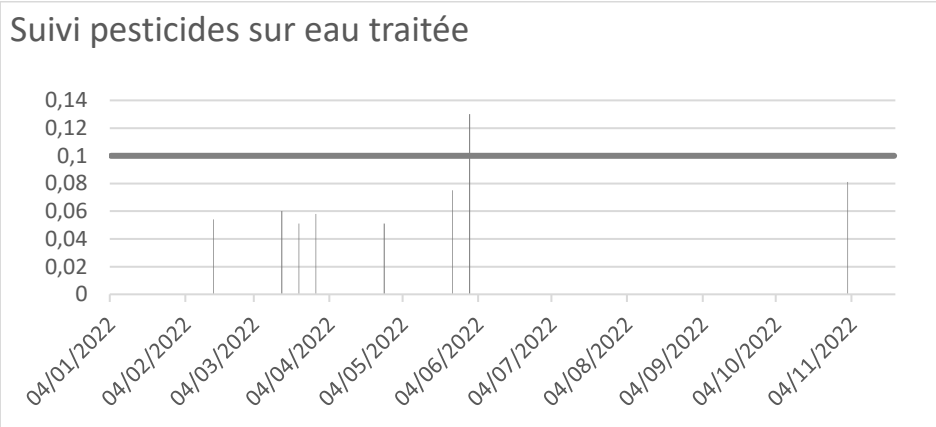
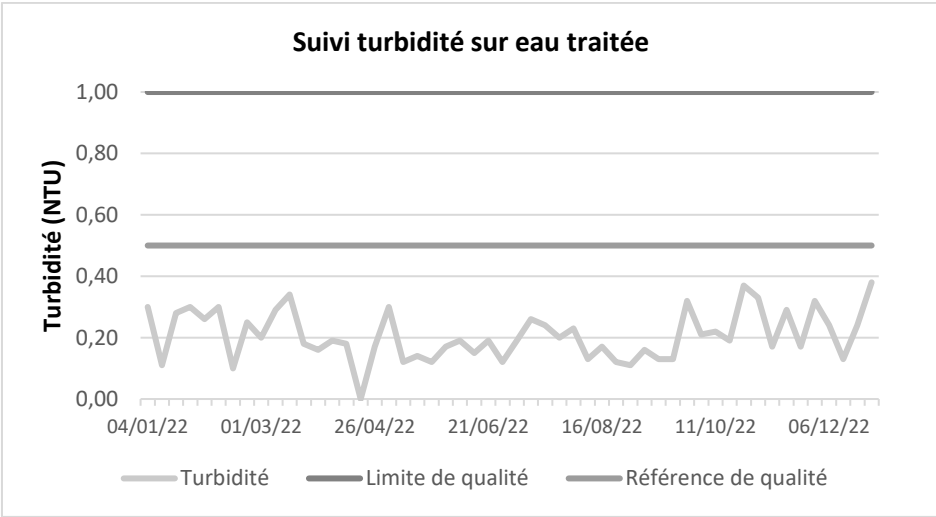
La filière de traitement de l'usine du TALLUD :

L'usine d'eau potable du Tallud est alimentée par la source de la Cadorie qui est une émergence naturelle. Les principales caractéristiques à corriger sont : la turbidité, la bactériologie et les pesticides. La première étape, la filtration sur charbon actif en grain (CAG) permet l'adsorption des micropolluants (**pesticides**, détergents,...), l'élimination des problèmes de goût, d'odeurs ou de coloration. Ensuite l'ultrafiltration qui est un procédé uniquement physique, permet de retenir les matières en suspension pour limiter la **turbidité**. Ce procédé consiste à faire passer l'eau à travers un milieu poreux, et élimine tous les matières en suspension, colloïdes, bactérie, virus. Les membranes d'ultrafiltration utilisées sont constituées de pores 10 000 fois plus petits que ceux de la peau humaine. La taille des pores des membranes détermine la taille des molécules qui seront retenues.

La dernière étape est l'ajout d'eau de javel dans l'eau afin de garantir une désinfection optimale et garantir une eau de bonne qualité tout au long de sa distribution.

La qualité de l'eau distribuée :

Paramètres turbidité et pesticides (présence uniquement de DMS)



L'usine du Tallud a été confrontée à une non-conformité liée au Diméthylsulfamide (DMS). Cette non-conformité a été observée le 31 mai 2022, avec une teneur de 0,13ug/L. Pour pallier à cela, une dilution a été mise en place avec l'eau de Daguerre (eau provenant du château d'eau du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine - SMEG).

CHIFFRES CLES

**Le volume prélevé dans le champ captant de Saint-Maxire - Echiré en 2022 s'élève à
3 020 583 m³,
soit une augmentation de 2 % par rapport à 2021 (pour mémoire : 2 958 306 m³).**

**Le volume d'eau produit à l'usine de Beaulieu (ECHIRE) en 2022 est de
2 595 511 m³,
il a diminué de 1,25 % par rapport à 2021 (pour mémoire : 2 628 420 m³).**

Le rendement de l'usine est de 86 %

**Le volume prélevé au captage de La Cadorie (ALLONNE) en 2022 s'élève à
69 161 m³,
soit une diminution de 76 % par rapport à 2021 (pour mémoire : 286 354 m³).**

**Le volume d'eau produit à l'usine du TALLUD en 2021 est de
53 070 m³,
il a diminué de 80 % par rapport à 2021 (pour mémoire : 267 530 m³).**

Le rendement de l'usine est de 77 %

EVENEMENTS ET TRAVAUX REALISES A BEAULIEU

- Mise en place du laboratoire pour réalisation d'analyses microbiologiques en interne
- Nettoyage des bâches

EVENEMENTS ET TRAVAUX REALISES AU TALLUD

- Dilution avec eau de daguerre pour problème de DMS
- Nettoyage des bâches d'eau filtrée et d'eau traitée

4. VOLUMES VENDUS

VOLUMES VENDUS AUX COLLECTIVITES	du 1/09/2019 au 31/08/2020 [m ³]	du 1/09/2020 au 31/08/2021 [m ³]	du 1/09/2021 au 31/08/2022 [m ³]
ARDIN	110 440	91 118	98 731
COULONGES S/L'AUTIZE	176 651	186 529	165 895
GERMOND-ROUVRE	77 161	76 018	73 291
SAINT POMPAIN	67 256	64 806	67 323
SAINT REMY	78 625	71 342	82 230
VILLIERS EN PLAINE	110 071	107 030	114 332
Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine	796 374	791 662	788 571
SERTAD	328 958	232 896	217 163
BECELEUF-XAINTRAY	74 900	73 161	66 934
CHERVEUX	134 923	115 139	115 608
ST-MAXIRE	54 550	52 861	59 084
FAYE-SUR-ARDIN	91 584	98 437	94 262
ECHIRE	358 736	349 029	346 575
ST-GELAIS	78 064	55 244	80 173
STE-OUENNE	65 895	69 514	62 349
SURIN	52 711	50 578	48 334
SCIECQ	31 513	29 400	29 407
Syndicat des Eaux du Vivier	33 091	13 085	14 065
TOTAL EN M3	2 721 503	2 527 849	2 524 327

Les volumes vendus par le syndicat en 2022 à partir de l'usine de Beaulieu ont diminué de 0,1 % par rapport aux ventes de 2021.

En 2022, un volume de **53 070 m3** a été vendu à partir de l'usine du TALLUD.

Le **volume total vendu** aux collectivités au titre de la compétence production est donc de :
 2 577 397 m3 entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.
 Le nombre total d'habitants desservis est de 39 617.

Achats d'eau à d'autres services :

Centre-Ouest : **54 276 m3**
 Le Tallud : **52 439 m3**

5. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes :

Pour les adhérents, le syndicat facture à chaque collectivité la somme des deux termes composant le prix de ses ventes d'eau :

Suivant la délibération du Conseil Syndical n°2021-12-15_002, les tarifs adoptés sont les suivants :

- **part variable : 0.65€ H.T. par m³.**

Pour les ventes d'eau en gros aux collectivités non adhérentes, le syndicat applique le tarif issu de la même délibération avec deux tranches :

- **Volumes < 100 000 m³ : 0.77 € H.T. par m³,**
- **Au delà de 100 000 m³ : 0.59 € H.T. par m³,**

Pour les adhérents les volumes facturés en production viennent en dépenses de fonctionnement au budget de distribution du syndicat.

L'évolution depuis 5 ans du prix du m³ et de la participation compteur est la suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
le m ³ HT	0,437 €	0,63 €	0,63 €	0,65 €	0,93 €

V. SERVICE DISTRIBUTION

1. GESTION DES ABONNES

Le tableau ci-après présente le nombre total d'abonnés pour les seize communes adhérentes à la compétence distribution du Syndicat du Centre-Ouest :

Abonnés	au 31/12/2021	au 31/12/2022
Nombre d'abonnés domestiques*	10 299	10 375
Nombre d'abonnés non domestiques	67	63
Nombre total d'abonnés	10 366	10 438

* Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022
ARDIN	631	637
BECELEUF	317	318
CHERVEUX	827	845
COULONGES / L'AUTIZE	1333	1329
ECHIRE	1809	1827
FAYE / ARDIN	305	310
GERMOND ROUVRE	529	533
ST GELAIS	1074	1077
ST MAXIRE	598	603
ST POMPAIN	470	475
ST REMY	478	480
STE OUENNE	337	341
SCIECQ	310	312
SURIN	374	376
VILLIERS EN PLAINE	785	791
XAINTRAY	122	121
TOTAL	10 299	10 375

Le nombre d'habitants desservis est estimé à 21 217 (Insee 2019).

Service SECO

D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service :

3 semaines

D152.1 – Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés : **100%**

VP.020 – Nombre d'interruptions de service non programmées : **52**

P155.1 – Taux de réclamations : **0,06 %** (6 réclamations écrites reçues en 2022).

2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine de Beaulieu :

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2022
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	51
Nombre de prélèvements conformes	50
Pourcentage de prélèvements conformes	98 %

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2022
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	51
Nombre de prélèvements conformes	51
Pourcentage de prélèvements conformes	100%

Services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j :

A partir de l'usine du TALLUD :

Paramètres microbiologiques FICHE P101.1	année 2022
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire	51
Nombre de prélèvements conformes	51
Pourcentage de prélèvements conformes	100 %

Paramètres physico-chimiques FICHE P102.1	année 2022
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire	51
Nombre de prélèvements conformes	50
Pourcentage de prélèvements conformes	98%

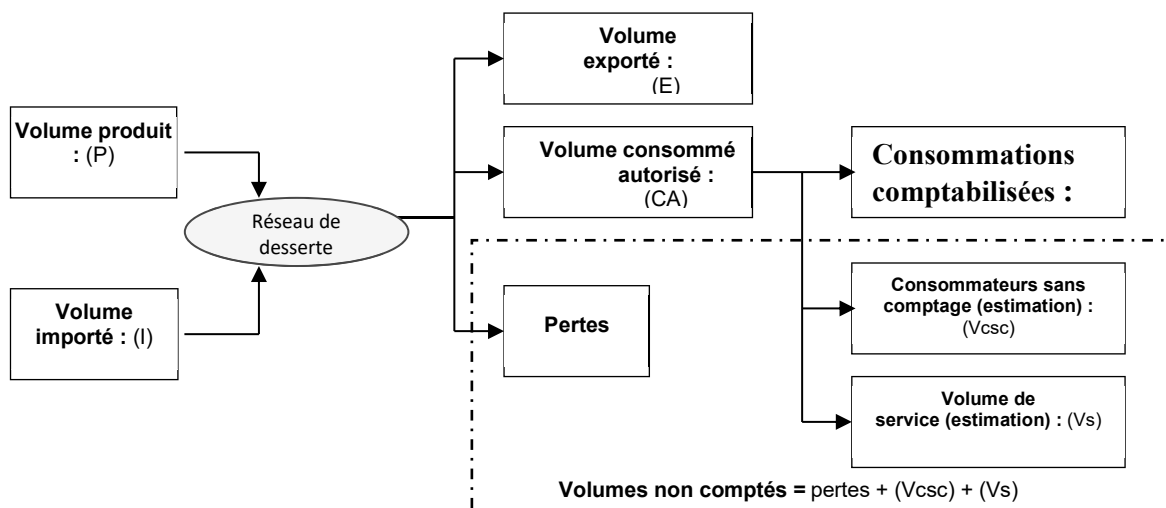
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)		
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)		0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.237 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)		0(non) ou 1(oui) 5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 Et VP.238=1 et VP.239>=50% et VP.240=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide en cliquant sur le sous SIPEA)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et VP.240=1 et [ou 60%=<VP.239<70% (cas1) Ou 70%=<VP.239<80% (cas2) ou 80%=<VP.239<90% (cas3) ou 90%=<VP.239<95% (cas4) ou 95%=<VP.239 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	4 pts
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		0(non) ou 1(oui) oui
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	Condition d'obtention des points : VP.263=15 et VP.238=1 et [ou 60%=<VP.241<70% (cas1) Ou 70%=<VP.241<80% (cas2) ou 80%=<VP.241<90% (cas3) ou 90%=<VP.241<95% (cas4) ou 95%=<VP.241 (cas5)] Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5	3 pts

PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP242=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP243=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP244=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP245=1 Points obtenus : distribution seule 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.264>=40 VP246=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP247=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP248=1 Points obtenus : 10	0(non) ou 1(oui) 10 pts
VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Condition d'obtention des points : VP.266>=40 VP249=1 Points obtenus : 5	0(non) ou 1(oui) 5 pts

Rendement du réseau et indices linéaires des volumes non comptés et des pertes : (établi sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2022)

SECTEUR DESSERVI PAR L'USINE DE BEAULIEU	
VOLUME PRELEVE DANS LE CHAMP CAPTANT	3 020 583
VOLUME PRODUIT (P)	2 595 511
VOLUME LIVRE AUX COMPTEURS D'ACHAT (y compris import usine)	2 524 377
RENDEMENT DU RESEAU DE PRODUCTION	97,3%
VOLUME IMPORTE (I)	54 276
VOLUME PRODUIT + VOLUME IMPORTE (P+I)	2 649 787
VOLUME COMPTABILISE (Vc) - issu de la relève des compteurs abonnés	1 179 331
VOLUME CONSOMMATEUR SANS COMPTAGE (Vcsc) - Estimation	1 000
VOLUME DE SERVICE DU RESEAU (Vs) - Estimation	2 500
VOLUME CONSOMME AUTORISE (CA = Vc+Vcsc+Vs)	1 182 831
VOLUME EXPORTE A D'AUTRES SERVICES (E) - issu de la relève des compteurs de vente en gros	1 019 799
VOLUME CONSOMME AUTORISE + VOLUME EXPORTE (C+A)	2 202 630
Linéaire du réseau de desserte (L) - km	527
Rendement global du réseau (indicateur P104.3 = (C+A)/L)	83,1%
(Indice linéaire des volumes non comptés indicateur P105.3 = (P+I-E-Vc)/L/365) - m3/j/km	2,34
Indice linéaire de pertes du réseau (indicateur P106.3 = (P+I-E-CA)/L/365) - m3/j/km	2,32
Indice linéaire de consommation (indicateur VP 224 = (C+A)/L/365) - m3/j/km	11,5
Rendement primaire du réseau de distribution (CA/(P+I-E))	72,6%

Commentaires : il est important de « caler » les différents volumes sur une même période (année civile ou période de 12 mois entre la relève des compteurs abonnés)



D'après les grilles de lecture rappelées ci-dessous, le service présente un caractère **semi-rural** ($10 < ILC = 11.5 < 30$) et l'indice linéaire de pertes est **bon** ($ILP = 2.32 < 3$).

Grille d'appréciation du caractère rural ou urbain du réseau :

Type de réseau ILC (m3/j/km)

Rural	< 10
Semi-rural	< 30
Urbain	> 30

Grille d'appréciation de l'indice linéaire de pertes :

m3/j/km Rural Semi-rural Urbain

Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	< 2,5	< 5	< 10
Médiocre	< 4	< 8	< 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Volumes vendus

Le volume total vendu aux abonnés sur les seize communes est de **1 179 331 m³**. Ce volume se répartit de la façon suivante :

Commune	Vol. vendus aux abonnés de la relève 2022 (du 1er septembre 2021 au 31 août 2022)
ARDIN	55 883
BECELEUF	41 518
CHERVEUX (1)	98 479
COULONGES / L'AUTIZE	132 749
ECHIRE	209 021
FAYE / ARDIN	68 003
GERMOND ROUVRE (2)	66 355
ST GELAIS (3)	116 297
ST MAXIRE	57 747
ST POMPAIN	59 085
ST REMY	57 132
STE OUENNE	46 716
SCIECQ	29 124
SURIN	48 553
VILLIERS EN PLAINE	82 783
XAINTRAY	9 886
TOTAL	1 179 331

(1) Dont 9 branchements sur la commune d'AUGÉ - lieu-dit Le Breuil de Bessé et 4 branchements sur la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC - lieu-dit La Truite

(2) Dont 4 branchements sur la commune de COURS - lieu-dit Les Fichères

(3) Dont 22 branchements sur la commune de CHAURAY - Rue du moulin et rue de la Vallée et 6 branchements sur la commune de FRANCOIS - lieu-dit Le grand Doignon et le Petit Doignon

Linéaire du réseau de desserte :	au 31/12/2022
Linéaire du réseau de production (en km)	76 km
Linéaire du réseau de desserte (en km) pour le réseau Distribution	451 km

*Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution **mais ne comprend pas les branchements***

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2022 – (I2022) - en km	12 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2021 – (I2021) - en km	3.52km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2020 – (I2020) - en km	0.75 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2019 – (I2019) - en km	3.1 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année 2018 – (I2018) - en km	12.55 km
Taux moyen de renouvellement de réseau FICHE P107.2 en % [I(2020)+I(2019) + I(2018) + I(2017) + (I2016)/ 5] / (L)	1.42

Montant financier des travaux engagés

Opérations de renouvellement réalisées en 2022	
Programme de réduction des fuites 2021 - 2022	2 245 623,24

TABLEAU DE SYNTHESE SUR LA RECHERCHE DE FUITES			
COMMUNES	FUITES REPARÉES	FUITES TROUVEES PAR L'EQUIPE DE RECHERCHE DE FUITES	FUITES DETECTÉES CHEZ L'ABONNE PAR L'EQUIPE DE RECHERCHE DE FUITES
SURIN	8	1	2
GERMOND ROUVRE	4	3	1
FAYE SUR ARDIN	2	1	2
SCIECQ	3	4	2
ECHIRE	17	11	2
ST GELAIS	12	11	2
CHERVEUX	5	5	2
VILLIERS EN PLAINE	8	5	2
COULONGES SUR L'AUTIZE	7	3	2
ST POMPAIN	0	0	0
ST REMY	1	0	0
BECELEUF	4	2	0
XAINTRAY	2	1	1
ST MAXIRE	3	1	3
STE OUENNE	0	0	1
ARDIN	4	4	1
TOTAL	80	52	23

3. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET PRESTATIONS ANNEXES

Modalités de tarification :

Fréquence des relevés des compteurs abonnés : 1 fois par an.
 Nombre de factures par an : 2
 Abonnement payable : à terme échu.
 Le service est assujéti à la TVA.

Évolution du tarif de l'eau :

Désignation		1er janvier 2022	1er janvier 2023	Var. (%)
Part SECO				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	76,10	84,00	10 %
Prix au m3 [€ HT/m ³]	le m ³	1,40	1,78	27 %
Tiers [€/m³]				
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution		0.30 € HT	0.30 € HT	0 %

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

	1er janv. 2022	1er janv. 2023	Variation (%)
Collectivité	244,10	297,60	22 %
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	36,00	36,00	0 %
TVA (5.5 %)	15,41	18,35	19 %
Total [€ TTC]	295,51	351,95	19 %
Au 1 ^{er} jan 2023 - Prix TTC théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ :		2,93 €/m³ (2,46 en 2022)	

Tarifs des prestations annexes :

TARIFS PRESTATIONS	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation (%)
Branchement avec borne (jusqu'à 4 mètres)	1 309.06 €	1 649,41 €	26 %
Branchement avec niche (jusqu'à 4 mètres)	844.68 €	1 064,30 €	26 %
Le mètre supplémentaire	105.59 €	133,05 €	26 %
Compteur de lotissement	149.66€	157,14 €	5 %
Ouverture et fermeture de compte	22.00 €	22.00 €	0 %

Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés :

Délibération du 15 décembre 2021 (délibération n°2021-12-15-002).
 Ces tarifs prenant effet au 01/01/2022.

Recettes de la collectivité :

	année 2021	année 2022
DC.184 : Recettes de vente d'eau aux abonnés <i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances pollution et prélèvement)</i>	1 535 581,68	1 627 147,93
<i>Le cas échéant :</i> Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	/	/
<i>Le cas échéant :</i> Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	/	/

4. GESTION FINANCIERE

VP.119 : Somme des abandons de créance et versement à un fonds de solidarié : 10 277.99 €

Montant TTC restant impayé au 31/12/2022 sur les factures émises au titre de l'année 2021 :
107 775.42 €

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2021, au 31/12/2022 : 2 550 288 €

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 4.2 %

VP.182 : Encours de la dette

	Encours de la dette
Budget Production	2 722 067.30 €
Budget Distribution	4 666 022.59 €
Budget Général	227 874.76 €
TOTAL [€ HT]	8 225 925,32 €

Epargne brute annuelle : 936 357,62 €

Budget production : 302 895.02 €

Budget distribution : 616 537.93 €

Budget général : 16 924.67 €

Service Production - Le Tallud

Encours de la dette : 609 960.67 €

Epargne brute annuelle : 67 872.63 €

VI. STRATÉGIE POUR L'AVENIR

1. COMPETENCES / ETUDES

Le syndicat, *via* le programme « Re-Resources », souhaite poursuivre ses actions en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Tous les publics (agriculteurs, particuliers, associations, scolaires) sont mobilisés dans le cadre du programme d'actions. Un nouveau Contrat Territorial établi sur la période 2022-2027 engage 29 partenaires (organismes professionnels agricoles, collectivités territoriales et associations de protection de l'environnement) dans cette démarche.

Trois études fondamentales pour l'avenir du SECO ont été lancées en 2015. Leurs conclusions ont permis de lancer les premières actions en matière de renouvellement des réseaux. Les derniers travaux concernant le programme pluriannuel d'investissement (PPI) englobent les budgets production et distribution et déterminent notamment l'impact des investissements envisagés sur le prix de l'eau. Ce PPI définit l'action du Syndicat sur les 10 à 15 prochaines années. Les actions concernent chaque étape de la gestion de l'eau :

- Etude hydrogéologique du champ captant : détermination des ressources à protéger et à mobiliser, mesures de gestion des risques, révision de l'arrêté d'exploitation,
- Audit patrimonial des infrastructures de distribution : définition d'un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux et des ouvrages et d'un programme de travaux neufs,

Ces études permettent de définir les conditions de financement des actions de pérennisation des infrastructures et de valider le modèle économique du Syndicat (maîtrise du prix de l'eau). A l'issue du dernier audit le Syndicat sera doté d'un outil de simulation financière qui lui permettra d'ajuster sa politique concernant les investissements et le prix de l'eau.

2. PROJETS D'INVESTISSEMENT

Les grands projets portant sur la section d'investissement sont issus des audits patrimoniaux des services production et distribution. Les principaux points sont les suivants :

- Renouvellement de réseau distribution sur les communes de Cherveux, Echiré, Ardin et St Gelais, Coulonges et St Maxire.
- Création d'un réservoir de tête du Syndicat et restructuration du réseau de production et de distribution au lieu-dit la Véquière, sur la commune de SURIN.

3. SOLUTIONS ENVISAGEES EN CAS DE PROBLEMES DE QUALITE OU DE QUANTITE D'EAU, AMELIORATION DU RENDEMENT DES RESEAUX.

Le Syndicat continue la mise en œuvre des mesures s'inscrivant dans la démarche PGSSE initiée par l'état pour la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine.

Par ailleurs l'audit patrimonial Réseaux a défini un projet de sécurisation complète de l'alimentation en eau du SECO par une interconnexion avec le SERTAD à Chauray.

La sectorisation, la recherche et la réparation des fuites ainsi que le renouvellement des conduites et des branchements constituent les axes d'une action permanente des services du Syndicat en vue de l'amélioration du rendement.

VI. ANNEXES

Annexe 1 : carte des bassins d'alimentation de captage de Beaulieu et de la Cadorie.

Annexe 2 : synthèse annuelle sur la qualité des eaux d'alimentation distribuées en 2022.

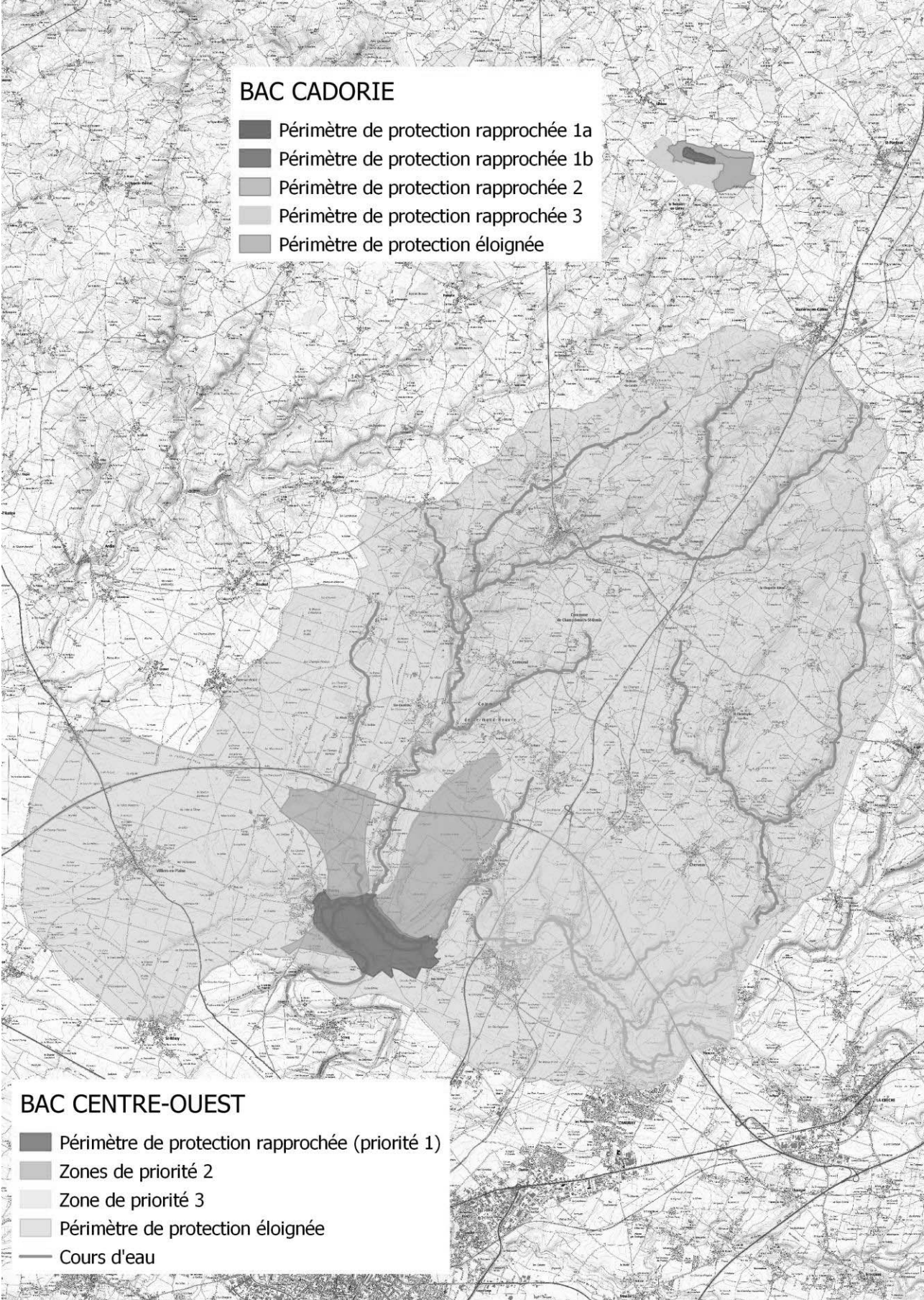
Annexe 3 : comptes administratifs 2022.

Annexe 4 : Note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Annexe 5 : lettre de communication du Syndicat.

Chaîne d'intégrité du document : F7 A8 6E CE 1A AA 3A 94 DE 85 62 F5 21 1E 7D 9D
Publié le : 03/07/2023
Par : RIMBEAU, Jean-Pierre
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/119262>

Annexe 1 : carte des bassins d'alimentation de captages de Beaulieu et de la Cadorie.



BAC CENTRE-OUEST

- Périmètre de protection rapprochée (priorité 1)
- Zones de priorité 2
- Zone de priorité 3
- Périmètre de protection éloignée
- Cours d'eau

Annexe 2 : synthèse annuelle sur la qualité des eaux d'alimentation distribuées

Chaîne d'intégrité du document : F7 A8 6E CE 1A AA 3A 94 DE 85 62 F5 21 1E 7D 9B
Publié le : 03/07/2023
Par : RIMBEAU, Jean-Pierre
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/119262>

Annexe 3 : Comptes administratifs 2022

Vue d'ensemble – Budget Principal

page 36/46
 Chaîne d'intégrité du document : F7 A8 6E CE 1A AA 3A 94 DE 85 62 F5 21 1E 7D 9B
 Publié le : 03/07/2023
 Par : RIMBEAU Jean-Pierre
 Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/119252>

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 347 723,79	G 1 353 221,75	G-A	5 497,96
	Section d'investissement	B 237 730,64	H 13 924,67	H-B	-223 805,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 604,13 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 177 264,98 (si excédent)		
		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 1 585 454,43	Q= G+H+I+J 1 545 015,53	=Q-P	-40 438,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		0,00
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 347 723,79	= G+I+K 1 353 825,88		6 102,09
	Section d'investissement	= B+D+F 237 730,64	= H+J+L 191 189,65		-46 540,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 585 454,43	= G+H+I+J+K+L 1 545 015,53		-40 438,90

Vue d'ensemble – Budget Production

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 895 343,69		G 2 119 358,81	G-A 224 015,12
	Section d'investissement	B 1 131 208,58		H 1 965 494,82	H-B 834 286,24
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)		I 450 000,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)		J 319 913,06 (si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 026 552,27		Q= G+H+I+J 4 854 766,69	=Q-P 1 828 214,42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E 0,00		K 0,00
	Section d'investissement		F 8 898 393,00		L 8 539 650,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F 8 898 393,00		= K+L 8 539 650,00
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 895 343,69		= G+I+K 2 569 358,81	674 015,12
	Section d'investissement	= B+D+F 10 029 601,58		= H+J+L 10 825 057,88	795 456,30
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 11 924 945,27		= G+H+I+J+K+L 13 394 416,69	1 469 471,42

Vue d'ensemble – Budget Distribution

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 862 459,11	G 3 335 131,54	G-A	472 672,4
	Section d'investissement	B 2 885 318,02	H 2 442 277,21	H-B	-443 040,81
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 260 814,85 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 544 492,38 (si excédent)		
		=		=	
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 5 747 777,13	Q= G+H+I+J 6 582 715,98	=Q-P	834 938,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 4 093 181,00	L 3 861 912,50		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 4 093 181,00	= K+L 3 861 912,50		
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 862 459,11	= G+I+K 3 595 946,39		733 487,28
	Section d'investissement	= B+D+F 6 978 499,02	= H+J+L 6 848 682,09		-129 816,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 840 958,13	= G+H+I+J+K+L 10 444 628,48		603 670,35

Annexe 4 : note de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



Édition mars 2023
 CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

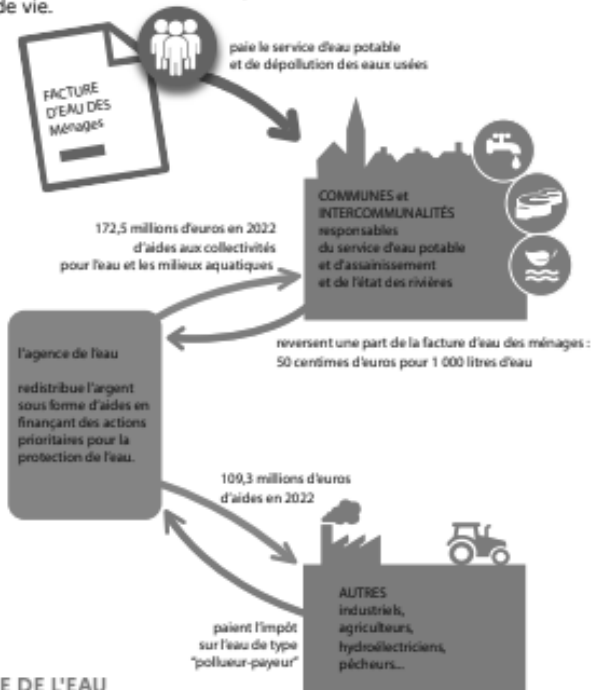
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Espace - données agrégées disponibles - 2019).
www.services.eaufrance.fr/docu/S/PEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **mair(e) ou à la/au président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le mair(e) ou La/le président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/lpqu/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Ed. mars 2023

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
 (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2 / NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / B10 : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
 Parc technologique du zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue de Sabot
 23440 FLOUFRAGAN
 Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

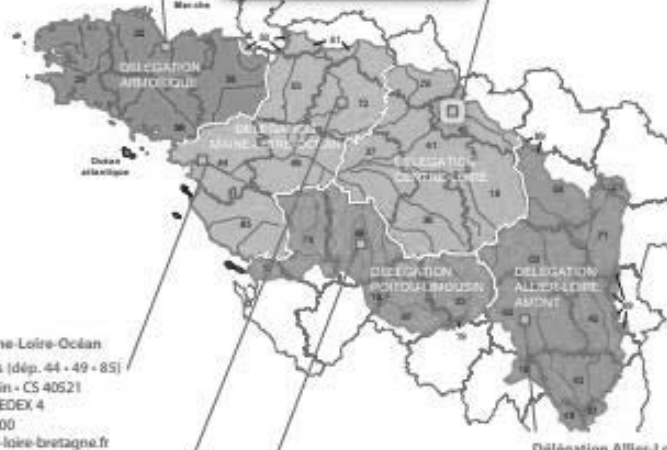
Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLÉANS CEDEX 2
 Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
 → Site de Nantes (dépt. 44 - 49 - 85)
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
 → Site du Mans (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
 17 rue Jean Grémillon - CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goulette - CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmillat sud - CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



➔ Suivez l'actualité    
 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
 & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site
<https://www.lesagencesdeleau.fr/>
 comprendre-apprendre-agir-pour-leau

➔ bit.ly/Podcasts-Eau



La Lettre

DECEMBRE 2022



**Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest**

du Centre-Ouest



N° 19



édito

Si l'année 2022 a été la plus chaude enregistrée par météo France, elle aura été également la plus sèche pour votre syndicat. Dès le mois de juillet des tensions sont apparues sur le niveau de nos captages, tensions qui se sont encore accrues au mois d'août. Nous avons donc été obligé de déclencher nos procédures de secours et solliciter la solidarité des syndicats voisins. Mais si nous avons pu fournir de l'eau à tous nos abonnés, sans coupure, c'est aussi grâce à la mobilisation et au civisme de tous. Dès que vous avez été sensibilisé à la baisse inquiétante du niveau des nappes phréatiques vous avez modéré vos consommations et cette baisse a grandement participé à la solution de notre problème. Je tenais ici à vous en remercier et à saluer ce sens des responsabilités. Le SECO engage de son côté des travaux d'envergure pour garantir une alimentation pérenne en lien direct avec le barrage de la Touche Poupard via le SERTAD.

2022 a été aussi, hélas, l'année des augmentations des coûts de production. Un chiffre illustre à lui seul l'ampleur du phénomène, notre facture d'électricité va passer de 200 000 € à 900 000 €... Cette envolée du prix de l'énergie s'accompagne aussi de fortes augmentations sur l'ensemble des autres fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'usine de traitement de l'eau et aux pièces indispensables à la réparation du réseau. Ces augmentations subies vont nécessairement engendrer une augmentation du prix de l'eau. Nous travaillons bien évidemment pour la limiter au strict nécessaire. Nous avons, en effet, la chance d'être une structure publique dont les besoins financiers se limitent à ses contingences de fonctionnement et d'investissement sans recherche de bénéfices comme le ferait légitimement une entreprise privée. Nous espérons bien évidemment que ces tensions seront conjoncturelles et que l'avenir sera plus favorable à nos intérêts.

Quant à la ressource, comme tous, nous espérons que des pluies abondantes rechargent les nappes phréatiques pour envisager un été 2023 sans tension.

Quoi qu'il en soit, ayons toujours à l'esprit que l'eau est un bien collectif précieux qu'il nous convient de protéger tant en quantité qu'en qualité. C'est tout le sens de notre action comme celle de tous les abonnés de notre syndicat.

Pour les élus,
Jean-Pierre RIMBEAU
Président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest



Information aux
abonnés

Page 2



Dossier
Zoom sur la qualité
de l'eau

Page 3



La vie du syndicat

Page 4

1



INFORMATION AUX ABONNÉS

Le suivi renforcé des niveaux d'eau :

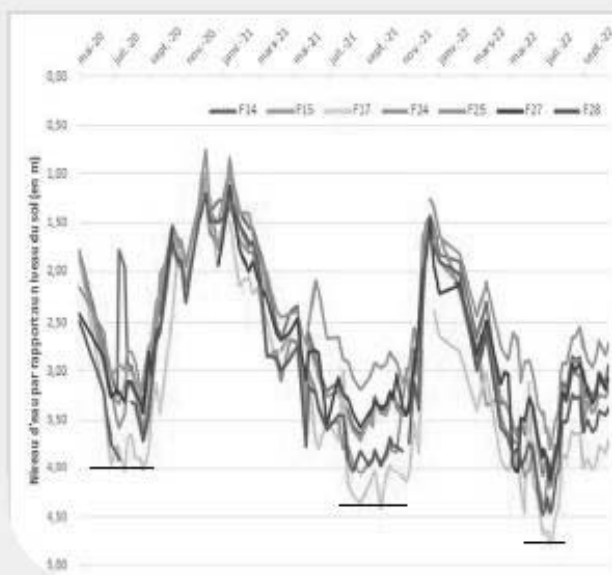
Le Syndicat des eaux du Centre-Ouest (SECO) exploite 8 captages implantés dans une boucle de la Sèvre niortaise sur les communes de Saint-Maxire et Echiré.

Afin de suivre l'évolution du niveau d'eau dans la nappe, chaque captage est équipé d'un capteur qui envoie la donnée automatiquement à l'usine de Beaulieu.

Le graphique présenté ci-dessous nous apporte plusieurs informations :

- Tous les forages suivent globalement la même tendance, avec des amplitudes plus ou moins marquées selon l'ouvrage.
- Les niveaux des papiers en période d'été (symbolisés par des traits noirs) sont de plus en plus bas alors qu'ils étaient réguliers avant 2020.
- La recharge de l'hiver 2021 / 2022 a été relativement limitée. Elle s'est déroulée sur une période allant de fin novembre à fin février alors qu'habituellement, elle se termine courant avril.

La situation critique rencontrée cet été a amené à renforcer ce suivi et à repreciser les niveaux d'alerte. Trois captages du être mis à l'arrêt temporairement.



Suivi des niveaux d'eau dans les captages entre 2020 et 2022.

Dossier



LES VISITES DE L'USINE D'EAU POTABLE

Entièrement rénovée depuis un an, l'usine de potabilisation de Beaulieu est dotée de nouveaux équipements dont un nouveau laboratoire.

Anais Mousserion, technicienne de laboratoire nous en dit plus :



La principale nouveauté réside en la réalisation d'analyses bactériologiques sur site, en plus du suivi habituel (nitrites, nitrates, chlore, etc.).

En quoi consiste une analyse bactériologique ?

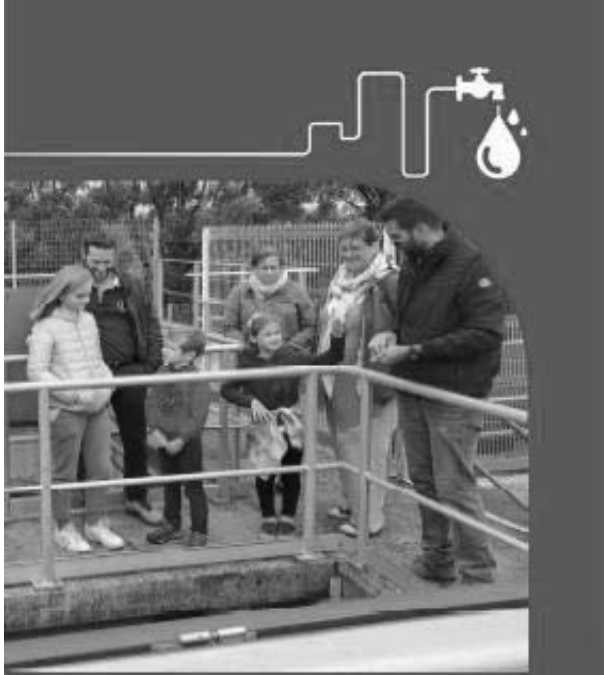
Il s'agit de déposer un échantillon d'eau à analyser sur une boîte spécifique contenant un support favorable au développement des bactéries (voir photos), de mettre à l'étuve un certain temps et à une certaine température puis de dénombrer, le cas échéant, les bactéries.



L'absence de bactérie sur l'eau traitée (ou eau potable) est due à l'action du chlore ajouté lors du traitement. L'eau ainsi distribuée est exempte de bactérie.

Que faire quand l'eau a un goût de chlore ?

Si un goût trop fort de chlore persiste dans votre eau du robinet, tirez l'eau dans une carafe et laissez le chlore s'échapper naturellement.



Explications sur un des filtres de l'usine

Une série de visites dans le cadre de la semaine européenne du développement durable

- Du 18 septembre au 8 octobre, les communes de Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire se sont associées pour proposer un riche programme visant à sensibiliser le public au développement durable. Ainsi, environ 160 élèves des écoles de ces communes se sont rendus au SECO pour découvrir les étapes indispensables à la production d'eau potable en visitant l'usine.

- Par ailleurs, des visites de l'usine ont été proposées au grand public les samedis 1er et 8 octobre. Les participants ont été accueillis en salle pour tout d'abord visionner un film expliquant les missions du syndicat puis échanger avec un représentant de la structure sur de nombreux thèmes tels que l'organisation de la gestion de l'eau, la protection de la ressource (qualité, économies d'eau, ...) ou encore les composantes du prix de l'eau.

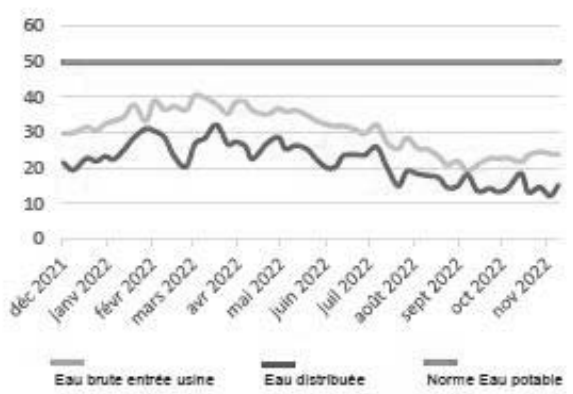
- Organisés sur réservation, ces temps ont permis à une soixantaine de personnes de découvrir le parcours de l'eau avant sa distribution au robinet.



Visite des nouveaux locaux.

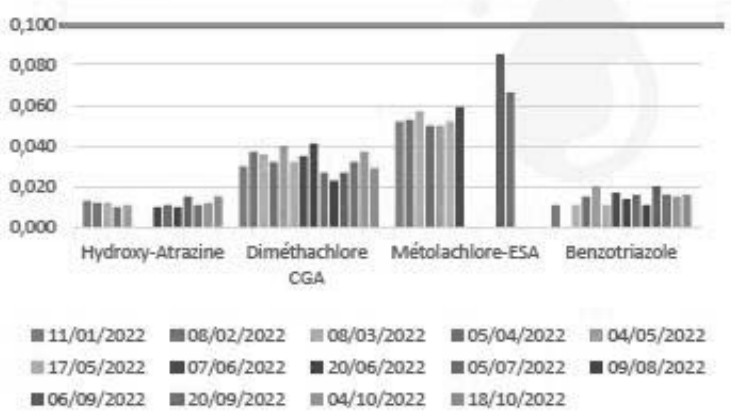
ZOOM SUR LA QUALITÉ DE L'EAU EN 2022

Suivi annuel des nitrates (exprimé en mg/L)



L'année 2022 est marquée par des taux en nitrates particulièrement bas. On peut attribuer ces résultats à la situation météo très sèche au cours de laquelle le lessivage potentiel des nitrates vers la nappe n'a pas eu lieu.

Suivi annuel des pesticides avant traitement (exprimé en µg/L)



Ce graphique présente le suivi des pesticides réalisé en 2022 sur l'eau brute, c'est à dire avant son traitement à l'usine. 4 molécules sont principalement retrouvées dans l'eau brute. Les trois premières sont des métabolites (issues de la dégradation de la substance active) d'herbicides. La dernière molécule, le benzotriazole est couramment employé comme additif anti-corrosif dans les liquides de refoidissement industriels.

LA VIE DU SYNDICAT

En 2023

PROJET DE SECOURS PAR LE SERTAD

Afin de compléter la sécurisation de ses besoins en eau en cas d'indisponibilité de la ressource (pollution, pénurie, ...), le Syndicat des eaux du Centre-Ouest s'est associé au syndicat voisin du SERTAD. Ce projet consiste en la réalisation d'une canalisation en fonte, d'un diamètre de 350 mm pour une longueur de 7 750 mètres, entre Chauray et Echiré. Un appel d'offres est actuellement en cours pour retenir les entreprises qui réaliseront les travaux.



La conduite d'arrivée d'eau de secours est déjà installée à l'usine de Beaulieu

Le 21 septembre

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL RE-SOURCES

Dans le cadre du programme Re-Sources, visant à améliorer la qualité de l'eau, 29 structures partenaires du SECO (Etat, agence de l'eau Loire-Bretagne, région Nouvelle-Aquitaine, département, collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles et associations) étaient invitées en septembre dernier à participer à la cérémonie de signature du contrat qui fixe, pour une durée de 6 ans, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer la qualité de l'eau puisée aux captages de la Cadorie et de Saint-Maxire – Echiré.



De g. à d. : Didier Gaillard, conseiller départemental, Jean-Pierre Rimbeau, président du SECO et Olivier Raynard, directeur de la délégation Poitou-Limousin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les 13 et 16 décembre

PLANTATION DE BOSQUETS AU CAPTAGE DE LA CADORIE

Situé sur la commune d'Allonne, le site du captage de la source de la Cadorie va faire l'objet d'un chantier de plantation de 560 arbres et arbustes sous forme de plusieurs bosquets totalisant une surface de 4 700 m². L'intérêt de cette plantation est double : il s'agit à la fois de protéger la qualité de l'eau grâce au rôle de filtration des arbres mais également d'améliorer la biodiversité du site en diversifiant les milieux. Le SECO oeuvre en partenariat avec l'entreprise Créateur de Forêt qui gère la logistique, le co-financement et qui coordonne l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet.



Contact

SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE-OUEST
Lieu-dit Beaulieu 79410 ÉCHIRÉ
Cellule d'animation du Programme Re-Sources :
Tél. 05 49 06 99 21 - re-sources@syndicat-seco.com



Avec le soutien financier de :



Nouvelle-Aquitaine

Lettre d'information locale du Syndicat du Centre-Ouest – Décembre 2022 - N°19

Directeur de publication : Jean-Pierre RIMBEAU, président du Syndicat des Eaux du Centre-Ouest - Crédit photos : Claude Cili - ADI, Syndicat des Eaux du Centre-Ouest, Créateur de forêt - Impression : Imprimerie Nouvelle - Distribution : Millee (11 300 exemplaires) - Conception graphique : Nathalie Louvet - Réalisation : Syndicat des Eaux du Centre-Ouest.

Légendes photos : page 1, vue aérienne de la Sèvre niortaise à Saint-Maxire / page 4, vue aérienne du site de la Cadorie, Allonne.

Exercice 2022

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable



Agence de la Chesnaye



Usine de Sainte-Néomaye



Agence de Rabalot

SOMMAIRE

A)	Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD	3
1)	Les différents services	3
2)	Le territoire desservi	5
3)	Les représentants	6
4)	CCSPL	7
5)	Le mode de gestion	7
6)	Estimation de la population desservie	7
7)	Le nombre de compteurs	8
8)	Le SERTAD en quelques dates	9
9)	Actions réalisées en 2022	13
10)	Et pour l'avenir	14
11)	Les marchés publics et consultations	15
B)	Qualité de l'eau	15
1)	Les caractéristiques de l'eau brute	15
2)	Les caractéristiques de l'eau Traitée en sortie de production	19
2-1)	Auto-Contrôle de l'eau traitée	19
2-2)	Contrôle Sanitaire de l'eau traitée	21
3)	Les caractéristiques de l'eau distribuée	22
C)	Bassins Versants – qualité eau brute	33
1)	Les différentes ressources du SERTAD	34
2)	Programme Re-sources	36
D)	Production d'eau	41
1)	D'où provient l'eau	41
2)	Comment rend-on l'eau potable ?	43
E)	La Distribution	50
1)	Répartition de la distribution	50
1-1)	Ventes en gros aux collectivités	52
1-2)	Distribution par commune	52
2)	Indicateurs techniques de la distribution	60
3)	Branchements en plomb	62
4)	Délai maximal d'ouverture des branchements	62
5)	Indice de connaissance et de gestion du réseau	62
F)	Eléments financiers	64
1)	Tarifs	64
2)	Autres indicateurs financiers	67
2-1)	Service Production	67
2-2)	Service distribution	67
G)	Renseignements pratiques sur le Syndicat	69
1)	Informations générales	69
2)	Informations pour les abonnés	70

A) Présentation du Syndicat des Eaux du SERTAD

Le syndicat du **SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres**, est géré au niveau intercommunal et communal.

Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, et il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des adhérents. Cela a commencé en 2000/2001 par les travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable et des réseaux de transport en gros.

En 2001, création du service "Production" avec l'embauche des premiers agents.

En 2004, création du service « Qualité Eau Brute ».

En 2006, le SERTAD a créé un service « distribution de l'eau potable » jusqu'aux installations de l'abonné ; en 2007, un laboratoire permettant de réaliser l'autocontrôle pour les collectivités adhérentes et en 2009, un service « maintenance », aussi à la disposition des collectivités adhérentes.

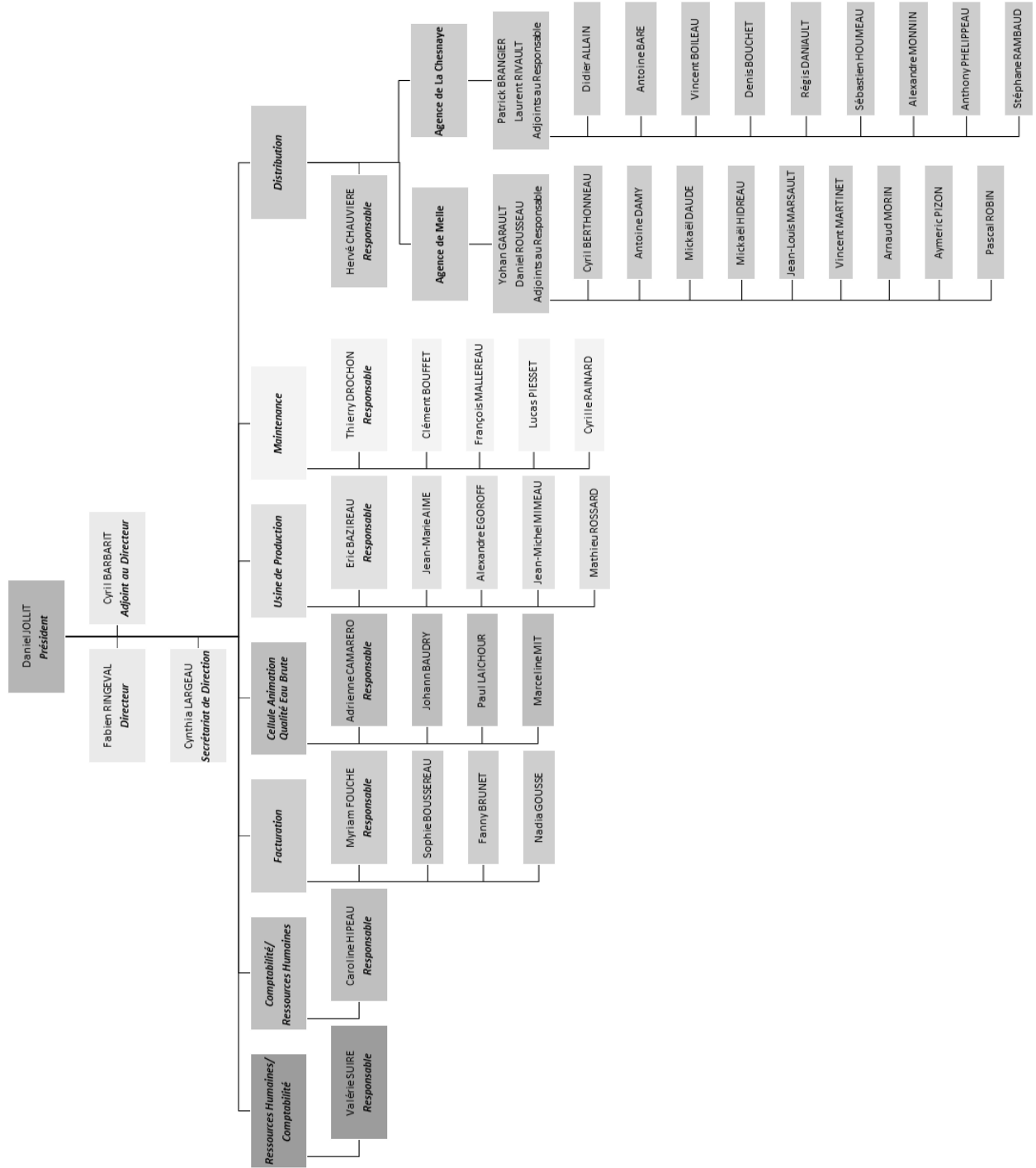
C'est un syndicat mixte fermé à la carte.

Au 1^{er} janvier 2015, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux du Lambon qui a été créé par arrêté préfectoral le 18 mai 1935 et qui a également pour vocation la distribution d'eau potable jusqu'aux installations des abonnés des collectivités adhérentes qui représentent dix communes.

Au 1^{er} janvier 2016, le SERTAD a intégré le Syndicat des Eaux de la Mothe Saint-Héray, qui représente quatre communes : La Mothe Saint-Héray, Exoudun, Salles, Avon.

1) Les différents services

- Le service **Administratif**, composé de neuf salariés.
- Le service « **Qualité de l'Eau Brute** » gérant la protection des points de prélèvements (le Bassin Versant) composé de quatre salariées, une ingénieure de la FPT, et trois techniciens une en CDI et deux en CDD.
- Le service « **Production** », situé à l'usine de la Corbelière sur la commune de Sainte-Néomaye, il est composé de cinq salariés et d'un apprenti.
- Le service « **Distribution** » qui comprend vingt-trois titulaires, et trois releveurs employés lors de la relève des compteurs entre mars et mai et entre septembre et novembre, situé à Rabalot, commune de Saint-Martin Les Melle et à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye. Le responsable du service est commun aux deux sites.
- Le service « **Maintenance** » est chargé de la mise en place de la télégestion et de la maintenance électrotechnique du réseau. Il est composé de quatre agents et un apprenti.



2) Le territoire desservi

Lors de sa création, le Sertad comportait onze collectivités pour un total de quarante communes. Le Syndicat des Eaux du Lambon se composait de dix communes.

En 2022, ce sont **treize collectivités** qui forment le SERTAD réparties de la façon suivante :

- Un syndicat : Syndicat 4B,
- Une communauté d'Agglomération : CAN (CA Niortais),
- Une communauté de communes : CCHVS (CC du Haut Val de Sèvre),
- Neuf communes : AIGONDIGNE, BEAUSSAIS-VITRE, CELLES/BELLE, EXOUDUN, FRESSINES, LA MOTHE SAINT-HERAY, MELLE, PRAILLES-LA COUARDE, SAINT VINCENT LA CHATRE,
- Une régie eau potable Haut Val de Sèvre.

Le Conseil Syndical est composé de 29 délégués répartis comme suit :

- CAN : 8 Délégués,
- CCHVS : 6 délégués,
- Mellois : 12 délégués,
- Syndicat 4B : 1 délégué,
- Régie eau potable Haut Val de Sèvre : 2 délégués.

Si une communauté de communes n'a pas la compétence "eau", le nombre de délégués est réparti sur ces communes membres ; c'est le cas pour la communauté de communes "Mellois en Poitou".

Si la commune possède moins de 1500 compteurs, elle est représentée par un délégué, au-delà par deux.



3) Les représentants

Un Syndicat

Syndicat 4B

M. LECOINTE Alain

M. BERNARD Eric

Neuf communes, une communauté d'agglomération et une communauté de communes

Commune d'AIGONDIGNE

MME ROUXEL Patricia

M. TROCHON Patrick

M. COUSSET Alain

M. DOBIOT Philippe

Commune de BEAUSSAIS- VITRE

M. SIMON jean-Manuel

Mme BERNY-SOUCHARD

Commune de CELLES SUR BELLE

M. BRETONNIER Pascal

M. RAMBAUD Fabrice

M. BROUSSARD Raphaël

M. LABARRE Eric

Commune d'EXOUDUN

M. RODRIGUES Guillaume

M. BORDIER Jean-Pierre

Commune de FRESSINES

M. HOARAU Jean-Bernard

M. DUPEU Laurent

Commune de la MOTHE ST HERAY

M. EMERIT Christian

Mme BAPTISTE Sylvie

Commune de MELLE

Mme GICQUIAUD Floriane

M. PUTEAUX Sylvain

M. TEXIER Jérôme

M. LOGETTE Kévin

Commune de PRAILLES LA COUARDE

M. CACLIN Philippe

M. JOFFRIT Christophe

Commune de SAINT VINCENT LA CHÂTRE

M. TRICHET Jacques

M. INGRAND Emmanuel

Régie eau potable Haut Val de Sèvre

M. CHANTREAU Michel

M. AUZURET Patrice

Communauté d'Agglomération du Niort

MME BUARD Véronique

M. CLERJEAU Pascal

M. DIGET Jean-Pierre

M. DOUBLEAU Pascal

Mme LUSSIEZ Sonia

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

M. GUILLON Sébastien

M. JOLLIT Daniel

M. LARGEAUD Roger

Mme MISSIOUX Marie-Pierre

M. PERGET Daniel

M. MARTINS Elmano
M. MOINARD Philippe
Mme UGUEN Nelly

M. SABOURIN Jean-Marie

Communauté d'Agglomération du Niort

M. GABILLY Alain
M. JACQUES Cyril
M. LAIDET Philippe
Mme LEGER Corinne
M. MAGRO Nicolas
Mme RICHECOEUR Claire
M. SIMMONET Florent
Mme VAUZELLE Emmanuelle

Communauté de Communes Du Haut Val de Sèvre

Mme BRIAUD Valérie
M. BOURGET Frédéric
M. GRELET Jérôme
M. MARCUSSEAU Régis
M. PETTEX SORGUE Rémi
M. RENOUX Jean-François
M. RIDOIRE Christian
M. TOURET Yoann

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre ont pris la compétence eau potable. Elles ont décidé de déléguer cette compétence au SERTAD sur les communes historiquement membres du SERTAD sans modifier la représentation.

4) CCSPL

Le Syndicat des Eaux du SERTAD n'a pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

5) Le mode de gestion

La gestion du service est directe, l'ensemble des tâches administratives et techniques est assuré en régie.

6) Estimation de la population desservie

➤ Production

Le syndicat a un rayonnement très important pour la production d'eau potable sur le département. En effet il dessert plus de 60 000 habitants.

➤ Distribution

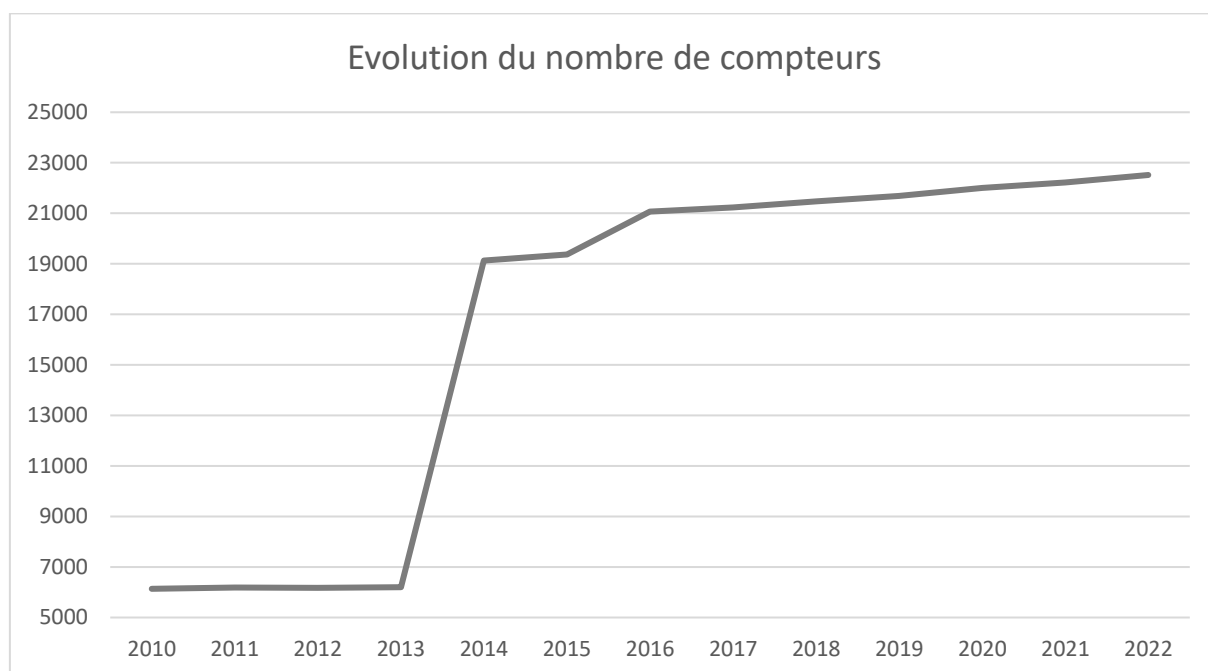
Est considéré comme un abonné desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle peut être raccordée.

Le Syndicat des Eaux du SERTAD dessert, en distribution, 46 640 habitants en 2022.

Source : Agence Régionale de la Santé

7) Le nombre de compteurs

Communes	Nombre total de compteurs		
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Variation
Beaussais - Vitré	480	480	0%
Avon	11	11	0%
Exoudun	361	359	-0.55%
Salles	188	186	-1.06%
Bougon	111	111	0%
Melle	2844	2833	-0.39%
Pamproux	1022	1027	+0.49%
Prailles-La Couarde	474	475	+0.21%
Soudan	242	242	0%
Celles sur Belle	1749	1761	+0.69%
Aigondigné	2213	2271	+2.62%
Chauray	3422	3504	+2.40%
François	455	461	+1.32%
Fressines	741	754	+1.75%
La Crèche	3095	3166	+2.29%
Prahecq	1130	1147	+1.50%
St Martin de B.	335	337	+0.60%
Sainte-Néomaye	613	613	0%
Vouillé	1665	1701	+2.16%
La Mothe St Héray	994	998	+0.40%
<i>Romans (adhérente de la régie des eaux de la C.C. HVDS)</i>	79	80	+1.27%
TOTAL	22 224	22 517	+1.32%



Sur le graphique on peut distinguer trois pics qui correspondent aux intégrations :

- 1^{er} janvier 2014 : La commune de Celles sur Belle intègre le SERTAD
- 1^{er} janvier 2015 : Intégration du Syndicat des Eaux du Lambon au SERTAD
- 1^{er} janvier 2016 : Intégration des communes de la Mothe Saint-Héray, Exoudun et Salles au SERTAD

8) Le SERTAD en quelques dates

- | | |
|------|---|
| 1935 | → Création du Syndicat des Eaux du Lambon entre les communes de Fressines, Chavagné et Sainte Néomaye. Le siège est installé à Fressines, |
| 1938 | → Rattachement des communes de Mougou, Prahecq et Chauray, |
| 1939 | → Rattachement de la commune de Souché, |
| 1951 | → Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat de la Corbelière (construction usine), |
| 1965 | → Cession réseau Souché à la ville de NIORT (fusion Souché-Niort),
→ Fourniture d'eau à la commune d'Aigonnay,
→ Achat logement de fonction à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye, |
| 1966 | → Fourniture d'eau au Syndicat de Thorigné, |
| 1970 | → Rattachement de la commune de Vouillé, |
| 1972 | → Fourniture d'eau à la commune de François, |
| 1973 | → Rattachement de la commune de St Martin de Bernegoue, |
| 1974 | → Construction d'un atelier et de bureau à la Chesnaye,
→ Rattachement de la commune de François, |

- 1977 → Rattachement de la commune d'Aigonnay,
- 1980 → Fourniture d'eau à la commune de la Crèche (Crépinière),
- 1981 → Mise en service du forage de la Fiée des Lois à Prahecq,
- 1983 → Interconnexion avec le SIAEP d'Echiré Saint-Gelais,
→ Mise en service du captage des Chailloterics,
- 1985 → Agrandissement des locaux administratifs,
- 1987 → Abandon des captages à St Martin de Bernegoue et François,
→ Modification des statuts du Syndicat de la Corbelière (Le Syndicat du Lambon a désormais voix délibérative),
- 1990 → Adhésion du Syndicat du Lambon au Syndicat du Centre-Ouest,
→ Interconnexion avec la ville de Niort,
- Mai 1995 → Création du Syndicat des eaux du SERTAD,
→ Adhésion du Syndicat du Lambon au SERTAD,
- 1996 → Transfert du siège social à la Chesnaye, commune de Sainte-Néomaye,
- Janvier 2000 → Début de la construction de l'usine,
- Juillet -Août 2001 → Embauche du personnel (un technicien responsable de l'usine et deux électromécaniciens),
- 29 novembre 2001 → Production et distribution des premiers m³ d'eau,
- Mars 2002 → Connexion au réseau de toutes les collectivités adhérentes,
- En 2003 → Embauche d'un ingénieur pour la création du service « Bassin Versant »,
→ Embauche d'un quatrième électromécanicien pour l'usine de production,
- En 2004 → Plus de 2 millions de m³ d'eau distribués,
- Eté 2005 → Seuil critique du niveau de l'eau au barrage de la Touche Poupard dû au manque de pluie,
- En 2006 → Organisation du SERTAD en 5 services
 - Service « Qualité Eau Brute »
 - Service « Production »
 - Service « Distribution »
 - Service « Aide technique – Maintenance »
 - Service « Analyses ».
- 1er juillet 2006 → Intégration du Syndicat d'eau de la « Roche-Fontegrive » entraînant celle d'un nouvel agent pour le service production,
→ Exploitation de l'infra toarcien de la Roche Ruffin en mélange avec l'eau issue de l'usine pour alimenter l'ensemble de la zone de Fontegrive

- 1er janvier 2007 → Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS avec embauche du personnel (4 agents techniques, 1 agent administratif),
- 1er janvier 2008 → Intégration du service de Production de Melle et de Saint Léger de la Martinière,
→ Intégration du S.I.A.E.P. de Sainte Blandine,
- Septembre 2008 → Installation dans la nouvelle agence de Saint Martin lès Melle au lieu-dit « Rabalot »,
- 2009 → Changement des filtres à charbon sur l'usine,
→ Simulation d'une rupture du barrage de la Touche Poupard,
- En 2010 → Intégration du Syndicat d'eau de Thorigné au 1^{er} janvier 2010 : Prailles – Beaussais – Vitré – Thorigné,
- En 2011 → Démolition du château d'eau et de la station de surpression de Pamproux,
→ Travaux de liaison des cuves de Chavagné,
- En 2012 → Action d'autocontrôles, analyses effectuées par le laboratoire du SERTAD,
- En 2013 → Début des travaux de construction du nouveau bâtiment de l'usine comprenant une salle de réunion, un garage et un atelier,
→ Mise en place de la télégestion au service distribution.
- En 2014 → Réfection de la Station de pompage de Prahecq
→ Renouvellement de 1200 compteurs et fin du renouvellement des branchements plombs,
→ Fin des travaux du bâtiment à l'usine de Production,
→ Réhabilitation de la pompe n°3 à l'usine de Production.
- En 2015 → Fin de la partie étude du projet « Hydrinov », en collaboration avec Séolis. Choix du type de Centrale Hydroélectrique et demande de permis de construire afin de produire de l'électricité sur la canalisation arrivant du barrage de la Touche Poupard,
→ Mise en place de la nouvelle supervision sur l'usine et extension de celle-ci aux sites de production déportés
→ Création de 22 regards de sectorisation sur les communes de Beaussais-Vitré, Prailles, Thorigné, Sainte Blandine,
→ Renouvellement de 1753 compteurs sur l'ensemble des communes.

- En 2016
- Travaux « Hydrinov », mise en place d'une turbine pour production d'électricité,
 - Aménagement du nouveau laboratoire de microbiologie
 - Mise en place de la sectorisation sur les communes de Bougon, St Léger de la Martinière, Fressines, Prahecq, St Martin de Bernegoue, Vouillé et Mougou,
 - Création d'un bâtiment pour la suppression de la Chesnaye et remise aux normes de celle-ci,
 - Dans le cadre de la vidange et des travaux sur l'usine du Cébron, le secours avec le pôle de production SPAEP et SERTAD a été utilisé de septembre 2016 à mars 2017. Le SERTAD a assuré l'alimentation des secteurs de Boisne, Cooperl, la Chesnaye pour le compte du SPAEP.
- En 2017
- Fin des travaux « Hydrinov » avec la mise en place de la convention d'exploitation et production des premiers kilowatts,
 - Amélioration du secours de l'alimentation en « eau potable » à partir du SPAEP par travaux de canalisation dans l'enceinte de l'usine,
 - Aménagement du laboratoire de physico-chimie par la mise en place d'un suivi de l'ozone résiduel et des essais de nouveaux appareils,
 - Mise en place de la sectorisation sur les communes de Melle et Celles (Verrines sous Celles),
 - Réaménagement des locaux de l'agence de Rabalot,
 - Renforcement du réseau et de la pression à la Pujarderie commune de Celles sur Belle.
- En 2018
- Remplacement des charbons actifs des filtres par matériau neuf sur l'un et réactivation sur le second,
 - Renouvellement du réseau d'eau et de branchements sur les communes de la Crèche et François,
 - Renouvellement du réseau d'eau et de branchements à Maisoncelle et à Monteuil (commune de Prailles),
 - Réhabilitation de la station de pompage de St Hilaire commune de Melle.
- En 2019
- Changement de l'automate principale de l'usine,
 - Adhésion à la SPL de la Touche Poupard,
 - Renouvellement du réseau d'eau et des branchements à " la Carte" (commune de Beaussais-Vitré),
 - Renouvellement du réseau de "Miséré à l'Houmaye" commune de la Crèche,
 - Sectorisation la Crèche-Sainte Néomaye-Pamproux.
- En 2020
- Remplacement des 2 ozoneurs de l'usine et automatisation de la régulation,

- Début des essais d'un nouveau coagulant en collaboration avec l'ARS 79,
- Réfection du captage de Prahecq,
- Réfection de la station de la Chancelée,
- Sectorisation Pamproux- Soudan,
- Rénovation du château de Bougon et de la station de Bagnault,
- Adaptation du travail suite à la pandémie de la COVID19.

En 2021

- Poursuite de l'étude et des essais sur le coagulant à base d'aluminium, présentation aux élus et montage du dossier d'autorisation pour passage au CODERST,
- Renforcement de la sécurisation de l'usine contre les éventuelles attaques (informatiques et caméras) par la mise en place de la Cybersécurité,
- Réhabilitation de l'installation électrique du réservoir de la Couarde,
- Etudes préalables à la construction d'un nouveau château d'eau à la Chesnaye,
- Travaux de sectorisation sur Pamproux-Soudan.

9) Actions réalisées en 2022

➤ Production

- Fin de l'installation de la cybersécurité pour le service Production,
- Mise en place d'un redondant pour l'automatisme de l'usine qui assure une bascule automatique d'un automate sur l'autre en cas de défaillance.
- Essais d'un analyseur en ligne pour le suivi du fer. Suite à un problème, l'appareil doit être remplacé courant 2023,
- Entretien pluriannuel des pompes de la station au barrage,
- Mise en place d'une seconde pompe de régulation de chaux,
- Remplacement de l'ensemble des distributeurs d'air de l'usine qui ont plus de 20 ans et qui commencent à dysfonctionner,
- Fin de l'étude et des essais sur le coagulant à base d'aluminium, élaboration d'un dossier d'autorisation pour modification de l'arrêté préfectoral de 1999.
- Travaux d'extension de la filière CAG par la mise en place de 2 filtres supplémentaires.
- Remplacement d'une partie des conduites d'évacuation des eaux vers la rivière en aval des usines,
- Début des mises à jour de l'automatisme et de la communication au niveau des sites production (barrage, Roche Ruffin et Pied Bourgueil),

➤ Distribution

- Mise en place de 3 postes de re chloration,
- Réfection de la cuve au sol des Brissardes,
- Réfection de la cuve de Prailles,
- Travaux de renouvellement de réseaux (2 tranches de travaux de 4 lots chacune),
- Sectorisation Chauray - La Crèche – Prahecq,
- Sectorisation la Mothe Saint Héray,
- Réfection du château d'eau de Soudan,
- Réfection du château d'eau de la Villedé,
- Poursuite des études sur le nouveau château d'eau de la Chesnaye.

10) Et pour l'avenir

➤ Production

- Début des travaux d'extension de la filière CAG par la mise en place de 2 filtres supplémentaires
- Application des mesures et scénarios prévus dans le "Plan de secours départemental" pour voir l'impact sur notre syndicat.
- Sécurisation de l'intervention des agents au niveau des saturateurs de chaux par la mise en place d'une passerelle autour des ouvrages.
- Mise en place de l'extension de la vidéo surveillance l'usine suite aux conclusions de l'inspection de novembre 2022.
- Différents travaux de sécurisation des personnes et des ouvrages, suites aux conclusions de l'inspection de novembre 2022.
- Remplacement de l'exutoire de la conduite d'évacuation des eaux vers la rivière en aval des usines,
- Fin de l'équipement de plusieurs regards de livraison avec des remontés d'informations vers l'usine (Négressauve, SALLES, ...),
- Suite du projet de pilote de production et de distribution d'électricité à partir de la pression d'eau sur un site alimentant un réservoir d'eau potable. Les travaux sont prévus pour fin 2023.

➤ Distribution

- Renouvellement du réseau et des branchements :
 - Fenioux commune de la Crèche
 - Verrines sous Celles commune de Celles sur Belle
 - Saint Léger de la Martinière commune de Melle
 - Rue du Pont Saint Hilaire commune de Melle
 - Bois Roger commune de Saint Vincent la Châtre
- Renouvellement de réseau et branchement CVM
 - Grand'Ry commune d'Aigondigné

- Fief Briand commune d'Aigondigné
- La Lande commune d'Exoudun
- Culée et Etortière commune de Soudan

11) Les marchés publics et consultations

Production :

- Hydroforce – Pied Bourgueil : 200 409 € HT

Distribution :

- Château d'eau de la Villedé : 63 145 € HT
- Travaux de comblement de forage : 18 740 € HT

B - Qualité de l'eau

12) Les caractéristiques de l'eau brute

A – Touche Poupard

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 6.25 mg/l.

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la SPL des Eaux de la Touche Poupard mais également par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (20 analyses en 2022).

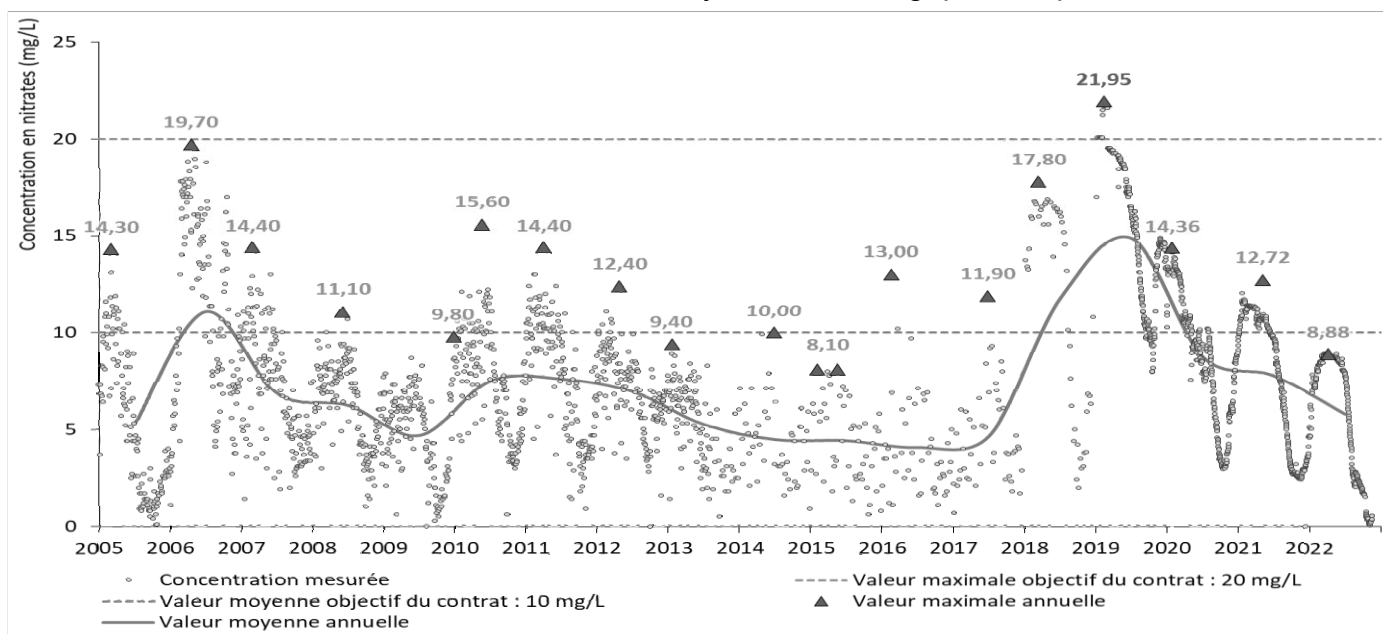
De plus des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement.

Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres par le personnel d'exploitation ou par un laboratoire prestataire.

Plusieurs types d'analyses différentes sont sous-traitées au laboratoire IANESCO dans le cadre de l'application de l'arrêté SéSanE de décembre 2012, à savoir :

- Les salmonelles, une fois par mois
- Les cyanobactéries, toutes les semaines de juillet à octobre

Le SERTAD effectue aussi une analyse microbiologique chaque semaine.



B – Captage de La Roche Ruffin

Le tableau ci-dessous résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Roche Ruffin.

L'eau est moyennement dure et légèrement turbide. La concentration moyenne en fer explique probablement la présence de turbidité.

Elle présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (1,50 mg/l). Pour remédier à cela, il a été précisé dans l'arrêté préfectoral du 24/08/2004, déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau sur le captage de la "Roche Ruffin Infratoarcien", que cette ressource doit être mélangée avec celle de l'usine de production du SERTAD à raison de 1/3 du forage pour 2/3 du SERTAD.

On note l'absence de nitrate et de produit de traitement des cultures.

PARAMETRES	Unités	Date	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C		10,00	15,06	8,90	19,00
Ph	Unité pH		10,00	7,60	7,40	7,72
Turbidité	NTU		10,00	1,73	0,38	5,83
Conductivité	µS/cm		10,00	465	443	478
TH total	°F		9,00	20,09	18,00	21,00
TH Ca	°F		10,00	13,32	11,80	20,00
T.A.C	°F		10,00	17,98	12,00	20,00
Nitrates (NO ₃)	mg/l		10,00	0,28	0,00	0,93
Micro-organismes revivifiables à 36 °C	/ ml		9,00	15,89	0,00	103,00

Micro-organismes revivifiables à 22 °C	/ ml	9,00	20,44	0,00	78,00
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	9,00	0,00	0,00	0,00
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	9,00	0,00	0,00	0,00
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	9,00	0,00	0,00	0,00
COT	mg/l	2,00	1,42	0,77	2,07
Nitrites	mg/l	8,00	0,02	0,00	0,03
Ammoniac	mg/l	10,00	0,01	0,00	0,07
Fer	mg/l	9,00	0,21	0,05	0,48
Manganèse	mg/l	10,00	0,03	0,00	0,06
Baryum	mg/l	10,00	0,70	0,00	3,00
Fluorures	mg/l	10,00	2,33	1,86	2,64
Aluminium	mg/l	10,00	0,00	0,00	0,00

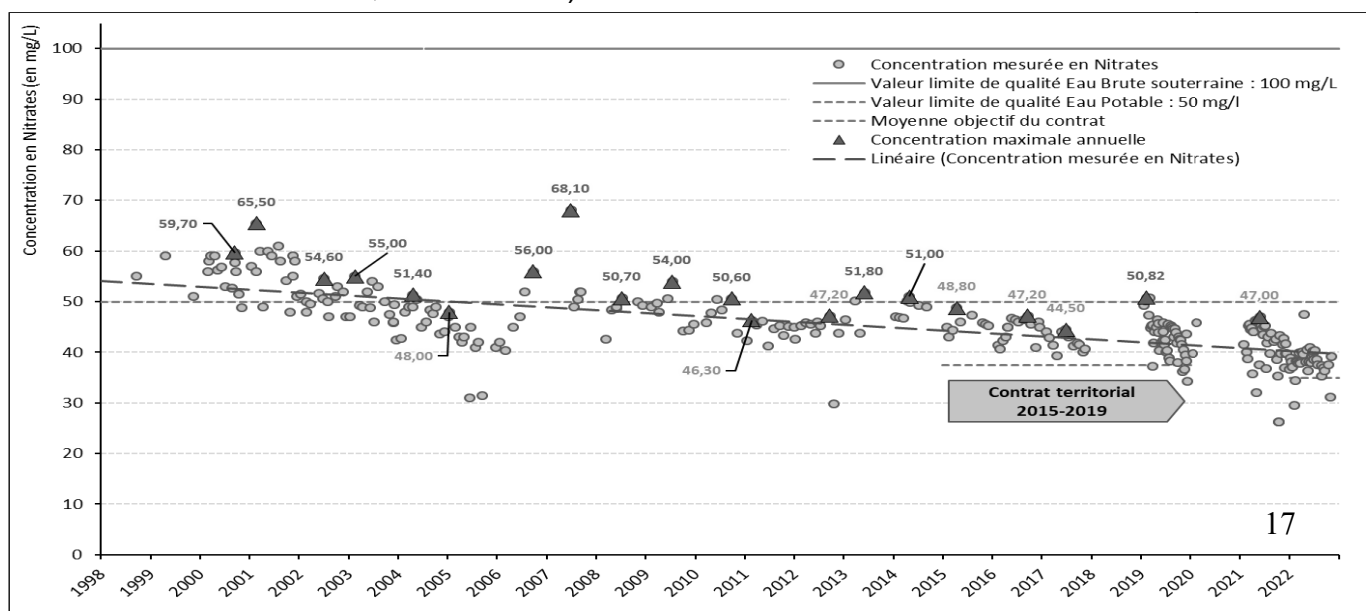
C- Captage de Chancelée

Le tableau ci-dessous résume la qualité de l'eau brute prélevée dans le captage de la Chancelée.

L'eau est considérée comme dure, et légèrement turbide.

Le suivi de la qualité de l'eau brute s'est nettement accru ces dernières années. La qualité de l'eau du captage de la Chancelée est dégradée par :

- Des teneurs en nitrates moyennes de l'ordre de 46 mg/l de 2008 à 2017 et des dépassements fréquents de la norme eau potable de 50 mg/l jusqu'en 2014. Toutefois, on observe une légère tendance à la diminution des concentrations (cf. figure ci-après). La norme eau brute pour une ressource souterraine est de 100 mg/l. c'est pourquoi, dans le cadre de l'application de l'arrêté du 12/12/2018 et après les conclusions du rapport de l'hydrogéologue du 06/06/2014, un mélange, avec l'eau en provenance de l'usine du SERTAD, permet la distribution d'une eau qui respecte en permanence les normes eau potable ;
- La détection de produits phytosanitaires : herbicides et métabolites de dégradations (Atrazine, herbicide interdit depuis 2003, S-métolachlore, Alachlore, Nicosulfuron).



Evolution des concentrations en nitrates depuis 1998

On observe une légère tendance à la diminution des concentrations en nitrates sur l'eau brute. Etant donné le fonctionnement complexe du captage (mélange de deux nappes d'âges différents dont les proportions de contribution peuvent varier), il est difficile de tirer une conclusion.

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	14,00	15,04	8,20	20,70
Ph	Unité pH	14,00	7,13	6,92	7,58
Turbidité	NTU	14,00	0,50	0,11	2,95
Conductivité	µS/cm	14,00	662	597	697
TH total	°F	14,00	32,56	31,80	33,80
TH Ca	°F	14,00	28,73	26,60	31,80
T.A.C	°F	14,00	28,30	26,60	29,40
Nitrates (NO ₃)	mg/l	14,00	38,55	33,72	47,50
Micro-organismes revivifiables à 36 °C	/ ml	14,00	13,64	0,00	70,00
Micro-organismes revivifiables à 22 °C	/ ml	13,00	66,23	0,00	252,00
Bactéries coliformes à 37°C	/ 100 ml	14,00	2,86	0,00	30,00
Bactéries coliformes à 44°C	/ 100 ml	14,00	0,00	0,00	0,00
Entérocoques à 37°C	/ 100 ml	14,00	0,14	0,00	1,00
COT	mg/l	4,00	0,20	0,18	0,21
Nitrites	mg/l	11,00	0,03	0,01	0,06
Ammoniac	mg/l	14,00	0,00	0,00	0,00
Fer	mg/l	13,00	0,03	0,00	0,05
Manganèse	mg/l	14,00	0,24	0,17	0,30
Baryum	mg/l	14,00	1,29	0,00	4,00
Fluorures	mg/l	14,00	0,29	0,12	0,95

D- Forage de Prahecq

PARAMETRES	Unités	NBRE	Moyenne	MINI	MAX
Température	°C	11,00	15,45	14,60	16,30
Ph	Unité pH	12,00	7,15	7,00	7,33
Turbidité	NTU	12,00	0,85	0,11	2,90
Conductivité	µS/cm	12,00	855	800	915
TH total	°F	12,00	36,07	34,00	38,60
TH Ca	°F	12,00	26,60	23,20	32,00
T.A.C	°F	12,00	32,13	30,00	37,00
Nitrates (NO ₃)	mg/l	12,00	4,65	0,00	52,40
Micro-organismes revivifiables à 36 °C	/ ml	11,00	11,45	0,00	66,00

Micro-organismes revivifiables à 22 °C	<i>/ ml</i>	11,00	25,36	0,00	84,00
Bactéries coliformes à 37°C	<i>/ 100 ml</i>	11,00	0,00	0,00	0,00
Bactéries coliformes à 44°C	<i>/ 100 ml</i>	11,00	0,00	0,00	0,00
Entérocoques à 37°C	<i>/ 100 ml</i>	11,00	0,00	0,00	0,00
COT	<i>mg/l</i>	3,00	0,80	0,62	0,90
Nitrites	<i>mg/l</i>	9,00	0,02	0,01	0,05
Ammoniac	<i>mg/l</i>	12,00	0,01	0,00	0,04
Fer	<i>mg/l</i>	12,00	0,08	0,00	0,26
Manganèse	<i>mg/l</i>	9,00	0,00	0,20	0,33
Baryum	<i>mg/l</i>	12,00	1,00	0,00	4,00
Fluorures	<i>mg/l</i>	14,00	1,76	1,16	2,33

Comme pour le captage de la Roche Ruffin, cette source présente des concentrations en fluor au-dessus de la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaines (1,50 mg/l). Un mélange avec de l'eau provenant d'un autre réservoir permet d'obtenir les normes de distribution d'eau potable.

13) Les caractéristiques de l'eau Traitée en sortie de production

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le Service Production du SERTAD dans le cadre de son autocontrôle, mais également par l'ARS à l'occasion du contrôle sanitaire (23 en 2022 plus 13 cyanobactéries).

Certains paramètres sont analysés en continu (température, pH, turbidité, conductivité, oxygène dissous, ozone, nitrates, chlore, ammoniac, manganèse, COT). Quotidiennement, le personnel du Service Production du SERTAD effectue des analyses physico-chimiques (nitrites, fer, dureté, TAC, ...).

Chaque semaine, une analyse microbiologique est également réalisée dans notre laboratoire, celle-ci traduit l'efficacité de la désinfection de l'eau.

Tous les mois, une analyse des pesticides, des hydrocarbures et des organohalogénés volatiles (THM) est effectuée par un laboratoire extérieur (IANESCO).

Comme pour l'eau brute, tous les prélèvements de l'autocontrôle sont assurés par le personnel du SERTAD.

2-1) Suivi sanitaire interne de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

La turbidité de l'eau correspond à la transparence d'un liquide.

La norme est actuellement d'une unité NTU. Au travers des 365 analyses, la moyenne était de 0,26 NTU avec une valeur minimale à 0,18 NTU et une valeur maximale à 1.67 NTU.

Pour les nitrates la norme est de 50 mg/l. la moyenne relevée sur les 365 contrôles est de 6.28 mg/l, avec un maximum à 43.09 mg/l mesuré lors de l'une des productions d'eau potable à partir de la Sèvre Niortaise. En effet, plusieurs fois dans l'année, lors de travaux sur le barrage, l'alimentation à partir de celui-ci a été coupé et nous avons basculé sur la rivière.

Les pesticides sont éliminés par les filtres à charbon actif en grains. La norme est de 0,1µg/l.

En 2022, aucune détection de la molécule « Métaldéhydes » n'a été relevée.

Les métabolites de dégradation, notamment de Métolachlore (ESA et OXA), ont été détectés sur l'eau traitée, mais les valeurs n'ont jamais dépassé la norme des 0,1 µg/l (0,093 et 0,098 µg/l en décembre). Les travaux d'agrandissement du traitement par les filtres à charbons vont permettre de diminuer ces teneurs. La gestion des lavages, mais également des renouvellements (ou réactivations) du substrat augmentera la qualité du traitement des micropolluants.

B – station de La Roche Ruffin

Le suivi réalisé en sortie des cuves de mélange (Roche Ruffin et Pied Bourgueil) permet de confirmer la bonne dilution de l'eau du captage. La turbidité, mais surtout les "Fluorures" présentés dans l'eau du captage sont ainsi ramenés sous les valeurs de "limites" ou de "référence" pour l'eau distribuée.

Un suivi des hydrocarbures ainsi que des pesticides est également réalisé sur ces deux stations pour également contrôler l'efficacité du mélange.

C- Station de Saint Hilaire

Le suivi réalisé en sortie de la cuve de St Hilaire, permet de voir la dilution entre la source de la "Chancelé" et l'eau arrivant de l'usine du SERTAD. Ce mélange permet de diminuer notamment la dureté, mais également la concentration en nitrates et en pesticides et de les ramener sous les "limites de qualité" pour l'eau traitée.

On passe ainsi de plus de 30°F (forage de la chancelée) de dureté à 20°F (mélange), où on diminue par 2 la teneur en nitrates (20 mg/l de NO₃ dans le mélange).

D- Station de Prahecq

La qualité, en sortie de ce réservoir, présente les caractéristiques d'un mélange entre le forage et l'eau provenant de Chavagné (mélange SERTAD et CC HVS).

Comme pour la station de la Roche Ruffin, ce mélange permet de diminuer notamment les concentrations en fluorures et la turbidité.

2-2) Contrôle Sanitaire de l'eau traitée

A – l'usine de traitement

Voici le résumé des analyses effectuées en sortie d'usine de traitement lors de l'année :

Paramètres	Limites de Qualité	nombre d'analyses	Seuil de détection	Moyenne	Valeur Maximale	Valeur Minimale
Température eau (°C)	25	25,00		15,45	22,90	7,50
Chlore libre (mg/l)		18,00		0,85	1,07	0,51
Chlore Total (mg/l)		18,00		0,97	1,19	0,53
Conductivité (µS/cm)	200-1100	12,00		311,67	354,00	292,00
Turbidité (NFU)	1,00	12,00	0,20	0,21	0,24	0,20
Ph à 20°C	>6,50 <9,00	12,00		7,98	8,20	7,80
Dureté totale (°F)		12,00		11,47	14,40	1,20
Fluorure (mg/l)	2	4,00		0,22	0,27	0,19
TA.C. (°F)		12,00		11,10	13,80	9,70
COT (mg/l)	2,00	12,00		1,68	1,90	1,50
Chlorure (mg/l)	250,00	12,00		27,02	37,20	24,00
Sulfate (mg/l)	250	12,00		8,65	9,40	7,90
Nitrate (mg/l)	50	12,00		6,03	9,10	1,80
Nitrite (mg/l)	0	12,00	0,01	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Ammonium (mg/l)	0	12,00	0,05	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Bromates (µg/l)	10	4,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Calcium (mg/l)		4,00		41,53	44,70	38,50
Magnésium (mg/l)		4,00		3,88	4,20	3,60
Sodium (mg/l)	200	4,00		11,50	12,40	10,70
Potassium (mg/l)		4,00		3,68	3,80	3,60
Cyanures libres (µg/l)	50	4,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Aluminium (µg/l)	200	4,00	10,00	62,08	154,00	27,20
Baryum (µg/l)	700,000	4,00		0,23	0,28	0,20
chlorure de vinyle (µg/l)	0,50	4,00	0,100	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil
Chloroforme (µg/l)	100,00	4,00		2,15	3,60	1,40
Bromodichlorométhane (µg/l)	100,00	4,00	3,33	5,30	2,40	3,33
Dibromochlorométhane (µg/l)	100,00	4,00	4,88	6,10	4,30	4,88
Bromoforme (µg/l)	100,00	4,00	1,80	1,90	1,70	1,80
total THM positifs		4,00	12,15	16,90	10,30	12,15
Trichloroéthylène (µg/l)	10,00	4,00	0,500	inf.au seuil	inf.au seuil	inf.au seuil

- Bactéries anaérobies sulfito-réductrices
- Salmonelle

Caractéristiques organoleptiques

- Aspect
- Couleur
- Odeur
- Saveur
- Turbidité

Equilibre Calcocarbonique

- pH
- Carbonates
- CO2 libre
- Equilibre Calcocarbonique
- Hydrogénocarbonates
- Titre alcalimétrique
- Titre alcalimétrique complet
- Titre hydrotimétrique

Minéralisation

- Calcium
- Chlorures
- Conductivité
- Magnésium
- Potassium
- Sodium
- Sulfates

Paramètres azotés et phosphorés

- Ammonium
- Nitrates
- Nitrites

Oxygène et matières organiques

- Carbone organique total

Fer et Manganèse

- Fer
- Manganèse

Oligo-éléments et micropolluants minéraux

- Aluminium
- Antimoine
- Arsenic
- Baryum
- Bore
- Cadmium
- Chrome total
- Cuivre
- Cyanures totaux
- Fluorures
- Mercure
- Nickel
- Sélénium
- Plomb

Composés organohalogénés volatils

- Chlorure de vinyl monomère
- Dichloroéthane-1,2
- Hexachlobutadiène
- Tétrachloroéthylène
- Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène
- trichloroéthylène

Chlorobenzènes

- Pentachlorobenzène

Composés organiques volatils et semi-volatils

- Benzène

Divers micropolluants organiques

- Acrylamide
- Epichlorohydrine

Hydrocarbures polycycliques aromatiques

- Benzo(a)pyrène
- Benzo(b)fluoranthène
- Benzo(g,h,i)pérylène

- Benzo(k)fluoranthène
- Indénol(1,2,3-cd)pyrène

Sous-produits de désinfection

- Bromates
- Bromoforme
- Chlorodibromométhane
- Chloroforme
- Dichloromonobromométhane
- Trihalométhanes

Paramètres liés à la radioactivité

- Activité alpha globale
- Activité bêta globale
- Activité Tritium

Pesticides et produits apparentés

- Pesticides amides, acétamides
- Pesticides aryloxyacides
- Pesticides carbamates
- Pesticides divers
- Pesticides nitrophénols et alcools
- Pesticides organochlorés
- Pesticides organophosphorés
- Pesticides pyréthriinoïdes
- Pesticides Strobilurines
- Pesticides sulfonylurées
- Pesticides triazines
- Pesticides triazoles
- Pesticides tricétones
- Pesticides urées substituées
- Métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée

D'autres analyses d'autocontrôle (Physico-chimiques et Bactériologiques) sont réalisées par le service "Production" du SERTAD.

En 2022, ce sont 161 points de mise en distribution et 26 réservoirs qui ont été contrôlés entre 2 et 12 fois durant l'année.

Si l'on rajoute également les mises en eaux suite aux travaux, ainsi que les contrôles de particuliers, ce sont 490 prélèvements qui ont été réalisés et qui représentent 12 138 paramètres mesurés en 2022.

En 2022, 9 points ont dû être recontrôlés pour une non-conformité exclusivement au niveau « bactériologique ». L'ensemble des visites a abouti à une levée du problème.

De plus, un suivi du chlore est réalisé tout au long de l'année sur ces mêmes 161 points et chaque site a été contrôlé entre 12 et 19 fois.

Les fiches ci-après sur *la "Qualité de l'eau distribuée en 2022"* sont élaborées par l'ARS pour chaque secteur du SERTAD où l'eau distribuée est de qualité uniforme.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 33 analyses bactériologiques et 174 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange réalisé à partir du captage de La Fiée des Lois (1/4) et des prises d'eau de la Sèvre Niortaise (1/4) et de la Touche Poupard (1/2). Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 35,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 19,23 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,59 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,100 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
 Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 21 analyses bactériologiques et 27 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard (2/3) et du captage de La Roche Ruffin (1/3 Pamproux) au niveau des réservoirs de La Roche Ruffin et de Pied-Bourgueil. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. 100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 20,30 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F). Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 15,43 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l. Valeur moyenne relevée : 1,07 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées. Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,053 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr



Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 analyses bactériologiques et 21 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard. Ce captage bénéficie de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

94,44 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 18,00 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,57 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,22 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,160 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.





Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 analyses bactériologiques et 21 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir du captage de La Chancelée (St-Romans-Les-Melle) et de la prise d'eau de la Touche-Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 25,20 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 22,40 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,17 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,095 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.



Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 31 analyses bactériologiques et 42 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard. Ce captage bénéficie de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 20,20 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 12,58 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,22 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,100 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex
 Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 53 analyses bactériologiques et 225 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Alimentée par un mélange à partir d'un achat au SECO (1/3) et du mélange 50/50 entre la Sèvre Niortaise et la Touche Poupard, exceptée la commune de Vouillé alimentée quasi totalement par la Touche Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 35,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 21,79 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,16 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,100 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 8 analyses bactériologiques et 38 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

L'eau que vous consommez provient de l'usine de production de La Corbelière, à Azay-le-Brulé, qui traite principalement les eaux de La Sèvre Niortaise. Lorsque la teneur en nitrates de l'eau brute est élevée (supérieure à 40 mg/l), un mélange de l'eau de La Sèvre est réalisé avec l'eau peu nitrée provenant du barrage de La Touche-Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 35,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 26,60 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,12 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 41 analyses bactériologiques et 126 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Alimentée par un mélange 50/50 à partir des prises d'eau de la Sèvre Niortaise et de la Touche Poupard, exceptée la commune de La Crèche alimentée par la Touche Poupard. Ces captages bénéficient de périmètres de protections réglementaires. En parallèle, un programme d'actions volontaristes de lutte contre les pollutions diffuses (notamment nitrates et pesticides), nommé « Re-Sources », est animé par le syndicat d'eau. Il a pour but de reconquérir la qualité de l'eau des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



TEMPERATURE
Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



ADOUCEUR
Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Fluor F
Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 36,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau peu calcaire. Valeur moyenne : 16,00 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,20 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,100 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Ces conclusions sont basées sur les prélèvements ponctuels qui constituent le contrôle sanitaire. Ce contrôle est complété par la surveillance sanitaire exercée par l'exploitant du service d'eau.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale des Deux-Sèvres - 6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537 - 79025 NIORT Cedex

Téléphone : 0969370033 - Mèl : ars-dd79-eaux@ars.sante.fr

C - Bassins Versants – qualité eau brute

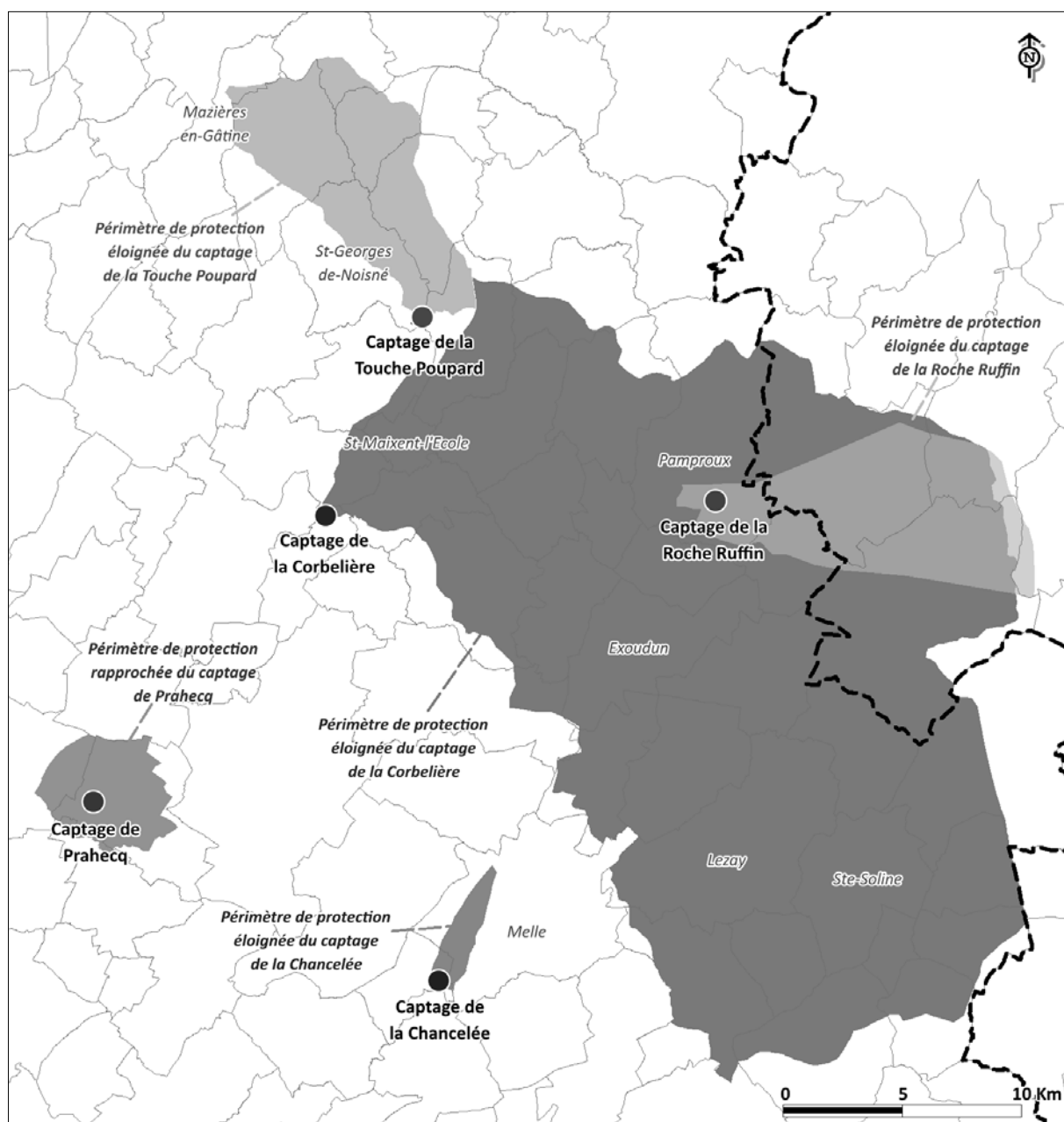
La Cellule Animation Qualité Eau Brute du SERTAD a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation de la Régie des Eaux de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre) et de La Chancelée. Cette démarche fait partie du programme régional « Re-Sources » et ces trois captages sont des captages prioritaires Grenelle. De plus, La Corbelière et la Touche Poupard sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres.

Aussi, la Cellule a en charge la gestion des dossiers administratifs des captages (DUP / Révisions des périmètres de protection et des demandes d'autorisation de prélèvement). Le nouvel Arrêté préfectoral (DUP) de La Corbelière a été signé le 19 décembre 2013. La procédure de révision des périmètres de protection et les autorisations de prélèvements pour le captage de La Chancelée ont abouties à l'Arrêté préfectoral du 12 décembre 2018. Le captage de la Touche Poupard bénéficie quant à lui d'un Arrêté préfectoral depuis 1999 (périmètres de protection et autorisations de prélèvement). Toutes les ressources du SERTAD disposent maintenant de périmètres de protection adaptés. Les servitudes ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les compétences du Syndicat.

L'indice de protection de la ressource est de 100%.

La Cellule Animation se composait de 3 ETP depuis la fin de l'année 2013 : une animatrice générale, une animatrice agricole (poste créé en décembre 2013) et une technicienne/cartographe. En 2017, le service a été renforcé par 1 ETP d'animation agricole supplémentaire, portant l'effectif à 4 ETP. Le poste de 2^{ème} animateur agricole n'a pas été reconduit suite à la fin du contrat de celui-ci fin novembre 2018. Suite au recrutement d'un nouvel animateur agricole en juin 2020, les effectifs sont à nouveau passés à 4 ETP.

15) Les différentes ressources du SERTAD



Carte des différents captages utilisés et leurs périmètres de protection.

Captage de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont

Les Périmètres de Protection Eloignés (PPE) de ces deux captages bénéficient d'un programme d'actions Re-Resources pour préserver la qualité de l'eau qui parvient au captage (se reporter à la section « Le programme Re-Resources »).

Captage de La Chancelée

Ce captage se situe sur la commune Saint-Romans-lès-Melle. Un programme d'actions Re-Sources existe sur le PPE de ce captage (se reporter à la section « Le programme Re-Sources »). Aucuns travaux sur la station n'ont eu lieu en 2022.

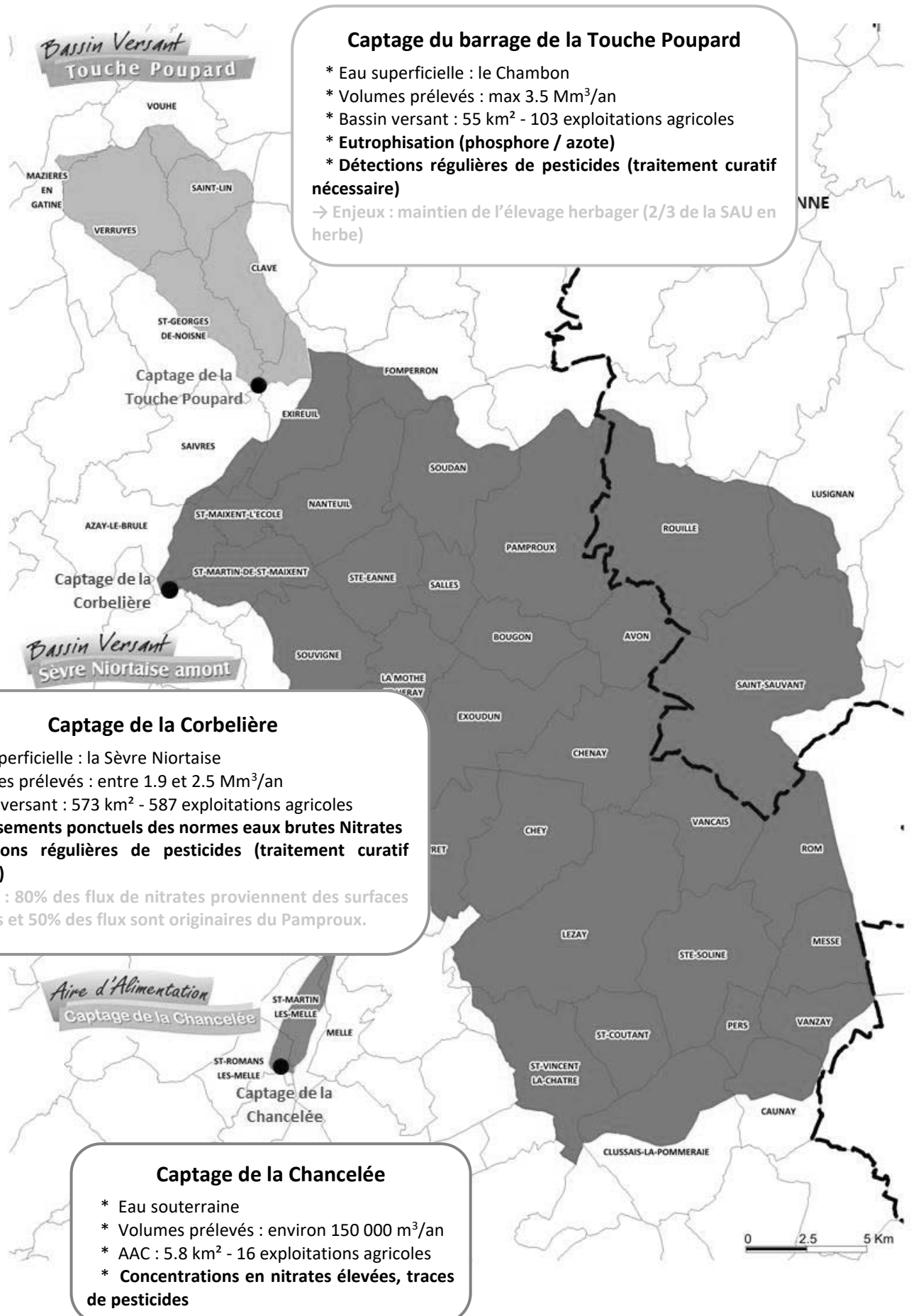
Captage de la Roche Ruffin

Ce captage, situé sur la commune de Pamproux, n'a fait l'objet d'aucun travaux en 2022.

Captage de Prahecq

Ce captage, situé sur la commune du même nom, n'a fait l'objet d'aucun travaux en 2022.

16) Programme Re-sources



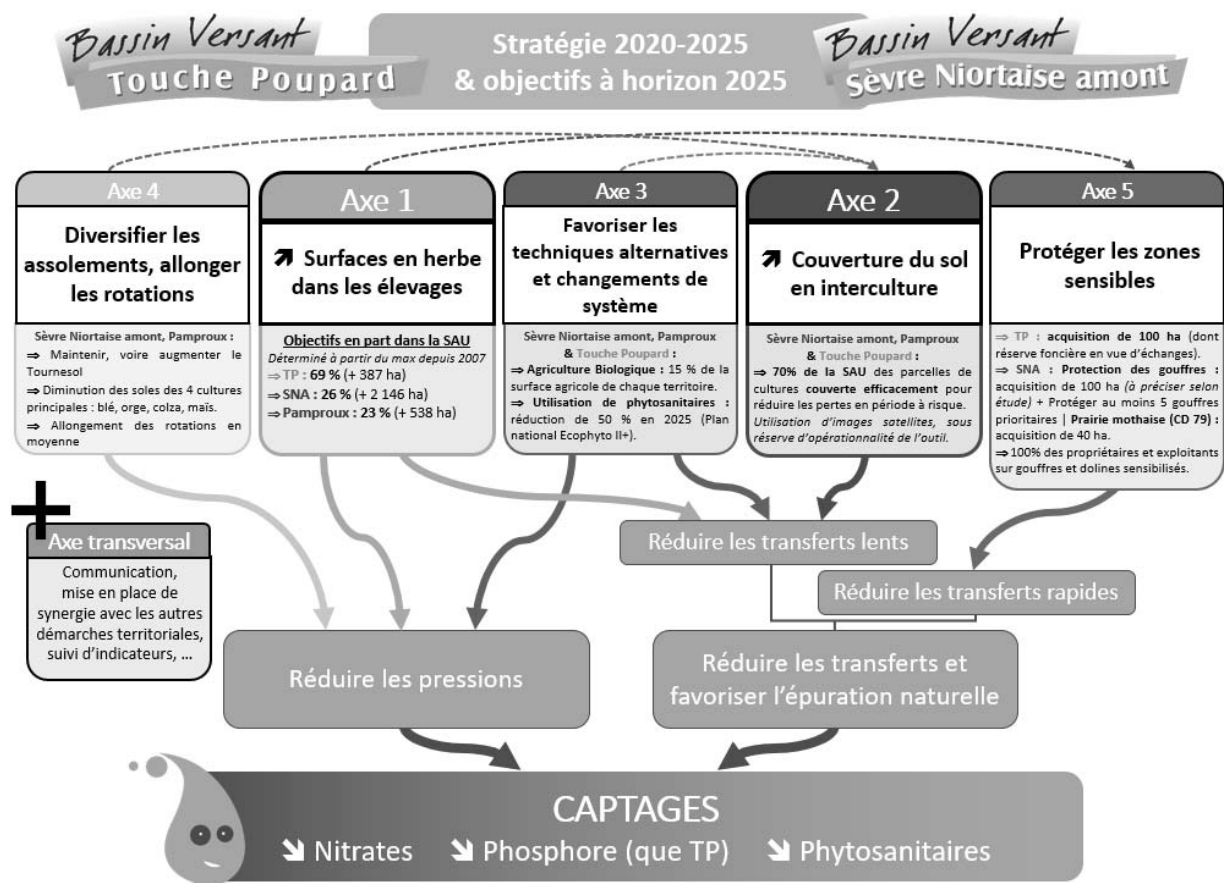
Captages de La Corbelière et de La Touche Poupard

La démarche sur ces territoires a été lancée dès 2004 ; ils font partie des bassins versants « Re-Sources » pilotes. Un premier Contrat Territorial 2007-2011 a été mené sur chacun des bassins. Après la réalisation des bilans-évaluations de ces Contrats en 2012, l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du 2^{ème} programme d'actions pour la période 2014-2018. A l'issue de cette période, un bilan technique et financier a été réalisé en interne et une évaluation a été menée par un bureau d'études dont les résultats ont été publiés début 2019.

Etayé par ces conclusions, un important travail de **concertation** a été mené pendant tout 2019. Par de multiples travaux et échanges avec les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, OPA, collectivités, etc.) et avec l'accompagnement de la cellule Re-Sources et de l'AELB, cette année de concertation a permis d'aboutir à une **stratégie territoriale** partagée qui porte sur :



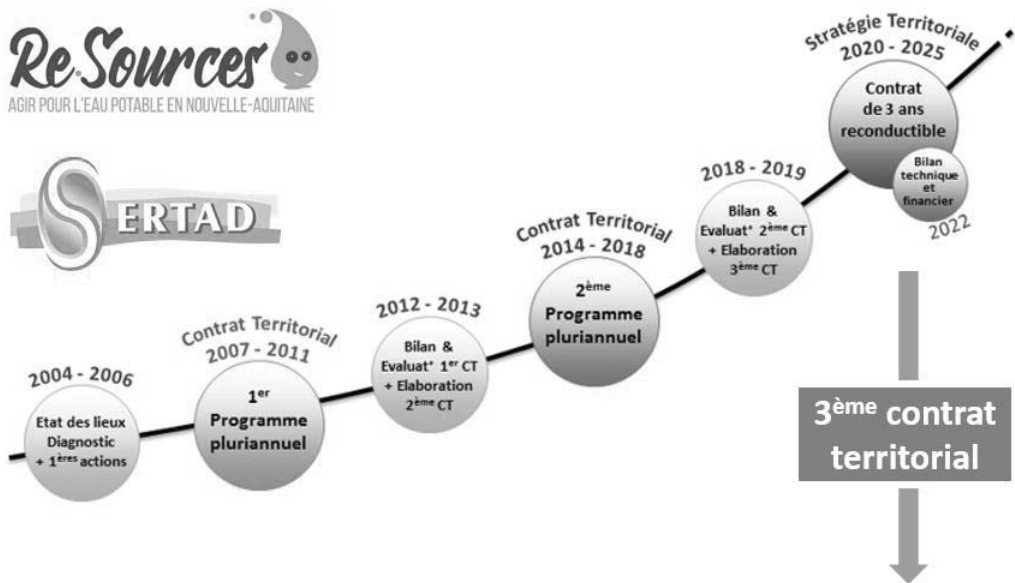
- le déploiement de **leviers d'actions innovants**, mieux ciblés ou davantage déployés dans les exploitations ;
- une approche visant une **meilleure mise en œuvre des changements de pratiques** dans les exploitations ainsi qu'une meilleure diffusion sur le territoire ;
- une **plus grande synergie** avec les démarches locales et les autres contrats territoriaux pour une approche intégrée de la ressource en eau ;
- la **mobilisation et l'implication** des acteurs du territoire qui sont les auteurs du changement.



Une **feuille de route** et un **programme d'action** sont associés à cette stratégie, l'ensemble forme le 3^{ème} contrat territorial Re-Sources 2020-2022, avec une stratégie à horizon 2025. Le territoire concerné fusionne les deux bassins versants de la Sèvre Niortaise amont et de la Touche Poupard : le « **Contrat territorial Re-Sources 2020-2022 des Aires d'alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre : Touche Poupard et Corbelière** ».

La concertation avec les acteurs du territoire, et particulièrement les organismes professionnels agricoles, a permis de construire des contrats aux objectifs partagés, de même que la mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage. Le SERTAD reste le porteur global et réalise la coordination générale.





« Contrat territorial des Aires d’Alimentation de Captage du bassin amont de la Sèvre Niortaise : Touche Poupard et Corbelière 2020-2022 »

Les principales actions menées en 2022 (pour plus de détails, se reporter au bilan complet 2022) :

- Journées techniques dans des exploitations ;
- Communication avec les OPA partenaires sur les filières structurées sur le territoire et favorables à la qualité de l’eau, pour promouvoir le développement de cultures à bas niveau d’intrants ;
- Gestion intégrée de la ressource en eau (CTGQ, CTMA, Grand Poitiers, PAT...) ;
- Actions liées à l’optimisation des intercultures (présentation de plateformes expérimentales de couverts, réalisation de pesées MERCI, valorisation collective lors des manifestations des rendez-vous des couverts végétaux, concours photo) ;
- Etude sur des gouffres classés prioritaires et sensibilisation à leur protection ;
- Accompagnement individuel d’éleveurs des bassins sur les thématiques de gestion de prairie et du pâturage, d’amélioration de l’autonomie fourragère de l’exploitation, de coût de production ;
- Groupes d’échanges sur les systèmes céréaliers, les couverts végétaux et leur valorisation fourragère ;
- Animation MAEc ;
- Suivi et analyse de la qualité de l’eau ;
- Communication et sensibilisation à la protection de la qualité de l’eau.

Un bilan technique et financier du Contrat 2020-2022 a eu lieu cette année, il a été présenté en COPIL le 28 juin. Des ajustements ont été proposés pour le nouveau Contrat territorial 2023-2025, 2^{ème} acte de la mise en œuvre de la stratégie globale 2020-2025, et ils ont été validés lors d'un COPIL de reprogrammation le 25 novembre.

Captage de La Chancelée

Située à St Romans-les-Melle, son aire d'alimentation est 5.5 km². La démarche « Re-Resources » sur ce captage a été lancée en 2012. L'année 2014 a été consacrée à la réalisation du diagnostic des pressions agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation du captage par le bureau d'études SAFEGE et à l'élaboration du plan d'action pour la qualité de l'eau. Un Contrat territorial 2015-2019 a été signé par 13 organismes ; les actions, quant à elles, ont commencées en 2015.

Un bilan technique et financier complet ainsi qu'une évaluation de ce premier contrat ont été réalisés. En se basant sur ces éléments, une phase de concertation et de reprogrammation d'un nouveau contrat territorial 2022-2026 ont eu lieu. En parallèle la démarche ZPAAC / ZSCE a été initiée par les services de l'Etat, prérequis indispensable pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Ces Contrats Territoriaux font l'objet de bilans d'activités annuels détaillés.



D) Production d'eau

a. D'où provient l'eau

➤ L'eau brute

La ressource principale du SERTAD est le barrage de la Touche Poupard qui a une capacité de stockage de quinze millions de mètres cube



Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000. La ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'eau est acheminée du barrage jusqu'au pôle de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres.

Ce cheminement se déroule en deux étapes :

- Refoulement de 900 à 1600 m³/h, à partir de la station située au pied du barrage sur deux kilomètres, jusqu'à un réservoir de 1 000 m³.
- Ecoulement gravitaire de cette cuve, sur neuf kilomètres, jusqu'à l'usine.

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la **Sèvre Niortaise**, comme ce fut le cas lors de la tempête du 10 février 2009 et lors des travaux d'installation d'une micro turbine par Hydronov au printemps 2016.

Trois autres sources sont également utilisées, 'la **Chancelée**' sur la commune de SAINT ROMANS LES MELLE dont l'AAC se situe sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE, le captage dans l'infra toarcien de "la **Roche Ruffin**" sur la commune de PAMPROUX et celui de "la **Fiée des Lois**" sur la commune de Prahecq. L'eau de ces captages est mélangée à celle traitée, qui vient de l'usine, sur les secteurs respectifs du Mellois, de l'ancien Syndicat de Fontegrive et de Prahecq.

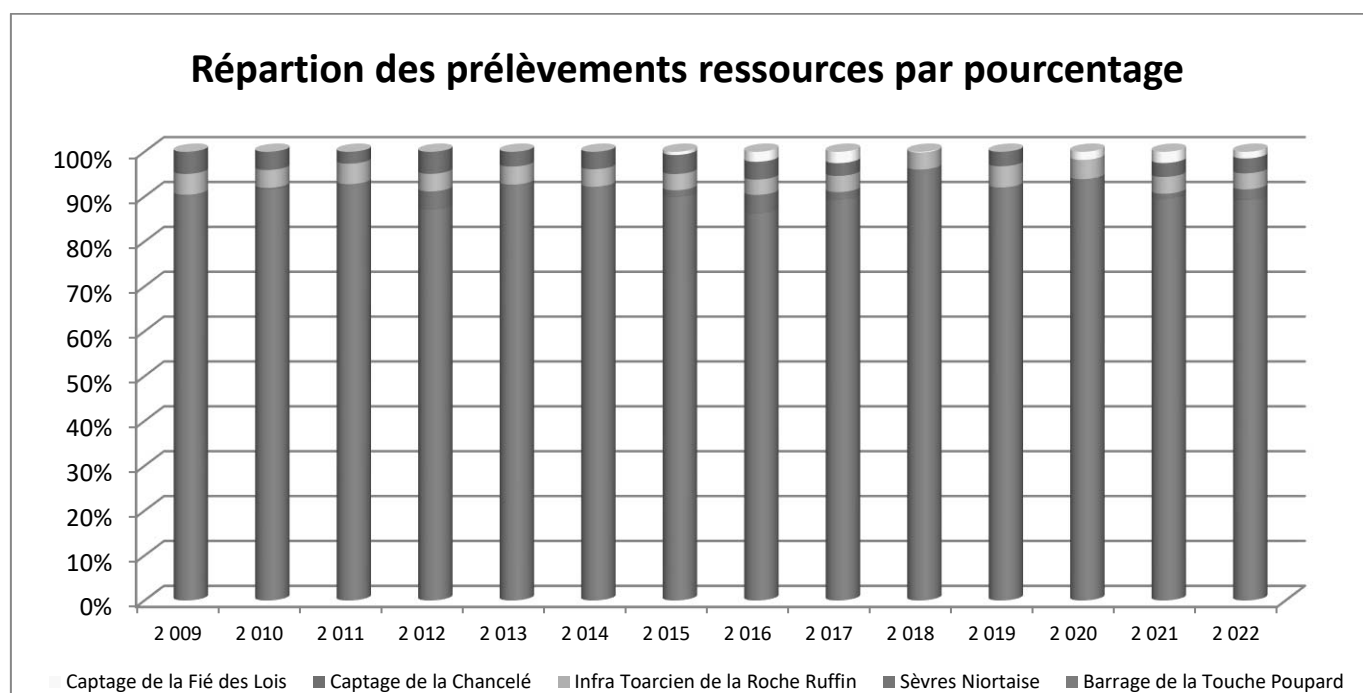
En 2022, le SERTAD a **prélevé 2 786 901 m³** d'eau brute répartis de la façon suivante :

- Barrage de la Touche Poupard :	2 489 006 m ³
- Sèvre Niortaise :	64 576 m ³
- Captage Infra de la Roche Ruffin :	99 884 m ³
- Captage de la Chancelée :	91 940 m ³
- Captage Infra de la Fiée des Lois :	41 495 m ³

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume global prélevé est de 8,37 %.

89,31 % de l'eau brute, soit le prélèvement sur le barrage de la Touche Poupard, sont achetés à la SPL des Eaux de la Touche Poupard qui exploite celui-ci.

Les 64 576 m³ restants proviennent de la Sèvre Niortaise, lors de travaux sur le barrage à plusieurs reprises durant l'année.



En ce qui concerne l'alimentation directe de l'usine de production d'eau, le tableau ci-dessous détaille la répartition entre le prélèvement au barrage et les différentes utilisations qui en sont faites par la suite.

Désignation	Index compteur (en m ³), le		Différence	Total en m ³	Différence en m ³	Rendement en %
	03/01/2022	02/01/2023				
Barrage	48 493 241	51 318 344	2 825 103	2 889 679	8 417	99,71
Pompage Sèvre	432 448	497 024	64 576			
Usine	28 271 523	788 257	2 489 006	2 881 262		
Corbélière	8 322 819	8 657 712	334 893			
EARL L'Alouette	32 590	58 637	26 047			
GAEC les Jardins de Jaunay	107 824	139 140	31 316			

Courant 2022, une mise à jour du compteur entrée usine a été faite et c'est pour cela que l'index de fin d'année est inférieur à celui du début.

L'eau traitée

L'eau traitée provient très majoritairement des ressources du Syndicat. Néanmoins le SERTAD effectue des achats d'eau auprès des Syndicats voisins :

- Syndicat du CC HVS : 496 678 m³
- Syndicat du Centre-Ouest : 170 516 m³
- Syndicat de 4B : 25 538 m³

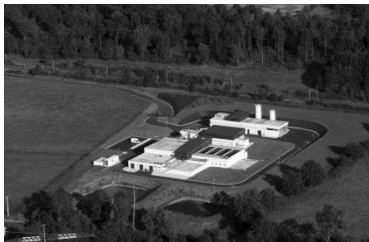
Parallèlement le SERTAD vend de l'eau traitée « en gros » à quatre collectivités :

- Régie des eaux de la CC HVS : 226 776 m³
- Syndicat 4B : 12 013 m³
- La commune de St Vincent la Châtre : 50 924 m³
- SEV : 214 567 m³

b. Comment rendons-nous l'eau potable ?

Sur les ressources souterraines (Roche Ruffin, Chancelée et Prahecq) l'eau ne subit qu'un traitement sommaire de désinfection, après mélange avec l'eau de l'usine du SERTAD, pour assurer une qualité bactériologique tout au long de son transport jusqu'au robinet du consommateur.

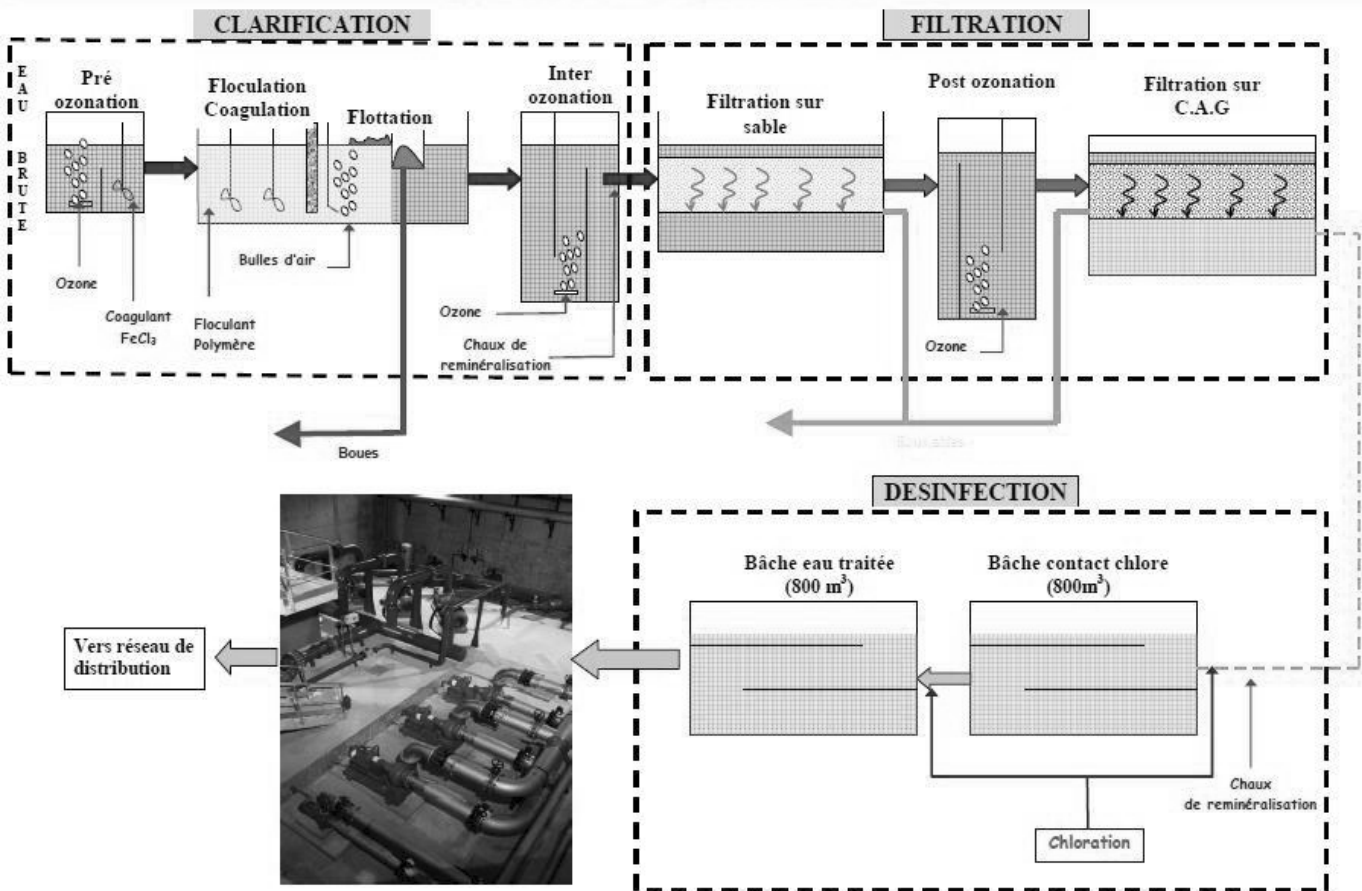
L'usine de traitement constitue la production principale du SERTAD.



Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001. Il y a **trois étapes** sur cette filière pour que l'eau soit potable :

- La clarification,
- La filtration,
- La désinfection.

Synoptique de la production d'eau



➤ La clarification

Celle-ci consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour que l'eau soit dite « clarifiée » :

- Arrivée de l'eau dans une tour de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté un coagulant qui permet le rapprochement de certaines particules (colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau (phase de coagulation),
- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente agitation qui favorise la création de flocs (masse coagulée de particules). Il s'agit de la phase de floculation,
- L'eau floculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des micro bulles, le floc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué par raclage mécanique en direction d'un bassin à boues (phase de flottation).

➤ La filtration

Cette étape constitue l'affinage de l'étape précédente par l'élimination d'éléments de plus en plus petits sur différents filtres.

- Reminéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 7,60 et 8,30 unités. Juste avant, nous injectons du CO₂ pour augmenter l'action de la chaux et améliorer la carbonatation.
- Afin d'enlever les restes de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant (épaisseur de 1 mètre), 4 filtres à sables d'une surface de filtration totale de 195 m².
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et absorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés...), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,50 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

➤ La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau.

En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. En attendant la demande nécessaire, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée de 800 m³.

En ce qui concerne le refoulement et la distribution, le SERTAD dispose d'un réseau de 80 Km de canalisations enterrées qui permet d'amener l'eau traitée aux services de distribution abonnés.

A partir du 7 juillet 2005, le plan Vigipirate nous impose une norme de 0,30 mg/l de chlore en sortie.

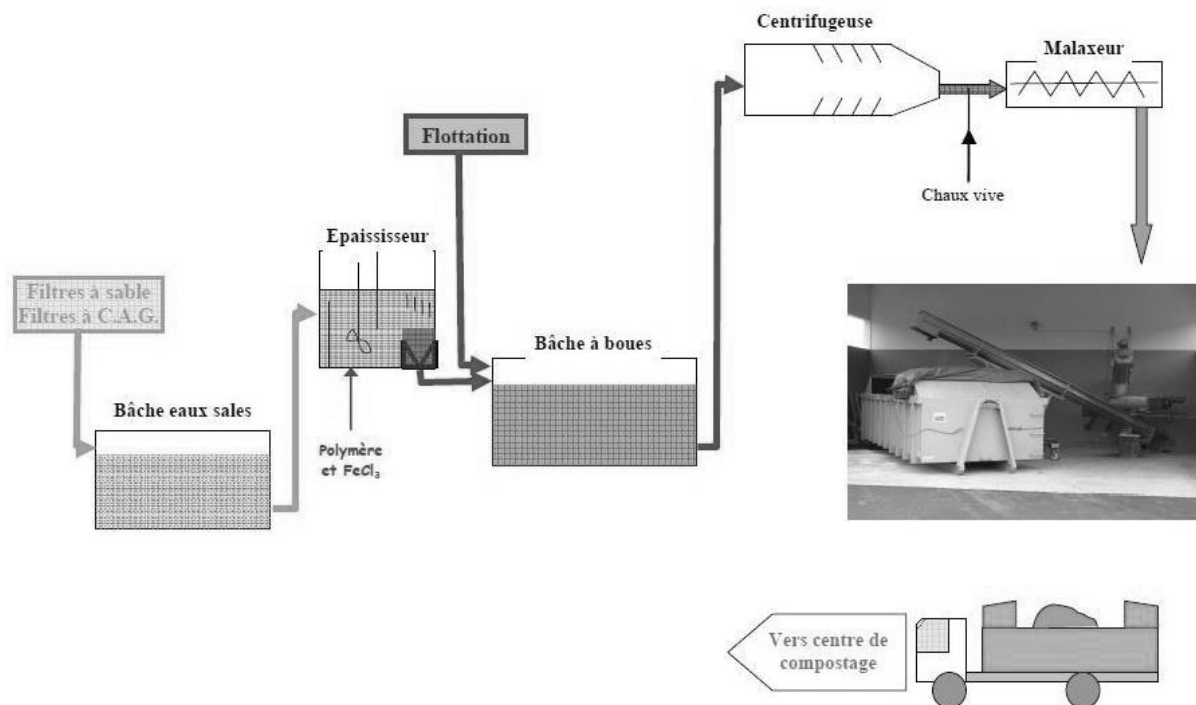
➤ Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m³.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis après une injection de chaux, rejoignent la benne par une vis.

Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %.

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, situé à quelques kilomètres de l'usine (commune d'Augé).



	2018	2019	2020	2021	2022
Volume Eau brute entrée usine (m ³)	3 310 072	2 664 643	2 644 040	2 513 086	2 489 006
Volume des boues traitées (m ³)	7 027	4 686	4 039	3 795	3 757
Poids des boues dans bennes (t)	408,15	202,21	279,19	227,68	233,63
Rapport poids volume (kg/m ³)	58,083	43,152	69,124	59,995	62,185
Rapport poids/volume EB (kg/m ³)	0,123	0,076	0,106	0,091	0,094

Ce sont donc 94,00 grammes de boue qui sont produits pour chaque mètre cube d'eau traité et ceci représente environ 233 tonnes transférées en 2022 vers le centre de compostage d'AUGE.

➤ Le rendement hydraulique

Désignation	Index compteur (en m ³), le		Différence	Total en m ³	Différence en m ³	Rendement en %
	03/01/2022	02/01/2023				
Compteur ET départ Usine	19 706 982	22 072 651	2 365 669	2 365 669	123 337	95.04
ET Vendue				2 280 911	84 758	96.42

Le volume global annuel d'eau **produite sur l'usine** est de **2 365 669 m³**. Le **rendement** de l'unité de production est de **95.04 %**.

Les pertes sont dues :

- Aux lavages des filtres (sable et charbon actif en grain),
- Aux purges de certains ouvrages lors du process (Saturateurs, ...),
- A l'évacuation des boues du Flottateur lors de la clarification,
- A la vidange de l'ensemble des ouvrages lors de l'entretien annuel des équipements,
- Au nettoyage des réservoirs de stockage de l'usine,

Le volume global annuel d'eau distribué aux points de vente « en gros » est de **2 365 669 m³**. Le **rendement** des 80 kilomètres du réseau d'Eau Traitée de la Production est de **96.42 %**.

La différence de 3,58 % entre l'eau qui part de l'usine et celle vendue aux collectivités adhérentes, s'explique par les légères pertes sur les réseaux, celles avant compteurs, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couarde, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, ...).

➤ Les réactifs utilisés

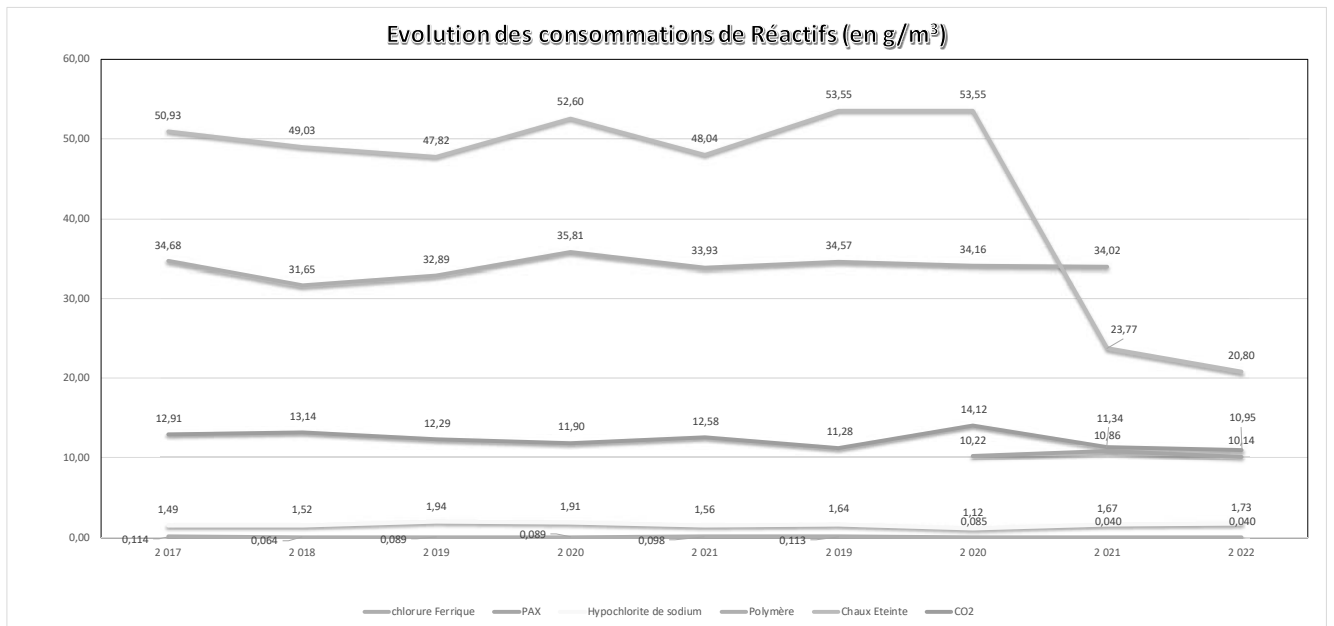
Les principaux produits de traitement utilisés sur l'usine sont :

- Le Chlorure ferrique ou le Polychlorure d'Aluminium (PAX XL 7A) utilisés comme coagulant pour agglomérer les matières solides en suspension dans l'eau,
- Du polymère qui permet d'améliorer la coagulation,
- Le CO₂ qui contribue également à la reminéralisation,
- La chaux (destinée à la reminéralisation)
- L'hypochlorite de sodium ou « javel » qui permet une désinfection finale de l'eau.

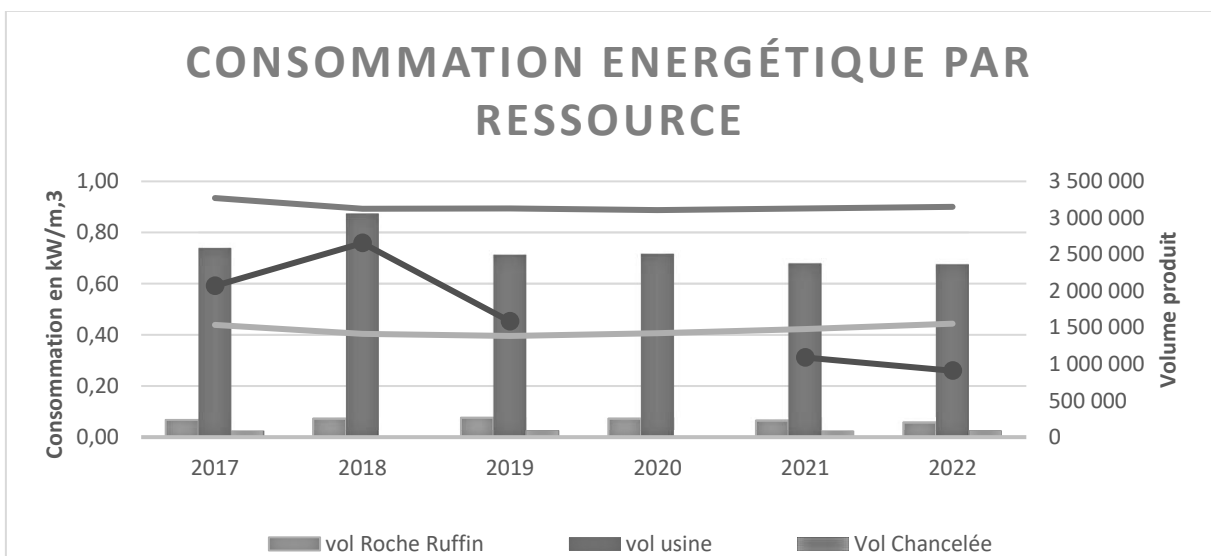
Le graphique ci-dessous précise l'évolution de la consommation moyenne en produits de traitement qui a été nécessaire pour produire un mètre cube d'eau depuis 2016.

On peut indiquer qu'avec l'essai d'un nouveau coagulant à partir d'aluminium, à partir de 2020, la consommation de chaux éteinte a baissé. En effet, le PAX ne fait diminuer que très légèrement le pH, donc la reminéralisation à réaliser ensuite nécessite moins de chaux.

En 2021, le chlorure ferrique n'a été utilisé qu'une journée, lors de l'arrivée de l'eau brute très turbide.



Les consommations énergétiques



A – L'usine de traitement

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de la consommation énergétique nécessaire pour produire et refouler 1 mètre cube. Les consommations énergétiques prises en compte sont celles de l'usine de traitement et celles de la station d'eau brute située au barrage.

B – Station de La Roche Ruffin

La consommation énergétique intègre les besoins pour le pompage de l'eau du forage vers la bêche de mélange et ceux du pompage de refoulement de l'eau vers

les châteaux d'eau. La consommation énergétique est divisée par le volume global refoulé de la station (mélange eau de forage et eau de l'usine).

C- Station de Chancelée

Des travaux ont été réalisés sur la station de Chancelée en 2020.

D- Station de Prahecq

Le forage de Prahecq a été peu utilisé en 2018 et 2019. De plus les consommations énergétiques de cette station intègrent les besoins du pompage de refoulement pour la distribution. Le calcul est réalisé en prenant la consommation globale. Il s'agit donc de la consommation globale de la station de surpression et du forage.

E) La Distribution

a. Répartition de la distribution

Un réseau de distribution de 80 km de conduites d'un diamètre de 500 à 100 mm permet la livraison de l'eau traitée aux collectivités adhérentes. Un stockage intermédiaire de 3 000 m³ est situé à la Couarde.

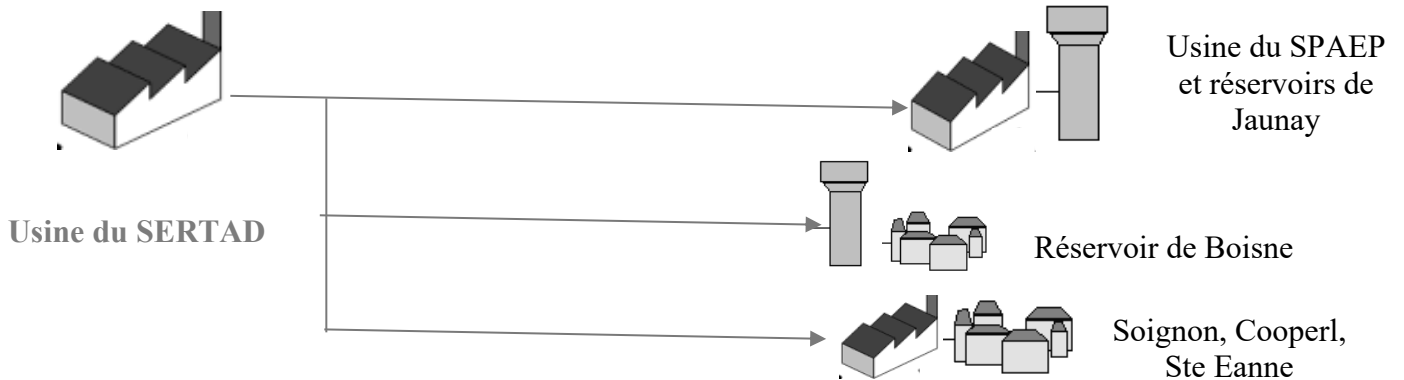
Pour les points hauts du Syndicat, quatre stations de surpression permettent l'alimentation. Ces stations sont celles de Pied Bourgueil, de la Roche Ruffin, de Vitré et de la Chauvellerie.

A partir de compteurs de vente d'eau en gros une sectorisation est réalisée pour disposer d'une approche des volumes vendus pas secteur. Cette sectorisation s'appuie sur les anciennes collectivités en charge de la distribution.

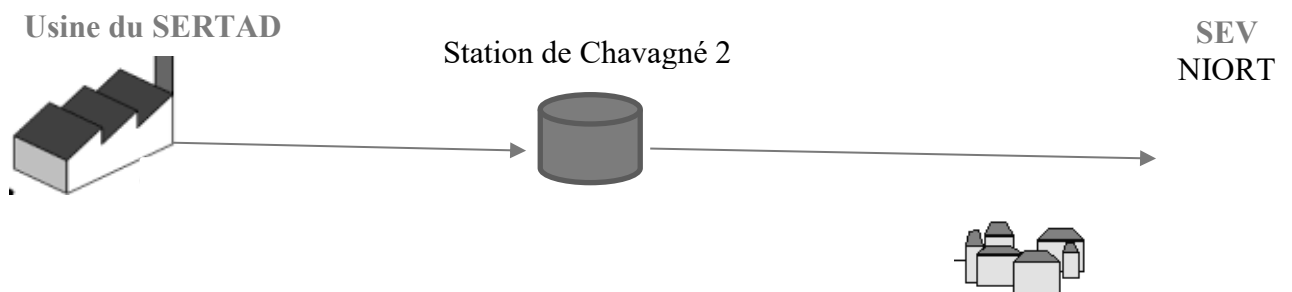
Collectivités	Volumes vendus (en m ³)		Evolution (en %)
	2021	2022	
Services distribution SERTAD			
Secteur LAMBON	1 064 604	1 042 775	-2,05
Secteur FONTEGRIVE	250 634	238 813	-4,72
Secteur THORIGNE	157 207	151 547	-3,60
Secteur CELLES SUR BELLE	304 360	264 769	-13,01
Secteur SAINTE BLANDINE	81 600	79 152	-3,00
Secteur SAINT MARTIN LES MELLE	9 557	16 356	71,14
Secteur MELLE	174 478	145 041	-16,87
Secteur SAINT LEGER LA MARTINIÈRE	49 183	52 745	7,24
Autres Collectivités			
Com Com du Haut Val de Sèvre	186 051	226 776	21,89
Syndicat 4B	10 726	12 013	12,00
Saint Vincent la Châtre	44 026	50 924	15,67
TOTAL	2 332 426	2 280 911	- 2,21

1-1) Ventes en gros aux collectivités

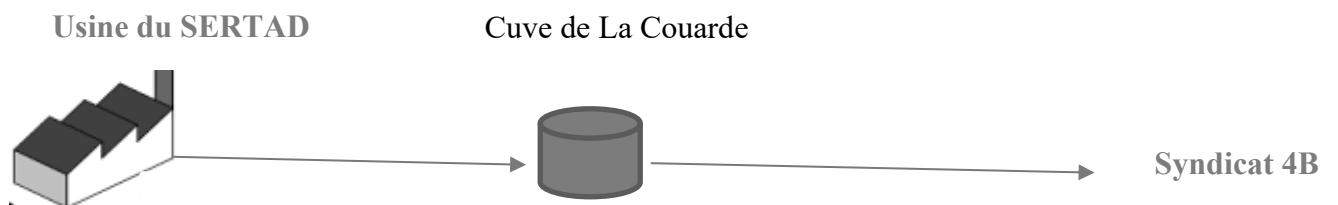
➤ Vente vers S.P.A.E.P.



➤ Vente vers S.E.V. (secours)

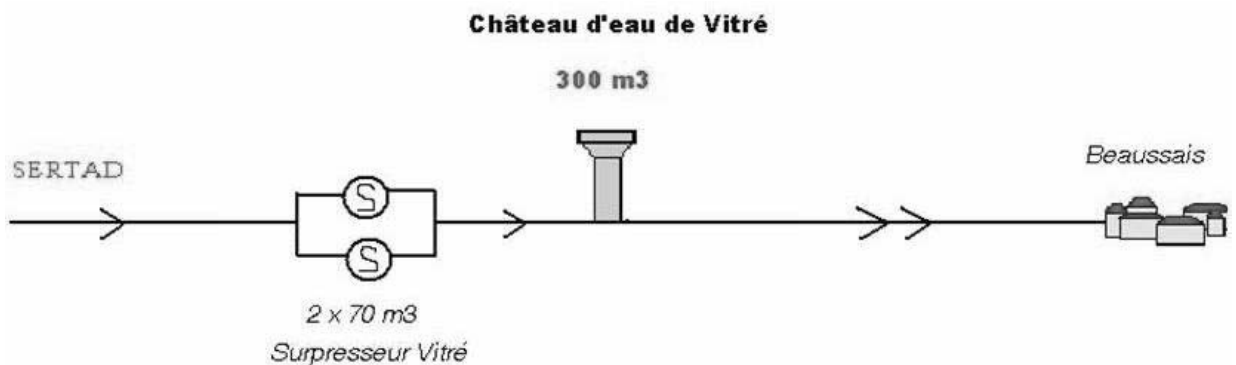


➤ Vente vers le Syndicat 4B

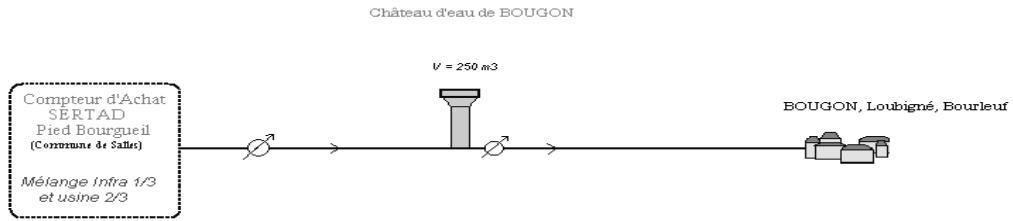


1-2) Distribution par commune

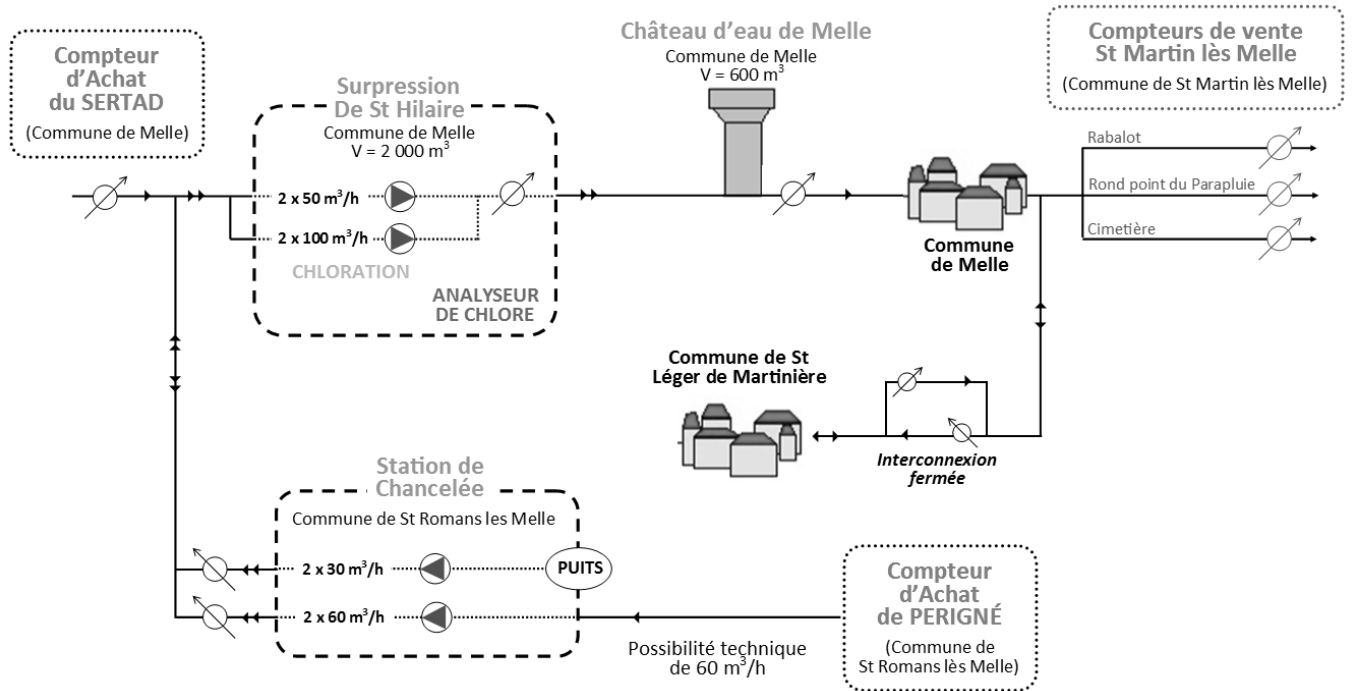
➤ Commune de Beaussais (Commune de Beaussais-Vitré)



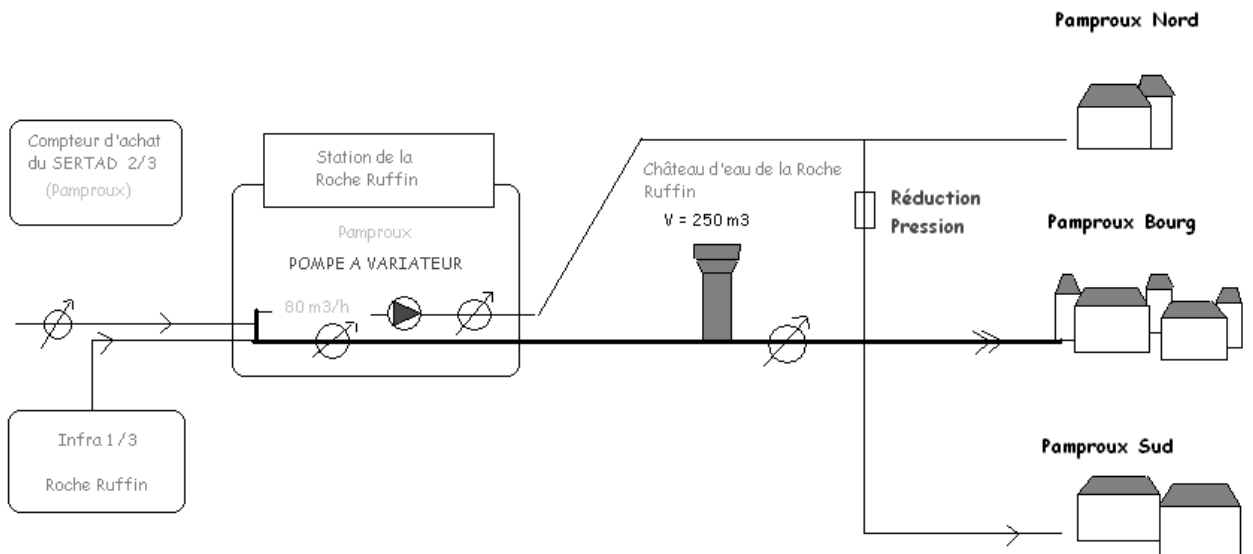
➤ Commune de Bougon



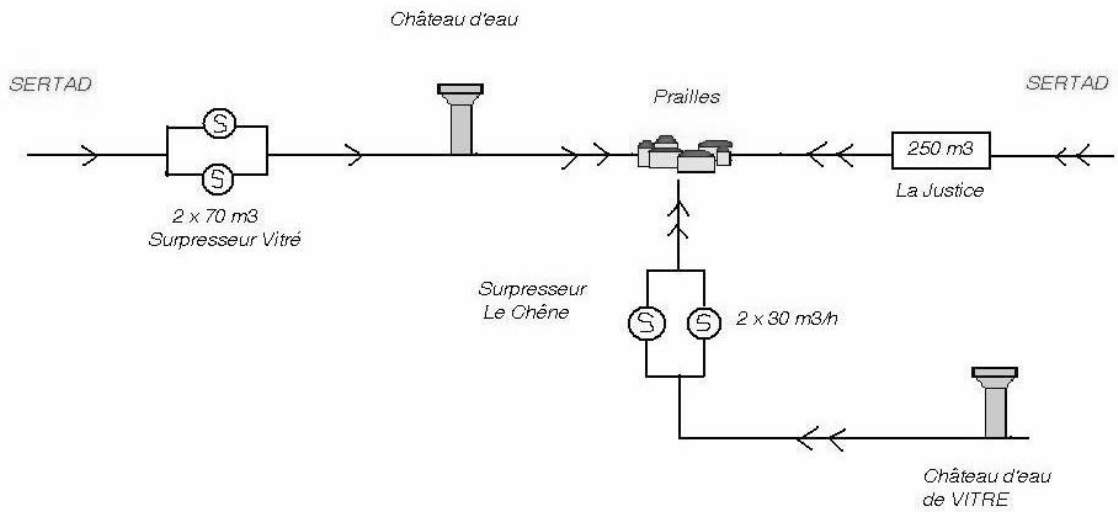
➤ Commune de Melle



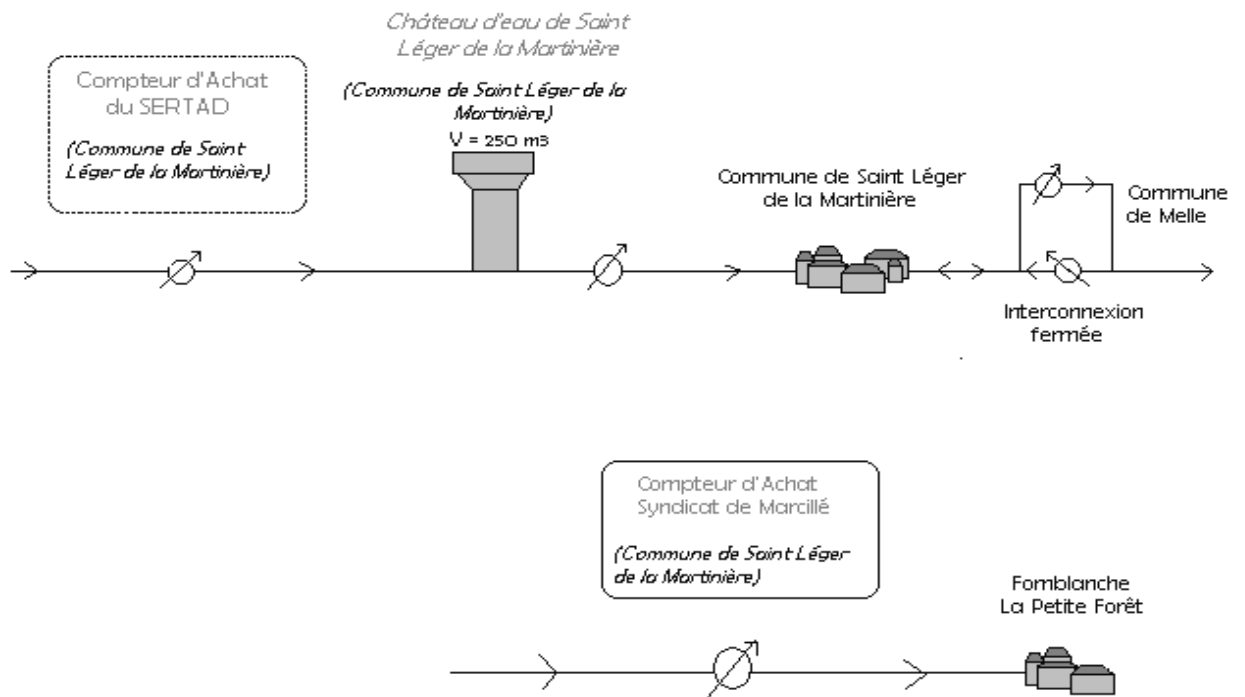
➤ Commune de Pamproux



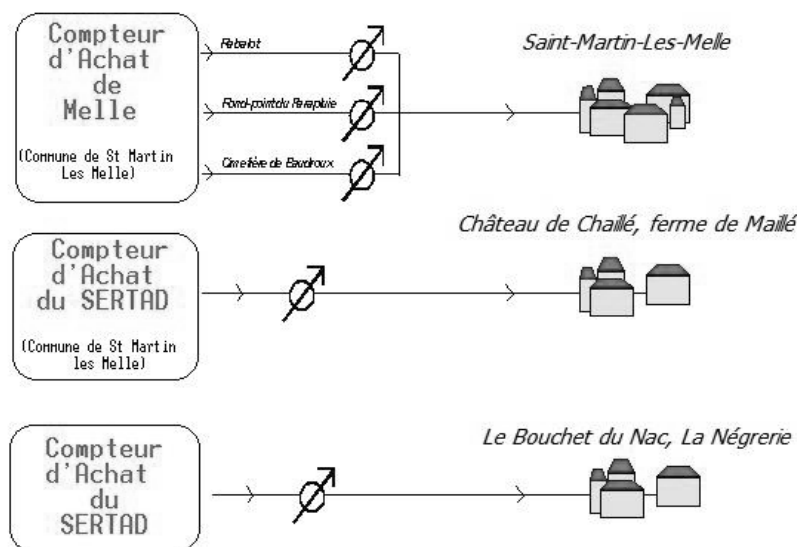
➤ **Commune de Prailles (commune de Prailles-La Courarde)**



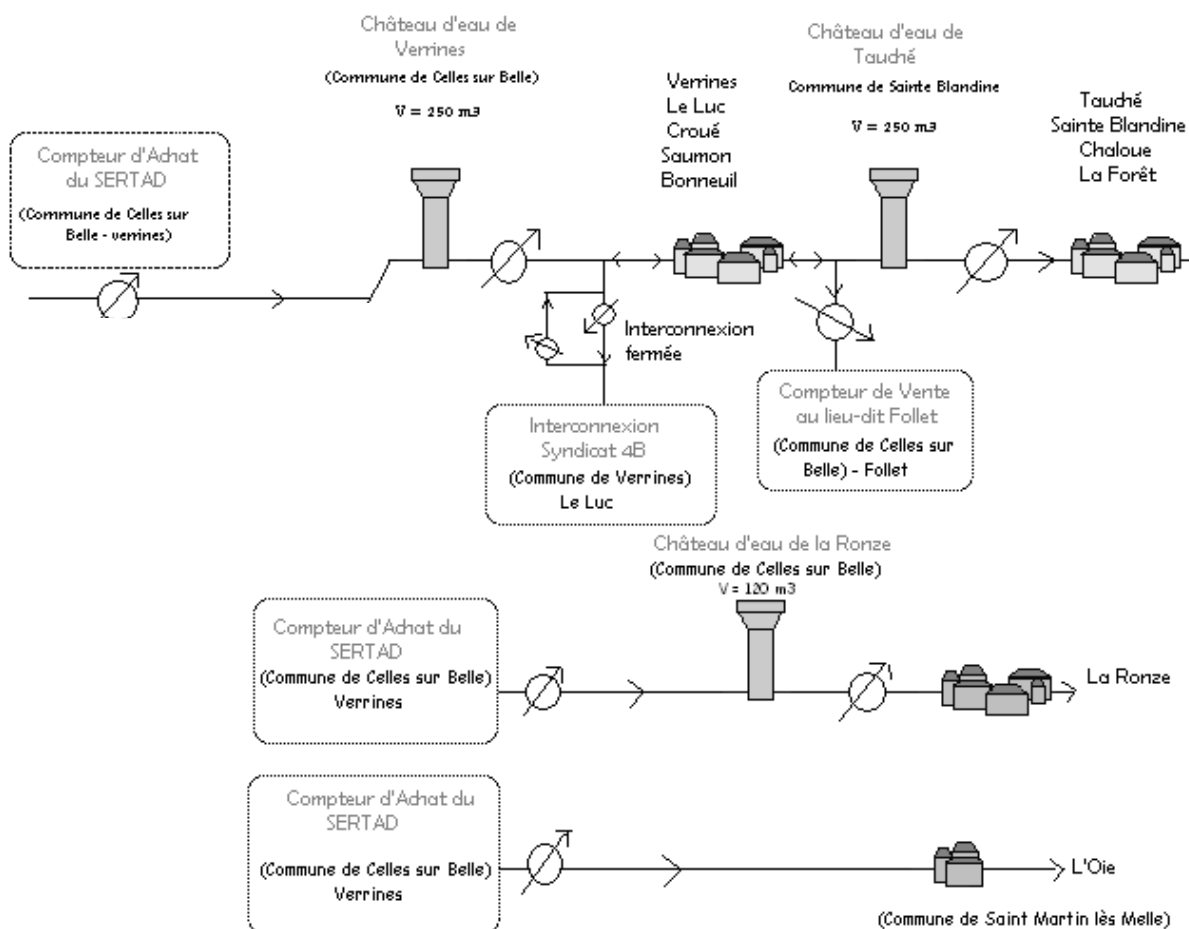
➤ **Commune de Saint Léger de la Martinière (commune de Melle)**



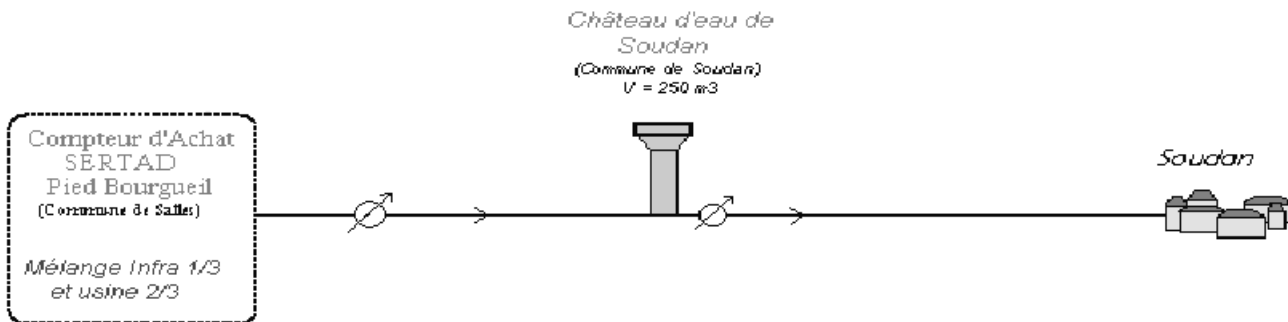
➤ **Commune de Saint Martin les Melle (Commune de Melle)**



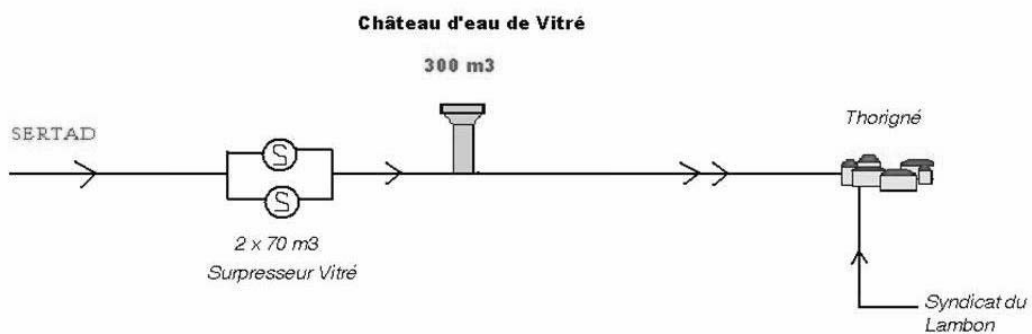
➤ **Commune de Sainte Blandine (Commune d'Aigondigné)**



➤ **Commune de Soudan**



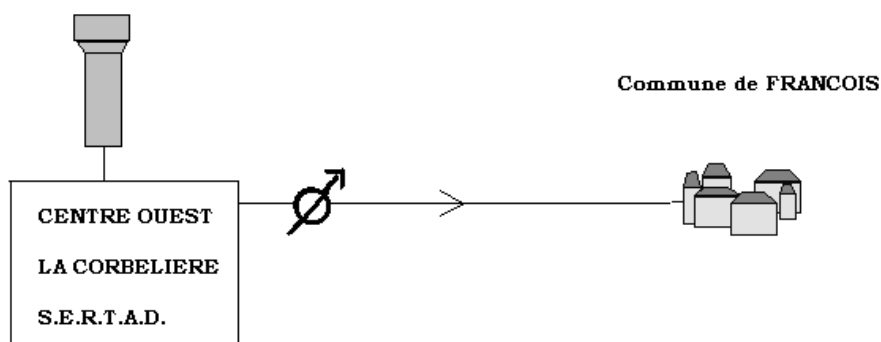
➤ **Commune de Thorigné (Commune d'Aigondigné)**



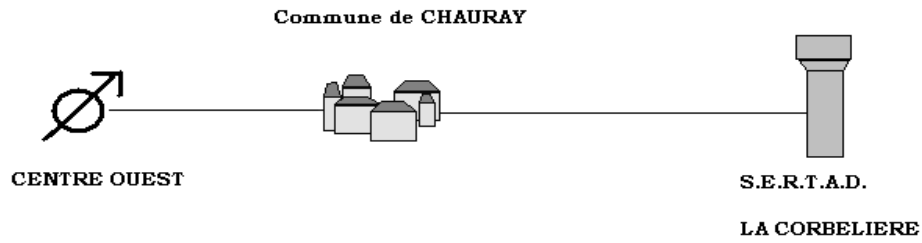
➤ **Commune de Vitré (Commune de Beaussais-Vitré)**



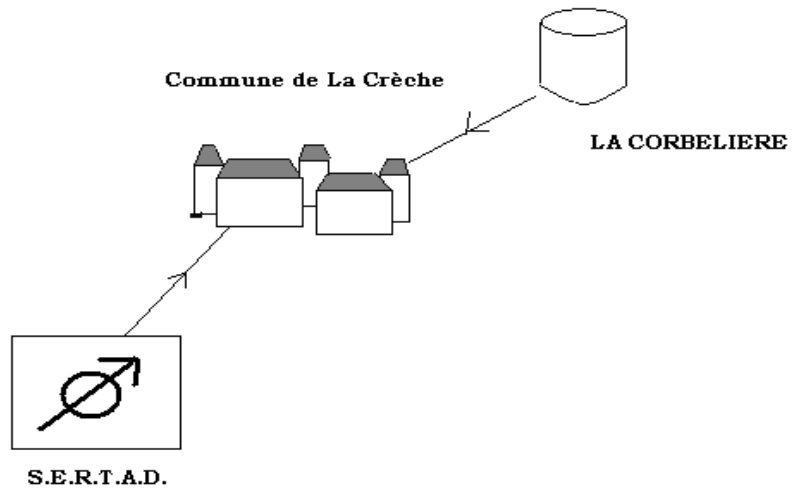
➤ **Commune de François**



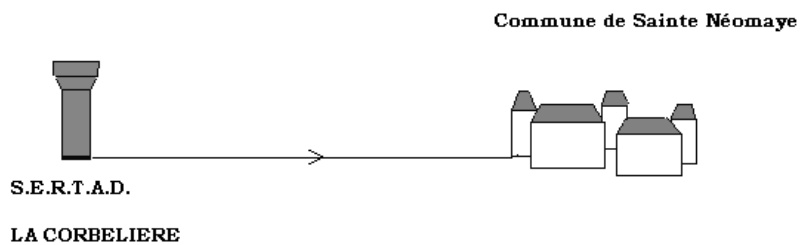
➤ **Commune de Chauray**



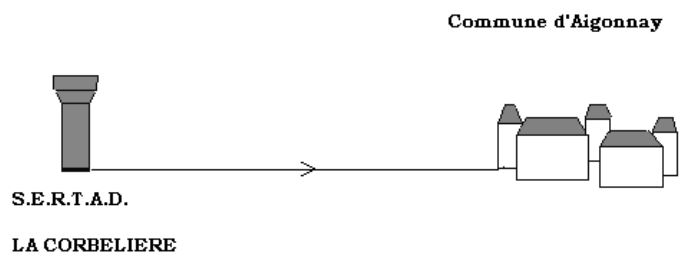
➤ **Commune de la Crèche**



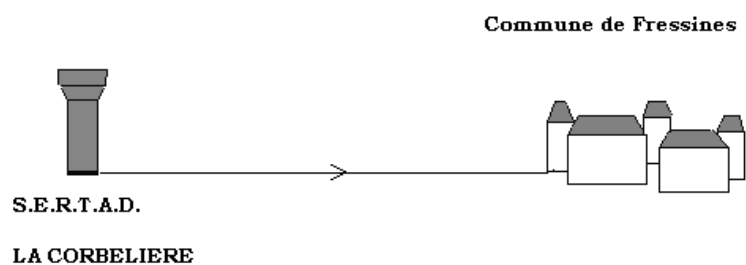
➤ **Commune de Sainte Néomaye**



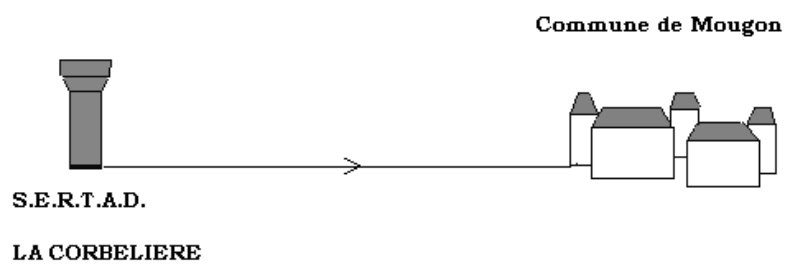
➤ **Commune d'Aigonnay (Commune d'Aigondigné)**



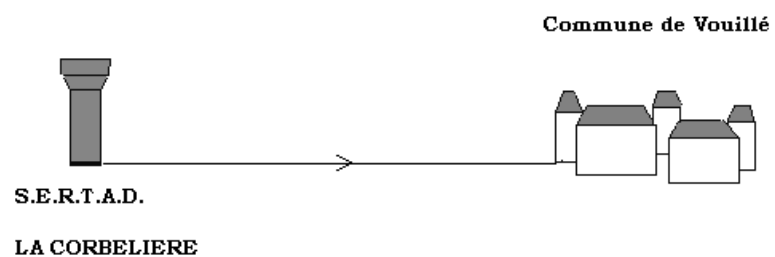
➤ **Commune de Fressines**



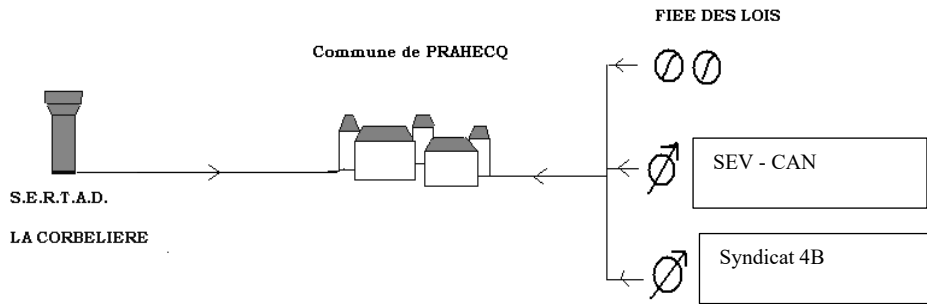
➤ **Commune de Mougou (Commune d'Aigondigné)**



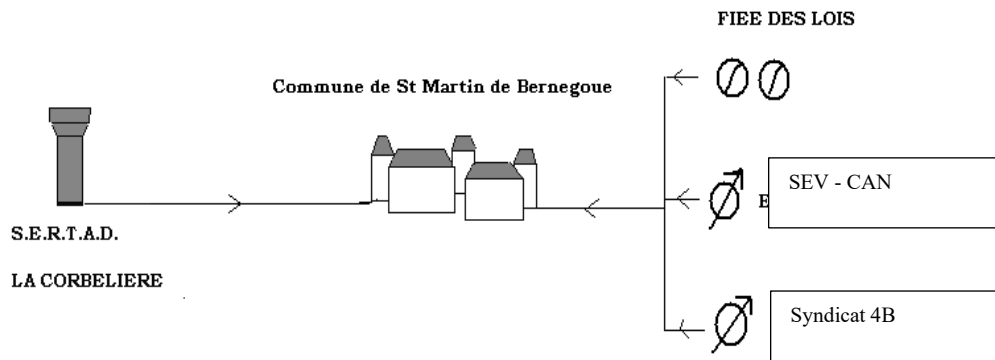
➤ **Commune de Vouillé**



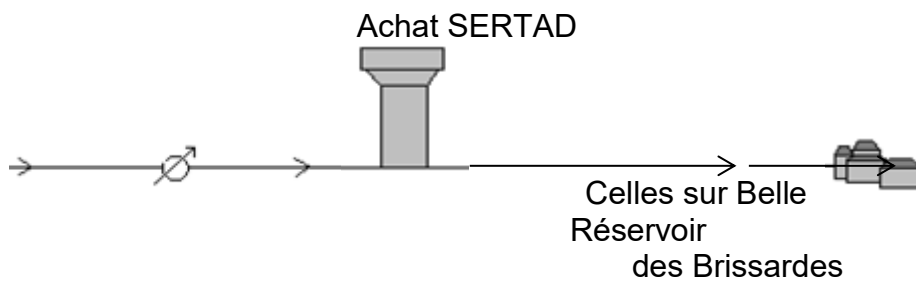
➤ **Commune de Prahecq**



➤ **Commune de Saint Martin de Bernegoue**

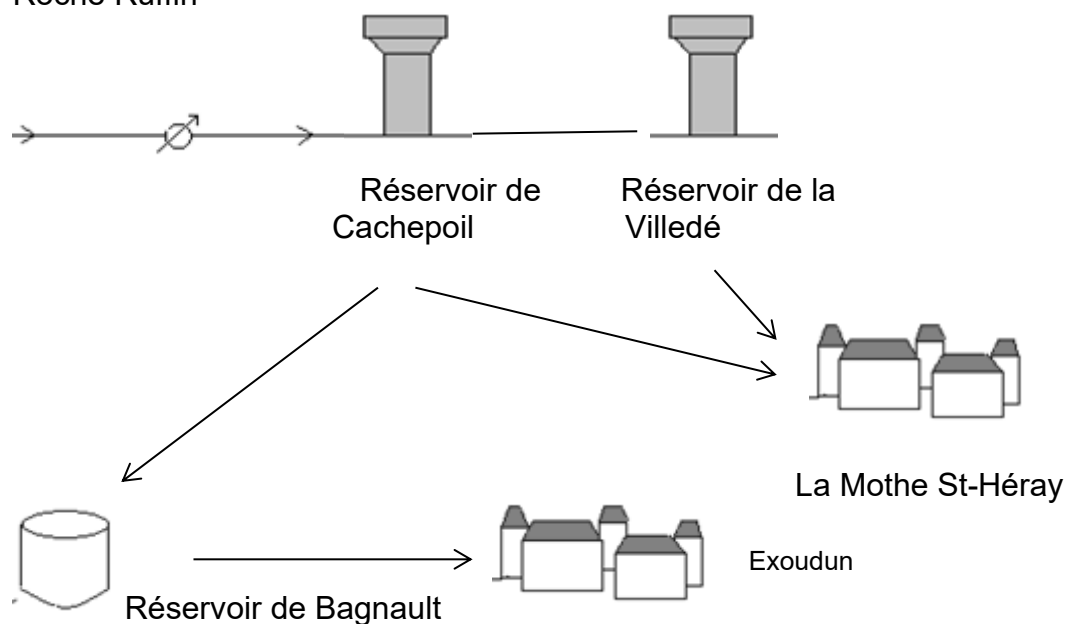


➤ **Commune de Celles sur Belle**



➤ **Communes d'Exoudun et La Mothe Saint-Héray**

Achat SERTAD +
Roche Ruffin



b. Indicateurs techniques de la distribution

➤ **Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)**

Le Service Production gère 11,80 kilomètres de réseau d'Eau Brute et 80 kilomètres de réseau de transport en gros.

Le service distribution près de 1 000 kilomètres de linéaire d'Eau Traitée au 31 décembre 2022.

➤ **Récapitulatif des chiffres**

	2022
Nombre de compteurs	22 517
Augmentation des compteurs entre 2021 et 2022	+1.32%
Volumes mis en distribution (m ³)	2 936 865
Volumes consommés (m ³) par les abonnés du SERTAD	2 784 952
Vol. moyen/ compteur (m ³)	114
Ventes en gros (m ³)	504 280
Rendement global du réseau	94.8%

➤ Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau est de 94.8 %.

➤ L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

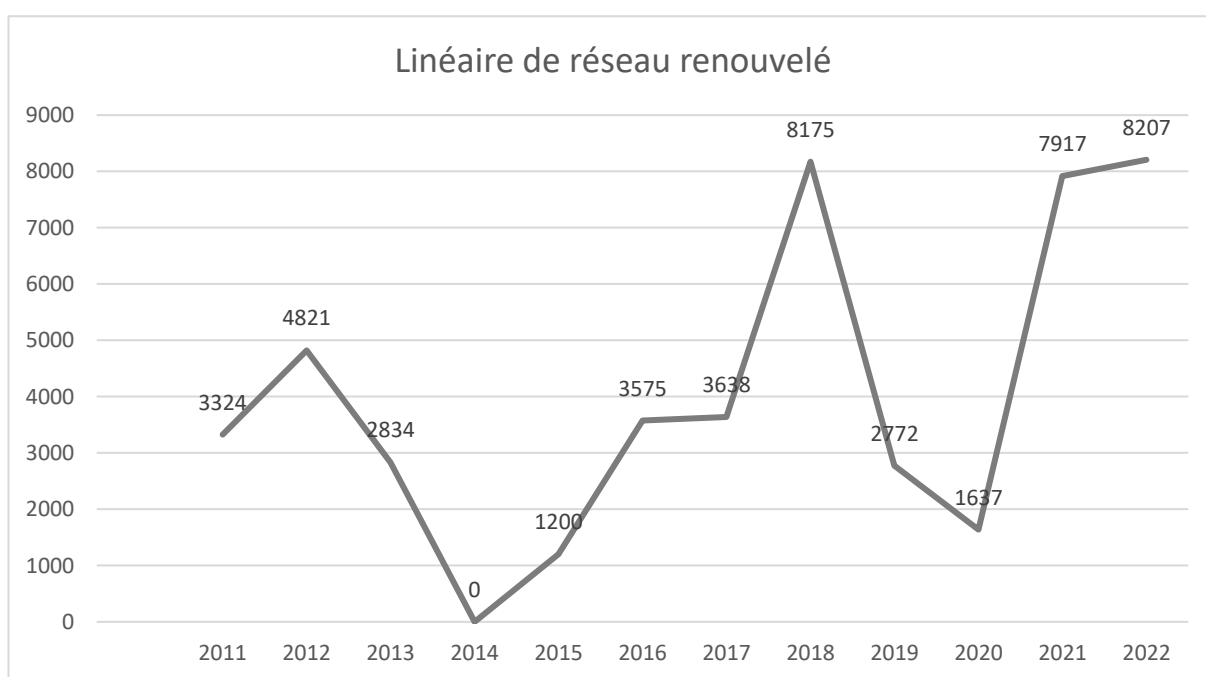
Pour l'année 2022, l'indice linéaire de perte en réseau est de 0.46 m³/jour/km.

➤ Renouvellement des réseaux d'eau potable

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacé à l'identique ou renforcé ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

En 2022, il y a eu 8 207 ml de réseau renouvelé sur un total de 914 kms, soit 0.9 %.

La moyenne sur 10 ans est proche de 0,7%.



c. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée.

Depuis le 25 décembre 2013 cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Depuis plusieurs années le SERTAD ne possède plus de branchement plomb sur son réseau de distribution d'eau potable.

d. Délai maximal d'ouverture des branchements

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48h ouvrés pour une parcelle en lotissement et de 15 jours ouvrés sur une parcelle individuelle après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

e. Indice de connaissance et de gestion du réseau

Indice de connaissance et de gestion du réseau patrimoniale des réseaux d'eau potable

Partie A : plan des réseaux	Points	Année
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	2022
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5	2022
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	10	2022
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	4	2022
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	5	2022
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	13	2022

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10	2022
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10	2022
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	3	2022
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	8	2022
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10	2022
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10	2022
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10	2022
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5	2022

La notation de connaissance des réseaux est de 113 (sur 125).

F) Éléments financiers

a. Tarifs

➤ Tarifs production

Les **tarifs de production** sont les suivants :

- Pour la Part Fixe : 38.95 € H.T
- Pour l'eau Brute : 0.148 € HT/m³
- Pour l'eau Traitée : 0.410 € HT/m³

➤ Tarifs de distribution

Les tarifs appliqués par le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau, c'est-à-dire qu'ils comprennent une **partie abonnement** et un **tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau** réellement consommée.

La délibération du 7 septembre 2021, prise par le Conseil Syndical du SERTAD, fixe :

- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.47 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 30.90 € HT

En 2022, les tarifs en vigueur étaient les mêmes pour toutes les communes adhérentes.

Toutes Communes	2018 €/ m ³	2019 €/ m ³	2020 €/ m ³	2021 €/ m ³	2022 €/ m ³
Abonnement (HT/an)	60.00	60.00	60.00	60.00	61.80
Prix du m ³ d'eau consommé HT	1.33	1.37	1.40	1.43	1.47

➤ Tarifs de pollutions

Deux agences de l'eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et l'agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

Agence	Commune	Tarif 2021 (€/m3)	Tarif 2022 (€/m3)
Adour Garonne	BEAUSSAIS-VITRE	0.300	0.300
Adour Garonne	MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT LEGER	0.300	0.300
Adour Garonne	SAINT MARTIN LES MELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	CELLES SUR BELLE	0.300	0.300
Adour Garonne	VITRE	0.300	0.300
Loire Bretagne	AVON	0.310	0.310
Loire Bretagne	BOUGON	0.310	0.310

Loire Bretagne	EXOUDUN	0.310	0.310
Loire Bretagne	SALLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	PAMPROUX	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAILLES	0.310	0.310
Loire Bretagne	SOUDAN	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	MOUGON-THORIGNE	0.310	0.310
Loire Bretagne	AIGONNAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	ROMANS	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310	0.310
Loire Bretagne	CHAURAY	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRANCOIS	0.310	0.310
Loire Bretagne	FRESSINES	0.310	0.310
Loire Bretagne	LA CRECHE	0.310	0.310
Loire Bretagne	PRAHECQ	0.310	0.310
Loire Bretagne	ST MARTIN DE BERNEGOUE	0.310	0.310
Loire Bretagne	SAINTE NEOMAYE	0.310	0.310
Loire Bretagne	VOUILLE	0.310	0.310

➤ Pour 2022 le taux de TVA appliqué est 5.5%.

➤ Facture type

Voici une facture type annuel pour un abonné ayant consommé 120 m³ sur la commune de MELLE (par exemple).

2020

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.40 €	168.00 €
Abonnement annuel		30.00 € x 2	60.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			264.00 €
TVA 5.5%			14.52 €
Total T.T.C			278.52 €

2021

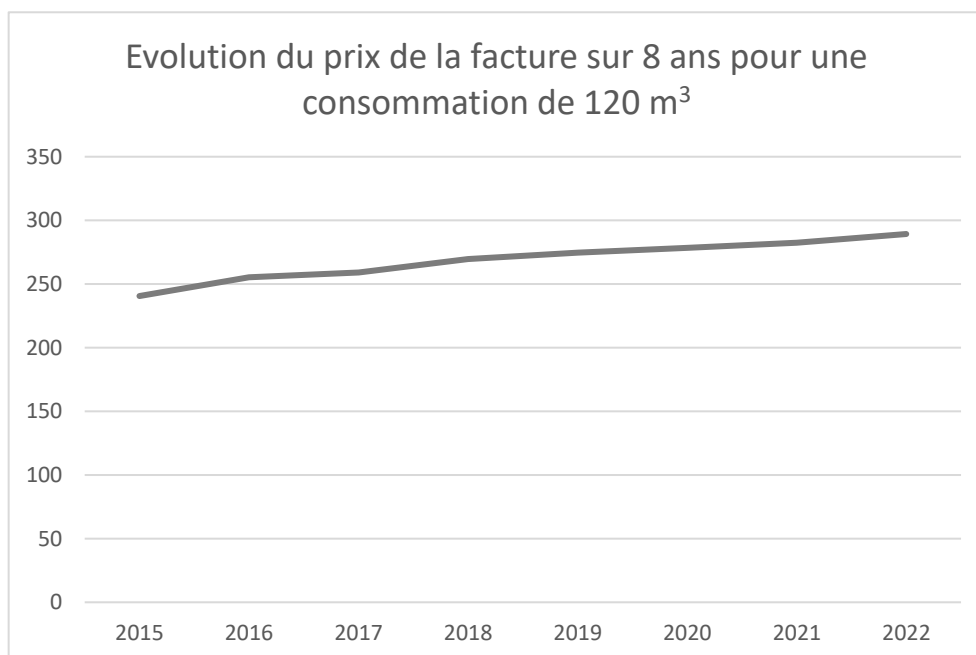
Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.43 €	171.60 €
Abonnement annuel		30.00 € x 2	60.00 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			267.60 €
TVA 5.5%			14.72 €
Total T.T.C			282.32 €

Soit une augmentation de 1.36 %.

2022			
Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.47 €	176.40 €
Abonnement annuel		30.90 € x 2	61.80 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			274.20 €
TVA 5.5%			15.08 €
Total T.T.C			289.28 €

2023			
Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.57 €	188.40 €
Abonnement annuel		33.06 € x 2	66.12 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			290.52 €
TVA 5.5%			15.98 €
Total T.T.C			306.50 €

Soit une augmentation de 5.95 %.



b. Autres indicateurs financiers

2-1) Service Production

➤ **Etat de la dette**

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2022 se montait à 1 767 794.13 €.

En 2022, le remboursement du capital s'élevait à 408 704.77 € et le remboursement des intérêts à 49 852.76 €.

Au 31 décembre 2022, le montant de la dette est de 1 359 089.36 €.

➤ **Résultats**

- Résultat global : + 690 019.38 €
- Amortissements : 573 572.96 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 1.96 années

2-2) Service distribution

➤ **Les recettes d'exploitation**

La vente d'eau aux abonnés représentait une recette de 3 606 680.54 €.

Les produits accessoires du service étaient eux de 323 595.50 €.

Les recettes d'exploitation des produits accessoires du service sont la pose de compteur, les réparations et les branchements.

➤ **Dette de la collectivité**

Le montant de la dette au 01/01/2022 est de 4 213 022.89 €.

Le montant des annuités payées au cours de l'exercice 2022 est de 422 936.14 €.

En 2022, le remboursement du capital s'élevait à 330 657.11 € et le remboursement des intérêts à 92 279.03 €.

Au 31 décembre 2022, le montant de la dette est de 4 482 365.78 €.

➤ **Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fond de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficultés,

3 000 € ont été versés au Fond de Solidarité Logement.

0 € ont été comptabilisés en non-valeur.

46 157.65 € ont été comptabilisés en créances éteintes.


➤ **Résultats**


- Résultat global : + 751 589.69 €
- Amortissements : 794 491.13 €
- Durée d'extinction de la dette : ± 5.96 années

G) Renseignements pratiques sur le Syndicat

a. Informations générales

➤ Le secrétariat du syndicat



 1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE

 : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr

Horaires d'ouverture pour l'ensemble des services :
- du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30
- le vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30



➤ Le service Qualité de l'Eau Brute (Bassin Versant)

Adrienne CAMARERO, Ingénieure, animatrice du Bassin Versant

 06.71.72.98.83
Fax 05.49.05.35.16
 : bassinversant@sertad.fr

➤ Le service Production d'eau potable


 La Corbelière
79 260 SAINTE NEOMAYE



 05.49.05.43.97
 : production@sertad.fr

➤ Les services Distribution et Maintenance

 La Chesnaye
79 260 SAINTE NEOMAYE

 Rabalot
79 500 SAINT MARTIN LES MELLE

 05.49.25.32.09

-  distrilachesnaye@sertad.fr (Service Distribution)
-  distrirabalot@sertad.fr (Service Distribution)
-  maintenance@sertad.fr (Service Maintenance)

Service Distribution La Chesnaye (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.24.65.25.28

Service Distribution Rabalot (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.87.76.07.96

Service Maintenance (astreinte en dehors des heures d'ouverture)
☎ 06.77.08.05.22

➤ Partenaire financier

Le comptable du Trésor du Syndicat du SERTAD est la Trésorerie de MELLE, 2 Place de Strasbourg, dont le chef de poste est Monsieur PECHARD Franck.

➤ Partenaire technique

ID79
Département des Deux-Sèvres – Mail Lucie Aubrac – 79 028 NIORT

Centre de Gestion 79
9 rue Chaigneau – 79 400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

b. Informations pour les abonnés

➤ La qualité de l'eau

Les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé sont transmis régulièrement à chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre de l'autocontrôle.

➤ Relève des compteurs des abonnés

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie du passage des releveurs.

➤ Les restrictions ou interruptions de la distribution

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris concernant la limitation des usages de l'eau de janvier 2021 à janvier 2022.



**1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE**

**Tél : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : contact@sertad.fr
Site internet : www.sertad.fr**

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

SMAEP 4B -- Production

Année 2022

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie.....	4
3) Conditions d'exploitation du service.....	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service	4
5) Ressource en eau.....	5
6) Volumes vendus et exportés.....	6
7) Bilan des volumes.....	7
8) Longueur du réseau	7
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
9) Tarifs en vigueur	8
10) Prix du service de l'eau potable	8
11) Recettes d'exploitation	8
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	9
12) Qualité de l'eau	9
13) Indice de protection de la ressource en eau :	10
14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.....	10
15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	11
16) Performance du réseau.....	11
17) Renouvellement des réseaux.....	12
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	13
18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2021	13
19) Etat de la dette.....	14
20) Amortissements réalisés.....	14
NOTES.....	14

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté préfectoral du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

En 2022, les compétences exercées par le syndicat étaient les suivantes :

- La Production d'eau potable :
- La Distribution d'eau potable :
- La Défense Incendie.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B, présentées ci-dessous :

Un EPCI :

- La communauté d'Agglomération du Niortais (Communes de Beauvoir-sur-Niort, Brûlain, Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, Saint Romans des Champs)

Quarante-six communes :

- | | | |
|--|---|--------------------------------------|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Melleran |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Montalembert |
| - Aubigné | - La Chapelle-Pouilloux | - Montjean |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Paizay-le-Chapt |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Périgné |
| - Celles-sur-Belle | - Limalonges | - Pers |
| (Montigné, Verrines-sous-Celles et Saint-Médard) | - Lorigné | - Plibou |
| - Caunay | - Loubigné | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Loubillé | - Sauzé-Vaussais |
| - Chérigné | - Luché-sur-Brioux | - Secondigné-sur-Belle |
| - Chizé | - Lusseray | - Séligné |
| - Clussais-la-Pommerai | - Mairé-L'Evescault | - Valdelaume |
| - Couture-d'Argenson | - Maisonnay | (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Ensigné | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villefollet |
| | | - Villemain |
| | | - Villiers-en-Bois. |
| | | - Villiers-sur-Chizé |

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de production d'eau potable au cours de l'exercice 2022. Celui-ci concerne l'ensemble des collectivités adhérentes au syndicat.

5) Ressource en eau

a) Points de prélèvement – 4 B

Ouvrage	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement 2021 (m ³)	Prélèvement 2022 (m ³)	Variation 2021/2022
ARDILLEUX/Vallée Caillaud	30	81 073	90 499	11,63%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 1	25	33 187	28 428	-14,34%
BRIOUX-SUR-BOUTTONNE/La Cantine 2	40	51 629	46 132	-10,65%
CAUNAY/La Bouleure	50	85 612	78 280	-8,56%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 2	30	76 920	86 595	12,58%
CHEF-BOUTTONNE/Coupeaume 3	40	104 529	112 095	7,24%
CHEF-BOUTTONNE/Le Sablon	40	75 310	77 680	3,15%
CHEF-BOUTTONNE/Les Outres	45	85 782	102 311	19,27%
CHEF-BOUTTONNE/Pellevoisin	50	97 134	109 472	12,70%
CHEF-BOUTTONNE/Pigeon Pierre	35	63 612	72 309	13,67%
CHIZE/Pré de la Rivière F1	130	149 105	121 445	-18,55%
CHIZE/Pré de la Rivière P1	117	192 661	146 603	-23,91%
FONTENILLE/La Scierie Jurassique	25	45 755	48 426	5,84%
FONTENILLE/La Scierie Lias	45	74 271	88 820	19,59%
FONTENILLE/Les Inchauds	25	41 277	43 105	4,43%
LORIGNE/Jardin aux Prêtres	50	84 611	68 318	-19,26%
LUCHE-SUR-BRIOUX/La Somptueuse	25	34 271	35 229	2,80%
LUSSERAY/Chiron Cotereau	90	139 315	138 307	-0,72%
LUSSERAY/Le Logis	40	56 111	55 153	-1,71%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (infra)	12	17 747	13 348	-24,79%
LUSSERAY/Pont de Gaterat (supra)	55	70 775	61 894	-12,55%
PERIGNE/La Touche	70	116 221	134 116	15,40%
PERIGNE/Le Boulassier	90	142 364	156 804	10,14%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Alleuds F2	15	47 243	46 609	-1,34%
PRISSE LA CHARRIERE/Les Renfermis F3	35	109 730	94 322	-14,04%
SAINT GENARD/Marcillé	50	80 200	77 482	-3,39%
TILLOU/La Rivière Sud	25	18 870	20 958	11,07%
VERNOUX/ Grand Bois Battu	120	37 845	37 063	-2,07%
Total des prélèvements (m³)		2 213 160	2 191 803	-0,97%

Le volume prélevé au cours de l'année 2022 a été de 2 191 803 m³ en comparaison au volume 2021 qui était de 2 213 160 m³. Cela représente une baisse de 21 357 m³ sur l'année 2022 après une baisse de 30 240m³ en 2021.



Le captage du Boulassier à Périgné

b) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2021 (m ³)	Importés en 2022 (m ³)	Variation 2021/2022
SE DE LEZAY	8 258	7 733	-6%
SERTAD - production	10 577	12 103	14%
CAN - Vallée de la Courance	15 312	15 029	-2%
SIVEER - Civray	0	0	
RESE 17	4 066	4 511	11%
Total importé	38 213	39 376	3%

Les imports d'eau réalisés en 2022 auprès des services voisins sont relativement stables pour des volumes de renouvellement sanitaire.

c) Volumes produits

Les stations de production utilisent de l'eau pour leur fonctionnement. Ces volumes consommés sont déduits des volumes prélevés dans le milieu naturel pour connaître les volumes mis réellement dans le réseau de production.

Les stations de production ont utilisé 22 786 m³ d'eau. Cette eau est principalement utilisée pour le fonctionnement des stations de traitement du fer et des pesticides ainsi que pour les analyseurs d'eau en continu (nitrate, turbidité et chlore). Les rendements des réseaux de transport d'eau brute sont bons car ces réseaux sont très récents.

Site de Production	Prélevé en 2022 (m ³)	Produit en 2022 (m ³)	Rendement des usines	Observations
Site de Chef Boutonne	198 690	197 778	99,54%	Eaux de service
Site de Vallée Caillaud	90 499	90 499	100,00%	
Site de Vernoux	37 063	36 988	99,80%	
Cuve de Mélange de Luché	421 596	421 596	100,00%	
Cuve de Mélange de Lussais	499 018	499 018	100,00%	
Site de Tillou	20 958	20 958	100,00%	
Site de Marcillé	77 482	73 739	95,17%	Analyseurs en continu
Site des Renfermis	140 931	131 509	93,31%	Analyseurs en continu
Site de la Touche	290 920	290 920	100,00%	Analyseurs en continu, fonctionnement de la déferrisation.
Site de Caunay	78 280	77 388	98,86%	Analyseurs en continu et traitement des pesticides
Station de Chizé	268 048	260 959	97,36%	Analyseurs en continu
Station de Lorigné	68 318	67 665	99,04%	
Total des volumes (m3)	2 191 803	2 169 017	98,96%	

6) **Volumes vendus et exportés**

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes :

Vente à	Vendu en 2021 (m ³)	Vendu en 2022 (m ³)	Variation 2021/2022 (%)
4B REGIE DE DISTRIBUTION	1 977 114	1 928 657	-2,5%
4B - AFFERMAGE : CHEF-BOUTONNE	153 977	174 552	16,4%
4B - AFFERMAGE : SIAEP DE LOUBIGNE	70 941	77 699	9,5%
Volume total vendu aux adhérentes	2 202 032	2 180 908	-1,0%

Les volumes mis en distribution en 2022 sur le territoire ont connu une **baisse de 1.0%** (soit -21 124 m³).

7) Bilan des volumes

Total des volumes produits (m ³)	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 (%)
Ressources propres	2 210 029	2 188 791	2 169 017	-0,89%
Importations	31 182	38 213	39 376	3,73%
Total général	2 241 211	2 227 004	2 208 393	-0,84%

8) Longueur du réseau

d) Extension de réseau

	2018	2019	2020	2021	2022
Extension de réseau (ml)	-	2 373	-	100	0

Aucune extension du réseau de production n'a eu lieu en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022	N / N-1
Longueur totale du réseau (ml)	130 798	133 171	133 171	133 271	133 271	0,00%

Le linéaire de réseau n'a pas connu une modification de linéaire au cours de l'exercice 2022.

e) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'exercice 2022 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
ALLOINAY	Gournay - Bataillée	1 232
PAIZAY LE CHAPT	Semoussais - Le Daugat	1 650
Longueur Totale		2 882

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

9) Tarifs en vigueur

Les tarifs de l'eau ont été fixés par l'assemblée délibérante au travers de différentes délibérations :

Date de la délibération	Objet
23/11/2004	Tarif abonnement AEP (évolution de 2005 à 2007) 35 €/ab/an
22/03/2005	mutualisation charges de fonctionnement
22/03/2005	mutualisation prix vente eau
01/12/2009	0,01 €/m ³ pour financement travaux de renouvellement
01/12/2009	mutualisation charges de fonctionnement
08/12/2016	Vote des tarifs 2017
08/12/2016	0,03 €/m ³ pour financement programme Re-Source

Les différentes taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujéti à la TVA.

10) Prix du service de l'eau potable

Descriptif	2021	2022
Part fixe ou abonnement (€/ab)	35,00	35,00
Charges fonctionnement mutualisées (€/ab)	5,96	7,05
Prix mutualisé (€/m ³)	0,2092	0,2692
Redevance Prélèvement mutualisée (€/m ³)	0,05715	0,0575
Financement programme re-sources (€/m ³)	0,03	0,03
1 centime tx renouvellement (€/m ³)	0,01	0,01

(Tous ces prix sont issus des délibérations votées en comité syndical)

11) Recettes d'exploitation

	2021	2022	Variation
Total Recettes de vente d'eau	1 364 838,82	1 492 033,75	9,32%
dont abonnements	687 308,80	706 734,35	2,83%

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

12) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans le cadre de sa surveillance analytique.

Il est primordial de surveiller l'évolution de la qualité des ressources en eau et de vérifier les améliorations apportées par le traitement entre les eaux brutes et les eaux traitées admises en distribution.

Sur l'année 2022, les résultats de la surveillance de la qualité des ressources en eau et de la qualité de l'eau après traitement sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2022 Production		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	50	50	100 %
	Conformité physico- chimique	79	76	97.4 %
Surveillance analytique	Conformité physico- chimique	276	276	100%
	Conformité Chlore stations et réservoirs	132	132	100%

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production sur l'année 2022. Le contrôle sanitaire ne présente aucune analyse bactériologique non conforme en 2022.

Le contrôle sanitaire présente deux analyses physico-chimiques non conformes :

- Eau issue du mélange des eaux dans la cuve de Lussais :
Le 13/06/2022 : présence de radioactivité alpha globale à une concentration de 0,110 Bq/L pour une référence qualité fixée à 0,10 Bq/L. Les résultats du recontrôle effectué le 05/07/2022 étaient de nouveau conformes au vu de la référence qualité.
- Eau issue du mélange des eaux dans la cuve de Marcellé :
Le 29/09/2022 : présence de manganèse à une concentration de 61 µg/L pour une limite référence qualité fixée à 50 µg/L. Les résultats du recontrôle effectué le 14/10/2022 étaient de nouveau conformes au vu de la référence qualité.

La surveillance analytique n'a, quant à elle, révélé aucune non-conformité.

Les actions correctives ont été mises en place dès la connaissance du résultat afin de retrouver rapidement une qualité d'eau potable confirmée lors du re-contrôle.



**Le laboratoire
d'analyse du
Syndicat**

13) Indice de protection de la ressource en eau :

L'indice d'avancement de la démarche de protection des ressources en eau est un indicateur qui permet d'identifier la performance atteinte ou à atteindre pour assurer la protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- **0 %** Aucune action,
- **20 %** Études environnementale et hydrogéologique en cours,
- **40 %** Avis de l'hydrogéologue rendu,
- **50 %** Dossier déposé en préfecture,
- **60 %** Arrêté préfectoral,
- **80 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- **100 %** Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

14) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource
(calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable)
80%

Sur le territoire du SMAEP 4B, l'indice de protection de la ressource en eau, en 2021, est de **80 % en moyenne pour l'ensemble des ressources**. La totalité des captages du syndicat ont des arrêtés préfectoraux complètement mis en œuvre cela leur permet d'obtenir un indice de 80%.

15) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)		
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)		
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (secteurs de recherche de fuite, date, nature des réparations)	10	0
	mise à jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5	
	TOTAL	100	90

(1) Le chapitre A doit obtenir 15 points afin de comptabiliser les points du chapitre B ;

(2) Les chapitres A et B doivent totaliser au moins 40 points afin de comptabiliser les points du chapitre C

(3) Les points obtenus sont fonction du % de linéaire des réseaux validant l'information.

Le syndicat possède une connaissance assez précise de son patrimoine et réalise régulièrement les mises à jour de celui-ci.

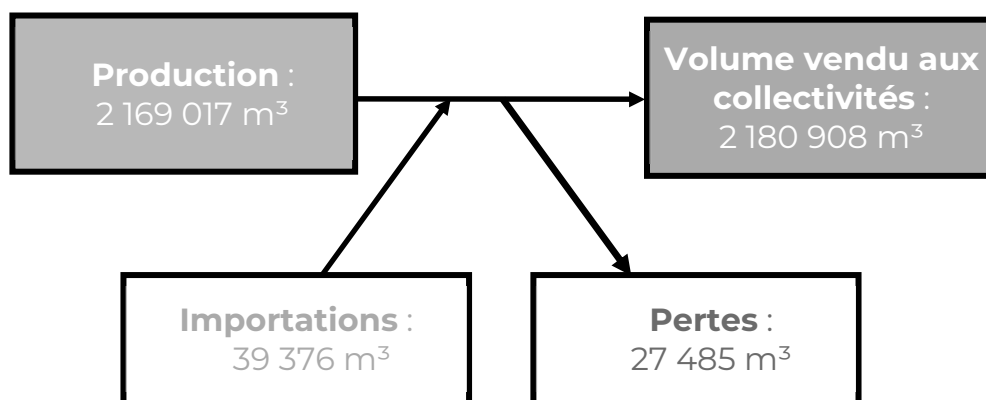
La finalisation de l'étude patrimoniale au cours de l'année 2017 a permis la mise en place du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations qui vient compléter le travail de renouvellement déjà réalisé depuis plusieurs années.

16) Performance du réseau

Ces indicateurs sont définis selon le décret du 27 janvier 2012 :

Les consommations sans comptage ne sont pas prises en compte.

Les volumes de service ne sont pas pris en compte. Toutefois, il a été utilisé environ 500 m³ pour la mise en service de la nouvelle cuve de la Bataille n°2 et 1000 m³ pour la réhabilitation de la cuve n°1. Au cours de l'année 2022, le réseau de production du secteur de Bataillé sur la commune d'Alloinay a également été mis en service.



- Rendement du réseau =
Volume vendu aux adhérents / (Volume produit + Volume acheté)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement réseau (%)	97,0%	96,8%	99,6%	98,9%	98,8%

- Indice des volumes non comptés =
(Estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes)/longueur du réseau hors branchements

Cet indice ne peut pas être calculé pour un service de production d'eau potable.

- Indice linéaire de pertes en réseau =
Pertes (m³) /longueur du réseau hors branchements (km)/365 jours

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	1,34	1,38	1,09	0,51	0,57

17) Renouvellement des réseaux

Au cours de l'année 2022, deux chantiers de renouvellement du réseau ont été intégrés.

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	130 798	133 171	133 171	133 271	133 271
Renouvellement de réseau (ml)	959	5 209	-	2 188	2 882
Taux de renouvellement	0,73%	3,91%	0,00%	1,64%	2,16%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,69 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

18) Travaux réalisés et équipements acquis au cours de l'exercice 2022

Objet des travaux et équipements	Montant des travaux (HT)
Création d'une nouvelle cuve à La Bataille	370 954,40 €
Etude de MOE pour la filière de traitement au forage de la Foncaltrie	16 364,71 €
Renouvellement du réseau à Paizay-le-Chapt	212 284,75 €
Renouvellement du réseau entre Gournay et Bataillé	222 348,40 €
Compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	4 483,95 €
Pose de SOFREL (fourniture et travaux en régie)	1 209,82 €
Renouvellement du démarreur de Loizé (fourniture et travaux en régie)	517,24 €
Acquisition d'un logiciel de gestion des automates	2 362,70 €
Renouvellement du moniteur AMI de la station de Chizé	3 253,25 €
Renouvellement du matériel de chloration dans les stations de Luché, Lussais et Vallée Caillaud	10 824,00 €
Renouvellement du nitratmètre à la station du Jardin aux Prêtres	10 760,00 €
TOTAL	855 363,22 €

Pour ce qui concerne les travaux, ce tableau ne fait état que des chantiers réceptionnés et intégrables à l'actif au 31/12/2022.



Construction de la cuve n°2 de la Bataille – Chef Boutonne

19) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci. L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (€)	1 659 163,53	1 447 846,98	1 228 481,83
Épargne brute annuelle (€)	512 747,34	439 705,04	596 893,91
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	3,24	3,29	2,06
Recettes réelles	1 568 251,57	1 637 709,74	1 942 048,30
Dépenses réelles	1 055 504,23	1 198 004,70	1 345 154,39
Remboursements au cours de l'exercice	285 541,15	285 192,83	278 806,92
dont en intérêts	74 415,16	66 347,05	57 935,95
dont en capital	211 125,99	218 845,78	220 870,97

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget production. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

20) Amortissements réalisés

	2018	2019	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	836 951,42	849 257,42	878 097,42	894 234,44	851 786,74

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A series of 30 horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : accueil@syndicat4b.fr

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2022

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie.....	4
3) Conditions d'exploitation du service	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service	4
5) Les volumes d'eau.....	5
6) Nombre d'abonnements.....	5
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :	7
8) Consommation par commune	7
9) Longueur du réseau	8
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	10
10) Tarifs en vigueur.....	10
11) Prix du service d'eau potable	10
12) La Facture d'eau (1).....	12
13) La Facture d'eau (2).....	13
14) La Facture d'eau (3).....	14
15) La Facture de l'eau (4).....	15
16) Recettes d'Exploitation	16
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	17
17) Qualité de l'eau.....	17
18) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	18
19) Performance du réseau	19
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	21
20) Travaux réalisés au cours de l'exercice	21
21) Acquisition d'équipements :.....	21
22) Branchements en plomb	21
23) Etat de la dette	22
24) Amortissements réalisés.....	22
NOTES.....	31
NOTE D'INFORMATION 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	23
NOTE D'INFORMATION 2022 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	27

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2022. Celui-ci concerne uniquement 50 communes qui sont les suivantes :

- | | | |
|---|---|---|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fors | - Paizay le Chapt |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Périgné |
| - Aubigné | - Juscorps | - Pers |
| - Beauvoir-sur-Niort | - La Chapelle-Pouilloux | - Plibou |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Plaine d'Argenson (Belleville, Boisserolles, Saint-Etienne-la-Cigogne et Prissé-la-Charrière) |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Saint Romans des Champs |
| - Brûlain | - Limalonges | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines-sous-Celles et Saint-Médard) | - Lorigné | - Sauzé-Vaussais |
| - Caunay | - Luché-sur-Brioux | - Secondigné-sur-Belle |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Lusseray | - Séligné |
| - Chérigné | - Mairé-L'Evescault | - Valdelaume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Chizé | - Maisonnay | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Clussais-la-Pommerai | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Villefollet |
| - Couture-d'Argenson | - Marigny | - Villiers-en-Bois |
| - Ensigné | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villiers-sur-Chizé |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Melleran | |
| - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Montalembert | |
| | - Montjean | |

Il est à noter que le Syndicat a repris la gestion en régie directe de la distribution de l'eau potable sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain à compter du 12 septembre 2022 car le contrat de délégation de service avec la SAUR s'est achevé à cette même date.

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **26 055** (population en vigueur au 01/01/2023).

Nombre de compteurs : **15 061 au 1^{er} janvier 2023**

3) Conditions d'exploitation du service

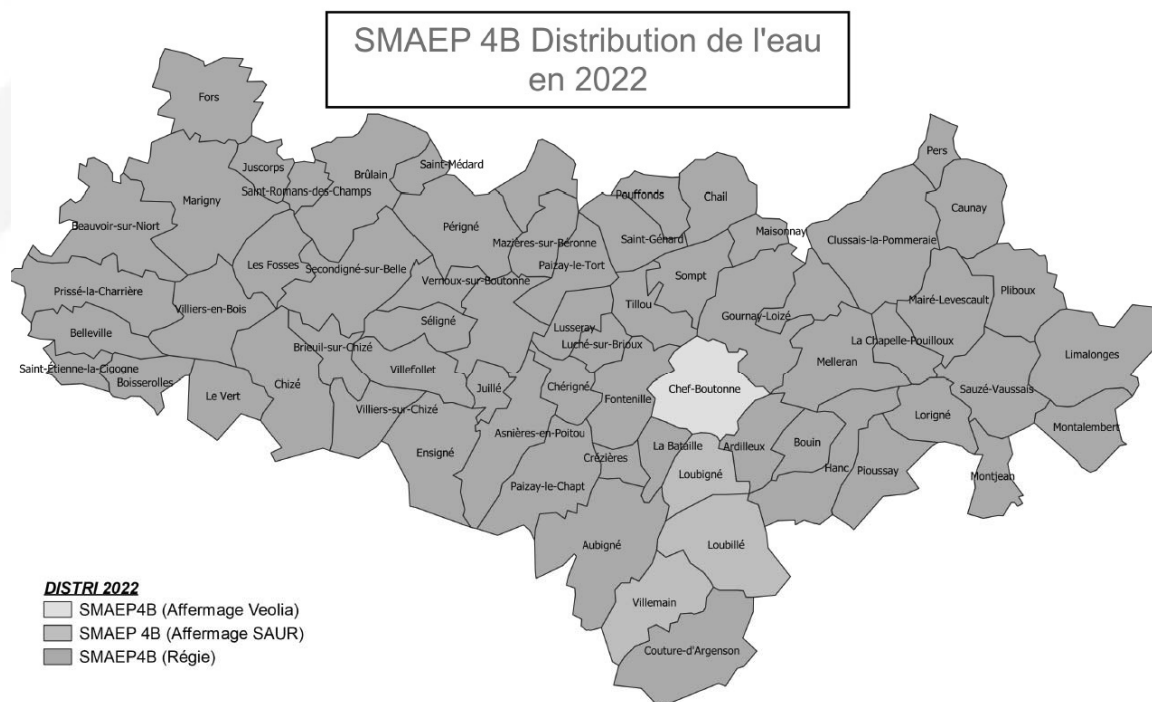
Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire centre.

Il est également géré en régie directe sur les territoires ouest et est depuis le 1^{er} janvier 2015.

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le syndicat assure en régie directe les prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clientèle
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements particuliers, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations, des ouvrages de traitement, des ouvrages de stockage
Travaux neufs	Extension de réseau, dévoiement de réseaux



5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2021 (m ³)	Importés en 2022 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	1 977 114	1 928 657	-2,45%

Les volumes mis en distribution sur le territoire ont diminué entre 2021 et 2022. Cette baisse s'explique principalement par une amélioration du rendement du réseau, malgré une consommation quasiment à l'équilibre.

b) Exportations

Export vers	Exportés en 2021 (m ³)	Exportés en 2022 (m ³)	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	10 760	11 846	10,09%
Export vers SERTAD (MELLE)	7 152	13 227	84,94%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	1 159	977	-15,70%
Export vers CNRS	2 505	2 090	-16,57%
Export vers Villefagnan	698	1 018	45,85%
Total	22 274	29 158	30,91%

Les exports entre 2021 et 2022 ont connu une augmentation, celle-ci s'explique notamment par la remise en service du secours sanitaire vers le SERTAD et principalement sur le secteur de Melle qui avait été arrêté pendant la phase de réhabilitation de la station de Chancelée.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	15 001	15 001	0,00%
Nombre d'abonnés non domestiques	59	60	1,69%
Nombre total d'abonnements	15 060	15 061	0,01%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune est stable sur l'ensemble du territoire.

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Abonnés 2022	Variation
Alloinay	Gournay-Loizé	380	377	-0,79% ▼
	Les Alleuds	188	184	-2,13% ▼
Asnières en Poitou		118	119	0,85% ▲
Aubigné		130	128	-1,54% ▼
Beauvoir-sur-Niort		993	998	0,50% ▲
Brieuil sur chizé		35	36	2,86% ▲
Brioux sur Boutonne		849	858	1,06% ▲
Brulain		362	365	0,83% ▲
Caunay		108	108	0,00% =
Celles-sur-Belle	Montigné	131	131	0,00% =
	Saint Médard	67	68	1,49% ▲
	Verrines sous Celles	130	129	-0,77% ▼

Communes	ex-Communes	Abonnés 2021	Abonnés 2022	Variation
Chef-Boutonne	Crézières	39	38	-2,56% ▼
	La Bataille	53	55	3,77% ▲
	Tillou	198	195	-1,52% ▼
Chérigné		86	89	3,49% ▲
Chizé		423	421	-0,47% ▼
Clussais la Pommeraie		416	414	-0,48% ▼
Couture d'argenson		254	249	-1,97% ▼
Ensigné		176	174	-1,14% ▼
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		312	314	0,64% ▲
Fontivillé	Chail	260	254	-2,31% ▼
	Sompt	187	182	-2,67% ▼
Fors		830	828	-0,24% ▼
Juillé		54	54	0,00% =
Juscorps		166	168	1,20% ▲
La Chapelle Pouilloux		116	116	0,00% =
Le Vert		83	82	-1,20% ▼
Les Fosses		225	229	1,78% ▲
Limalonges		517	517	0,00% =
Lorigné		243	243	0,00% =
Luché-sur-Brioux		78	76	-2,56% ▼
Lusseray		97	98	1,03% ▲
Mairé L'Evescault		372	374	0,54% ▲
Maisonnay		138	130	-5,80% ▼
Marcellé	Saint Génard	194	188	-3,09% ▼
	Pouffonds	213	209	-1,88% ▼
Marigny		436	441	1,15% ▲
Melle	Mazières sur Béronne	222	225	1,35% ▲
	Paizay le Tort	257	249	-3,11% ▼
	Saint Martin les Melle	15	17	13,33% ▲
Melleran		311	315	1,29% ▲
Montalembert		194	193	-0,52% ▼
Montjean		170	174	2,35% ▲
Paizay le Chapt		176	180	2,27% ▲
Périgné		509	504	-0,98% ▼
Pers		57	58	1,75% ▲
Plaine d'Argenson	Belleville	74	74	0,00% =
	Boisserolles	39	38	-2,56% ▼
	Prissé la Charrière	325	331	1,85% ▲
	Saint Etienne la Cigogne	90	90	0,00% =
Plibou		147	146	-0,68% ▼
Saint Romans des Champs		101	103	1,98% ▲
Saint Romans les Melle		352	355	0,85% ▲
Sauzé Vaussais		1 015	1 019	0,39% ▲
Secondigné sur Belle		263	261	-0,76% ▼
Séigné		72	74	2,78% ▲
Valdelaume	Ardilleux	90	90	0,00% =
	Bouin	89	90	1,12% ▲
	Hanc	186	184	-1,08% ▼
	Pioussay	212	215	1,42% ▲
Vernoux sur Boutonne		121	122	0,83% ▲
Villefollet		133	131	-1,50% ▼
Villiers en Bois		81	80	-1,23% ▼
Villiers sur Chizé		102	104	1,96% ▲
		15 060	15 061	0,01% ▲

7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :

Volumes (m ³)	2021	2022	Variation
Volume importé	1 977 114	1 928 657	-2,45%
Volume exporté	22 274	29 158	30,91%
Volume total mis en distribution sur le territoire	1 954 840	1 899 499	-2,83%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 395 434	1 406 780	0,81%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	146 096	149 477	2,31%
Volume total vendu aux abonnés	1 541 530	1 556 257	0,96%

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur les campagnes de relève de novembre 2021 à novembre 2022 pour les abonnés du territoire centre et de mai 2022 à mai 2023 sur les territoires est et ouest.

Le volume total consommé par les abonnés a augmenté de 14 727 m³ entre 2021 et 2022 : hausse de 35 155 m³ sur le territoire centre et baisse de 20 428 m³ sur les territoires est et ouest. La baisse des consommations sur les territoires est et ouest doit toutefois être relativisée car la relève des compteurs est intervenue en moyenne une semaine plus tôt que l'année précédente.

8) Consommation par commune

Communes	ex-Communes	Consommation 2021	Consommation 2022	m ³ /abonné 2022
Alloinay	Gournay-Loizé	56 574	59 977	159,09
	Les Alleuds	15 407	16 461	89,46
Asnières en Poitou		9 243	10 110	84,96
Aubigné		8 978	14 443	112,84
Beauvoir-sur-Niort		93 628	102 172	102,38
Brieuil sur chizé		6 645	7 334	203,72
Brioux sur Boutonne		90 173	94 266	109,87
Brulain		47 000	44 699	122,46
Caunay		8 840	9 148	84,70
Celles-sur-Belle	Montigné	19 200	25 061	191,31
	Saint Médard	5 629	7 344	108,00
	Verrines sous Celles	11 815	11 961	92,72
Chef-Boutonne	Crézières	3 685	3 397	89,39
	La Bataille	5 536	5 757	104,67
	Tillou	18 311	19 020	97,54
Chérigné		8 065	8 606	96,70
Chizé		43 751	40 472	96,13
Clussais la Pommeraie		37 944	37 326	90,16
Couture d'argenson		22 546	22 437	90,11
Ensigné		14 215	14 285	82,10
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		38 503	40 160	127,90
Fontivillé	Chail	23 577	25 268	99,48
	Sompt	16 075	16 110	88,52
Fors		81 724	72 628	87,71
Juillé		4 714	3 937	72,91
Juscorps		15 954	15 603	92,88
La Chapelle Pouilloux		10 657	11 933	102,87
Le Vert		4 612	5 644	68,83
Les Fosses		22 039	19 949	87,11
Limalonges		51 144	53 694	103,86
Lorigné		18 734	20 838	85,75
Luché-sur-Brioux		9 250	8 948	117,74
Lusseray		7 143	8 621	87,97
Mairé L'Evescault		39 879	35 221	94,17
Maisonny		11 186	12 281	94,47
Marcillé	Saint Génard	22 176	24 296	129,23
	Pouffonds	23 327	20 384	97,53
Marigny		47 133	46 323	105,04
Melle	Mazières sur Béronne	19 506	18 981	84,36
	Paizay le Tort	37 895	40 015	160,70
	Saint Martin les Melle	991	991	58,29
Melleran		28 146	30 285	96,14
Montalembert		16 403	15 715	81,42
Montjean		12 787	12 858	73,90
Paizay le Chapt		20 193	21 980	122,11

Communes	ex-Communes	Consommation	Consommation	m ³ /abonné
		2021	2022	2022
Périgné		54 917	58 835	116,74
Pers		3 831	5 313	91,60
Plaine d'Argenson	Belleville	6 769	7 774	105,05
	Boisserolles	9 794	9 027	237,55
	Prissé la Charrière	33 224	29 773	89,95
	Saint Etienne la Cigogne	12 540	10 652	118,36
Plibou		12 579	11 818	80,95
Saint Romans des Champs		18 520	20 714	201,11
Saint Romans les Melle		36 190	33 862	95,39
Sauzé Vaussais		94 337	92 104	90,39
Secondigné sur Belle		29 580	27 779	106,43
Séigné		8 089	7 330	99,05
Valdelaume	Ardilleux	12 205	11 543	128,26
	Bouin	9 103	9 379	104,21
	Hanc	11 465	11 428	62,11
	Pioussay	19 850	17 532	81,54
Vernoux sur Boutonne		17 624	12 457	102,11
Villefollet		14 672	16 853	128,65
Villiers en Bois		15 023	15 504	193,80
Villiers sur Chizé		10 285	9 641	92,70
		1 541 530	1 556 257	95,31

Les proportions de gros consommateurs et de fuites privatives sont variables d'une commune à l'autre ce qui explique l'amplitude des consommations par abonné qui vont de 54 à 237 m³.

9) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2022 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Fors	Lotissement de la Clés des Champs	238
Longueur Totale		238

Une extension a été réalisée en 2022 pour alimenter le Lotissement de la Clés des Champs à Fors et conduit à augmenter le réseau de 238 ml.

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2020	2021	2022
Extension de réseau (ml)	90	149	238

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2022 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
MONTJEAN	Grand Rue	695
LE VERT	Petit Côté et Grand Côté	2 144
LIMALONGES	La Montée Bleue, Aubanie, Sainte Heraye	1 397
ASNIERES EN POITOU	Vezin, Rue des Lauriers	341
LA CHAPELLE POUILLOUX	L'Arre Nord	335
MAISONNAY	Lotissement de la Verdinière	301
MARIGNY	Chemin de Beauregard	96
BRIOUX	Rue des Lilas, Rue Louis Blériot, Route de Paizay le Chapt	99
CLUSSAIS LA POMMERAIE	RD Franchissement d'un ouvrage d'art	24
SECONDIGNE	RD Franchissement d'un ouvrage d'art	30
Longueur Totale		5 462

Deux chantiers ont permis de supprimer des conduites en doublons et ainsi réduire le linéaire de 3 548 ml. Sur la commune de Brioux sur Boutonne, les travaux dans la rue Louis Blériot et sur la route de Paizay le Chapt ont permis de mettre hors service 748ml.

Sur la commune de Secondigné, les travaux de déconnexion du PVC Diamètre 90mm sur la RD 103 ont conduit à l'arrêt de 2 800 ml de réseau de 1970.

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2018	2019	2020	2021	2022
Moyenne	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	869 724	869 784	909 466	909 615	906 305
	Renouvellement de réseau (ml)	23 808	4 104	11 580	10 846	5 462
	Taux de renouvellement	2,74%	0,47%	1,27%	1,19%	0,60%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.26 %

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.*

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



Chantiers de renouvellement de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
06/12/2022	Vote des tarifs 2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2023 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2022		2023	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³
Territoire du SMAEP 4B régie (hors lissage du prix de l'eau)	85,50 €	1,59 €	85,50 €	1,74 €
Beauvoir sur Niort	72,30 €	1,38 €	74,94 €	1,57 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire.
La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

Territoire « Centre » :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

Territoires « Est et Ouest » :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

Communes équipées de compteurs « radio-relève » : Ardilleux, Brieuil-sur-Chizé, Chail, Crézières, Ensigné, Luché-sur-Brioux, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.0719 €/m³

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2022	1er janvier 2023
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussay, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vaussais, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,330 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Beauvoir-sur-Niort, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Evescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.



12) La Facture d'eau (1)

Sur Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,74 €	9,43% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

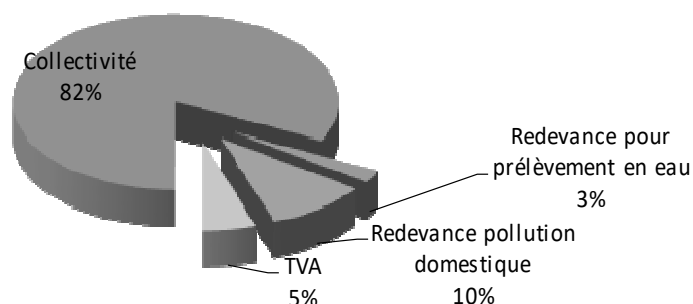
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	276,30 €	294,30 €	6,51% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00% =
TVA	17,65 €	18,64 €	5,63% ▲
Total (TTC)	338,52 €	357,57 €	5,63% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,98 €
---	--------

1er janvier 2023



13) La Facture d'eau (2)

Sur Beauvoir sur Niort.

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	72,30 €	74,94 €	3,65% ▲
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,38 €	1,57 €	13,77% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

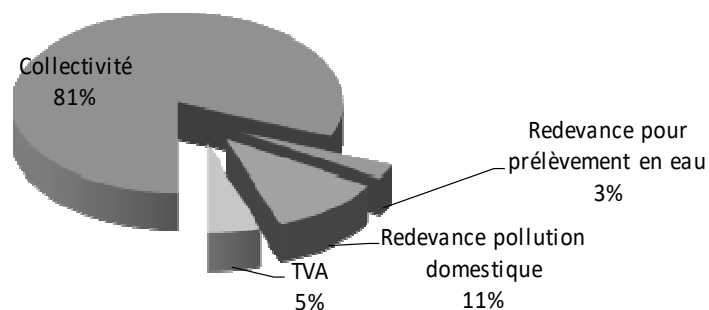
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	237,90 €	263,34 €	10,69% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00% =
TVA	15,54 €	16,94 €	9,03% ▲
Total (TTC)	298,00 €	324,91 €	9,03% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,71 €
---	--------

1er janvier 2023



14) La Facture d'eau (3)

Sur Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Chizé, Couture d'Argenson, Ensigné, Fontivillié, Juillé, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Lusseray, Maisonnay, Melle, Marcillé, Paizay-le-Chapt, Périgné, Saint-Romans-les-Melle, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Valdelaume (Ardilleux), Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé, Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Sauzé-Vaussais, Valdelaume (Bouin, Hanc, Pioussay), Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux.

Evolution du tarif de l'eau

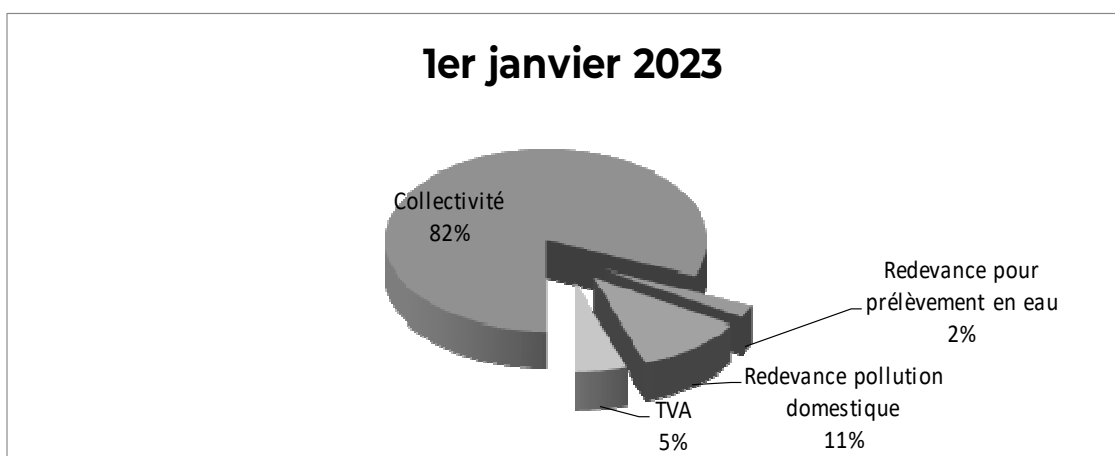
	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,74 €	9,43% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	276,30 €	294,30 €	6,51% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00% =
TVA	17,85 €	18,84 €	5,57% ▲
Total (TTC)	342,31 €	361,37 €	5,57% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	3,01 €
---	--------



15) La Facture de l'eau (4)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

Evolution du tarif de l'eau

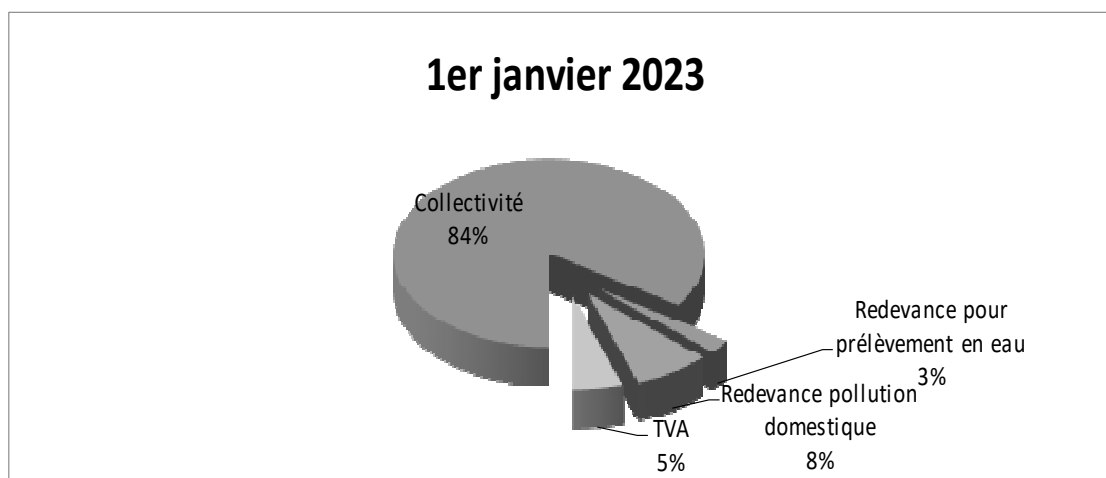
	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00% =
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	1,59 €	1,74 €	9,43% ▲
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m ³)	0,0714 €	0,0719 €	0,70% ▲
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00% =
	TVA	5,5%	5,5%	0,00% =

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Collectivité	276,30 €	294,30 €	6,51% ▲
Redevance pour prélèvement en eau	8,57 €	8,63 €	0,70% ▲
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00% =
TVA	17,19 €	18,18 €	5,78% ▲
Total (TTC)	329,65 €	348,71 €	5,78% ▲

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,91 €
---	--------



16) Recettes d'Exploitation

	2021	2022	Variation
Recettes de vente d'eau	4 125 067,34 €	4 121 594,36 €	-0,08%
dont abonnements	1 291 897,90 €	1 294 846,62 €	0,23%
Total recettes de vente d'eau	4 125 067,34 €	4 121 594,36 €	-0,08%

Le périmètre de la compétence est stable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Un lissage des tarifs à la hausse sur 7 ans est toujours en cours sur le territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort.



Le château d'eau de la Boucharderie à Périgné

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

17) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans la cadre de sa surveillance analytique.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

a) Le contrôle sanitaire

Sur l'année 2022, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2022 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	145	143	98.6 %
	Conformité physico- chimique	147	146	99 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en distribution sur l'année 2022.

Le contrôle sanitaire de l'ARS a révélé deux prélèvements non-conforme pour les paramètres bactériologiques et a un prélèvement non-conforme pour les paramètres physico-chimiques.

- Non-conformité N°1 sur la commune de Clussais-La-Pommeraiie le 27/07/2022 :
Flore aérobie revivifiable à 36°C : > 300 UFC/mL pour une référence qualité de 300 UFC/mL ou une variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle.
Action corrective : Purge du réseau et recontrôle le 23/08/2022 avec une flore aérobie revivifiable à 36°C de 49 UFC/mL soit dans la référence qualité en vigueur.
- Non-conformité N°2 sur la commune de Caunay le 29/11/2022 :
Entérocoque d'une valeur de 1 UFC/100 mL pour une référence qualité de 0 UFC/100 m.
Action corrective : Purge du réseau et recontrôle le 09/12/2022 avec un résultat pour les entérocoques < 1 UFC/100 mL soit dans la référence qualité en vigueur.
- Non-conformité N°3 sur la commune de Asnières-En-Poitou le 08/08/2022 :
Plomb au 1^{er} jet : 13.4 µg/L pour une limite de qualité de 10 µg/L.
Nickel au 1^{er} jet : 55.6 µg/L pour une limite de qualité de 20 µg/L.
Action corrective : Purge du branchement. Le recontrôle du 22/08/2022 a montré un retour en dessous des limites de qualité pour les deux paramètres.
Ce dépassement concerne uniquement le point de prélèvement et n'est pas représentatif de la qualité du réseau.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie a légèrement augmenté de 97% en 2021 à 98.6% en 2022.

b) La surveillance analytique

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore mensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Surveillance qualité de l'eau 2022 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Surveillance analytique	Suivi de la bactériologie réservoirs, établissements sensibles et bouts de réseau	140	140	100 %
	Suivi Résiduel chlore réseau de distribution	67 points de prélèvements, 515 prélèvements sur l'année 2022		
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	41 points de prélèvement, 482 prélèvements sur l'année 2022		

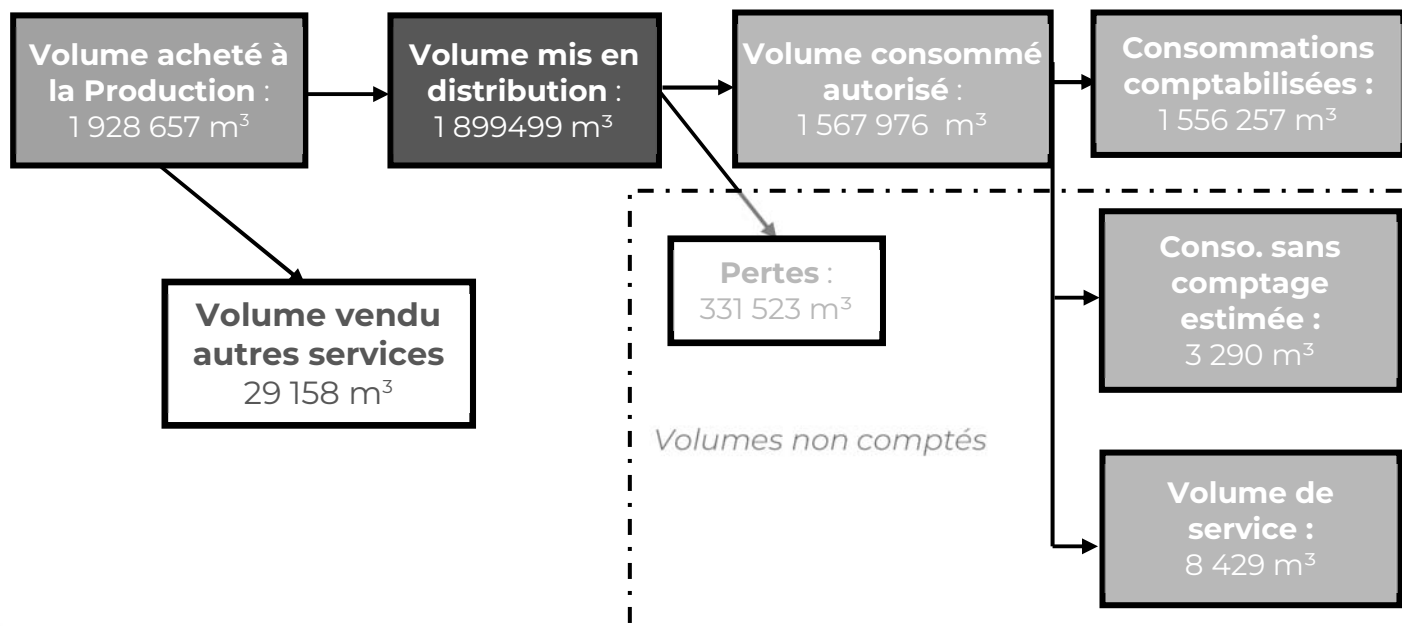
L'autosurveillance n'a relevé aucune non-conformité sur les analyses bactériologiques.

18) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (secteurs de recherche de fuite, date, nature des réparations)	10	0
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
TOTAL		120	100

19) **Performance du réseau**



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 3 290 m³. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 8 429 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution**

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau (%)	83,3%	81,5%	78,5%	79,6%	82,8%

Le rendement du réseau de distribution est de 82.8% pour l'année 2022. On constate donc une amélioration du rendement de 3,2 % par rapport à 2021.

- **Indice des volumes non comptés**

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,95	1,06	1,35	1,24	1,04

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,92	1,02	1,31	1,21	1,00

- **Indice linéaire de consommation**

(Volume consommé mesuré + Volume sans comptage estimé + Volume de service)

(Longueur du réseau hors branchements)

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation(m ³ /km/j)	4,56	4,43	4,73	4,67	4,74



Réalisation d'une purge sur le réseau

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

20) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux	Montant des subventions
Renouvellement du réseau de distribution à MAISONNAY - Cité de la Verdinière	51 933,88 €	
Renouvellement du réseau de distribution à MONTJEAN - RD19 et 26	178 152,88 €	44 011,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à LIMALONGES - Le Theil	217 510,83 €	57 406,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à CHIZÉ - Availles	53 559,00 €	15 485,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à LE VERT - La Maçonne	216 029,30 €	64 808,79 €
Renouvellement du réseau de distribution à GOURNAY - Bataillé	133 175,65 €	36 864,20 €
Renouvellement du réseau de distribution à LA CHAPELLE-POUILLOUX - Arre	87 928,70 €	
Renouvellement du réseau de distribution à ASNIÈRES-EN-POITOU - Vezin	86 467,53 €	15 452,00 €
Renouvellement du réseau de distribution à BRIOUX-SUR-BOUTONNE - rue Lilas	15 522,92 €	
Renouvellement du réseau de distribution à CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	7 775,11 €	
Renouvellement du réseau de distribution à MARIGNY - Beauregard	24 197,66 €	
Renouvellement du réseau de distribution à SECONDIGNÉ-SUR-BELLE	41 845,58 €	
Renouvellement des branchements à BRIOUX-SUR-BOUTONNE - RD102	17 199,11 €	
Renouvellement des branchements à BRIOUX-SUR-BOUTONNE - RD104	19 454,96 €	
Création d'un branchement à BEAUVOIR-SUR-NIORT - RD650	2 951,48 €	
Réhabilitation du château d'eau de Limort à CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	153 313,99 €	
Sécurisation des châteaux d'eau de FORS et de Vauthion à PLIBOUX	22 023,00 €	
Renouvellement de matériel de télégestion SOFREL (fourniture et travaux en régie)	11 811,05 €	
Installation de panneaux solaires sur les châteaux d'eau de LORIGNÉ et COUTURE D'ARGENSON (fournitures et travaux en régie)	3 072,77 €	
Installation de stabilisateurs sur le réservoir de Pommeroux et la chambre de comptage de MONTALEMBERT (fournitures et travaux en régie)	3 823,00 €	
Renouvellement de compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	9 074,66 €	
TOTAL	1 356 823,06 €	234 026,99 €

21) Acquisition d'équipements :

Nature des équipements	Montant des équipements
Acquisition d'un luminomètre	1 750,00 €
Acquisition d'un spectrophotomètre mobile	410,00 €
Renouvellement de l'analyseur de la station de Chizé	3 253,25 €
Renouvellement de compteurs abonnés	89 261,40 €
Acquisition de deux meuleuses, un perforateur et d'une scie sabre	1 984,76 €
TOTAL	96 659,41 €

22) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements Plomb	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,007%	0,007%

Il reste un branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

23) **Etat de la dette**

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (€)	806 714,58 €	673 646,45 €	2 030 718,55 €
Épargne brute annuelle (€)	1 450 471,75 €	1 254 581,76 €	1 040 916,59 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	0,56	0,54	1,95
Recettes réelles	4 467 432,45 €	4 404 252,99 €	4 431 878,43 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	3 016 960,70 €	3 149 671,23 €	3 390 961,84 €
Remboursements au cours de l'exercice	153 014,28 €	151 527,37 €	168 004,31 €
dont en intérêts	22 939,60 €	18 459,33 €	25 076,31 €
dont en capital	130 074,68 €	133 068,04 €	142 928,00 €

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Un nouvel emprunt (1 500 000 €) a été souscrit en 2022.

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

24) **Amortissements réalisés**

	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	649 387,79	878 746,26	905 428,08



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>







D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,37 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>67,2 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>	
 <p>10,35 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2022</p>		 <p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>1,76 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>4,21 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>12,31 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>	


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

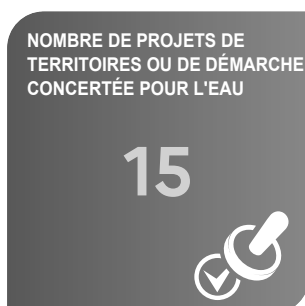
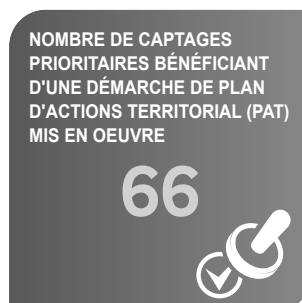
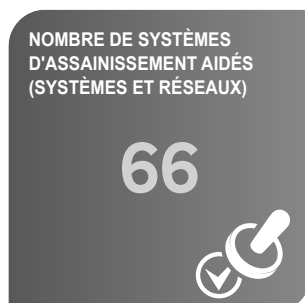
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>6,90 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	 <p>11 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information)</p>	 <p>29,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales</p>	
 <p>17,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022</p>		 <p>7,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>8,80 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	 <p>0,90 € pour la coopération décentralisée</p>	 <p>18,30 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>	

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801

31078 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle

33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat

19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503

64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510

12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

➔ bit.ly/Podcasts-Eau





Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

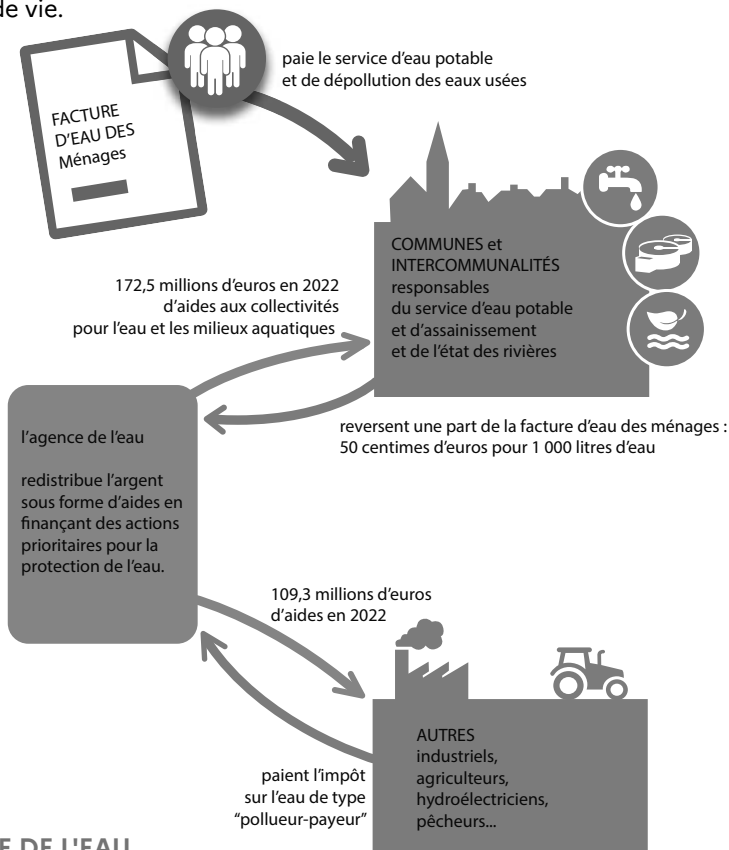
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

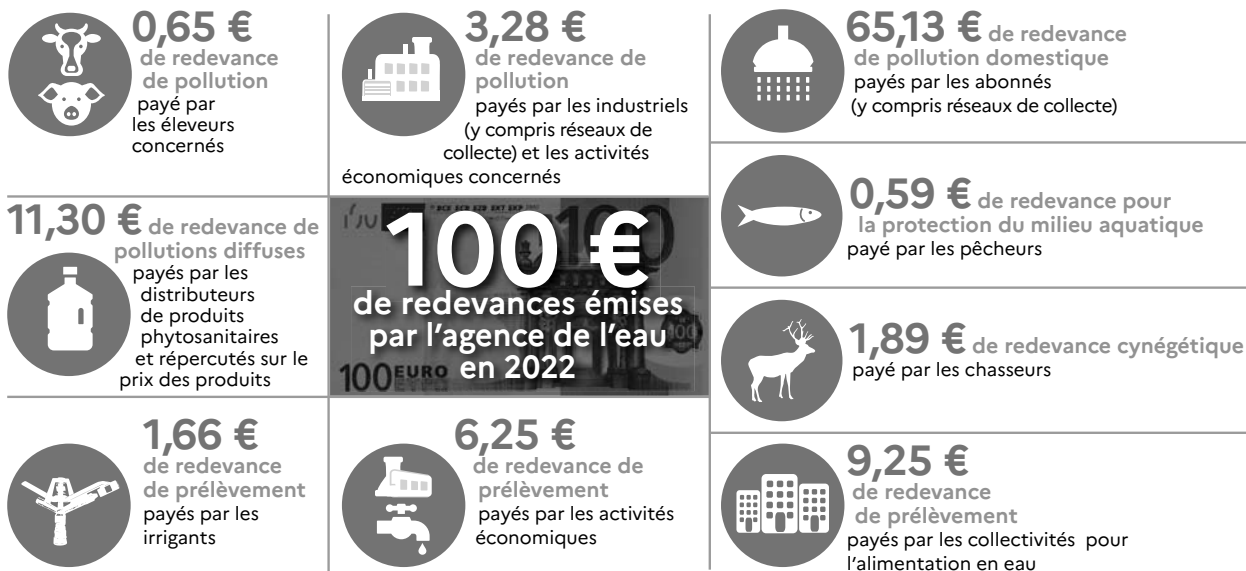
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



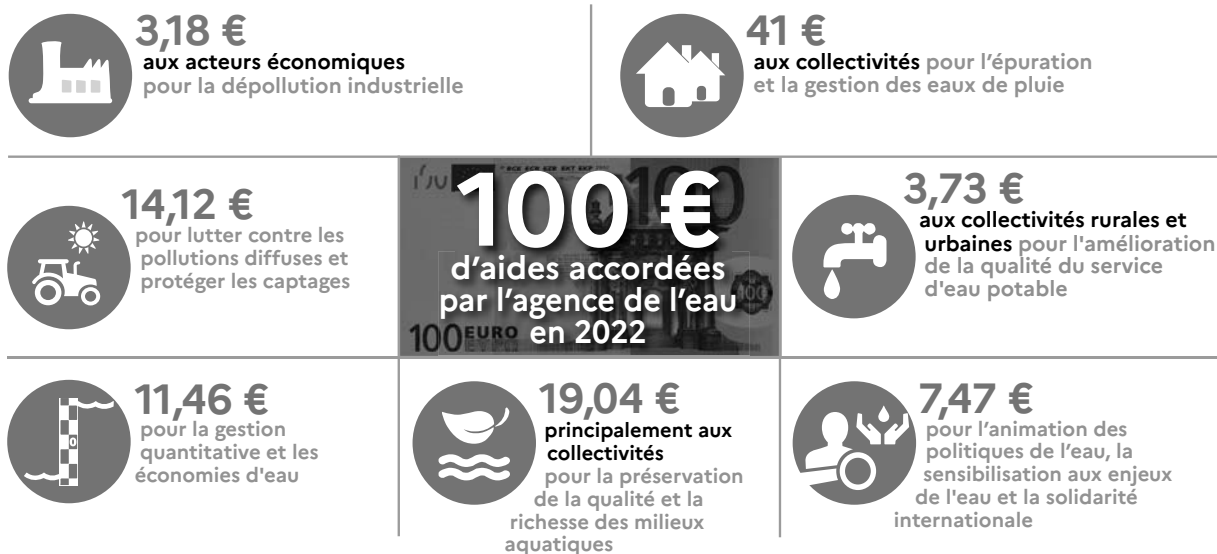
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

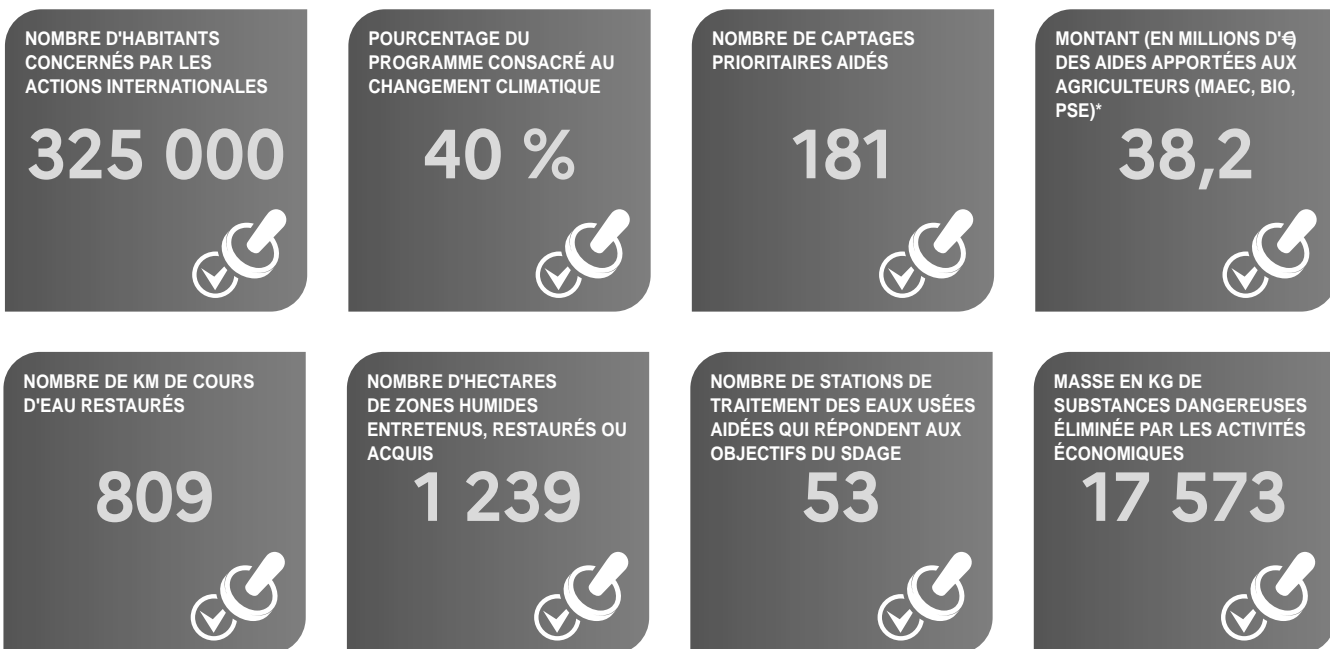


En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

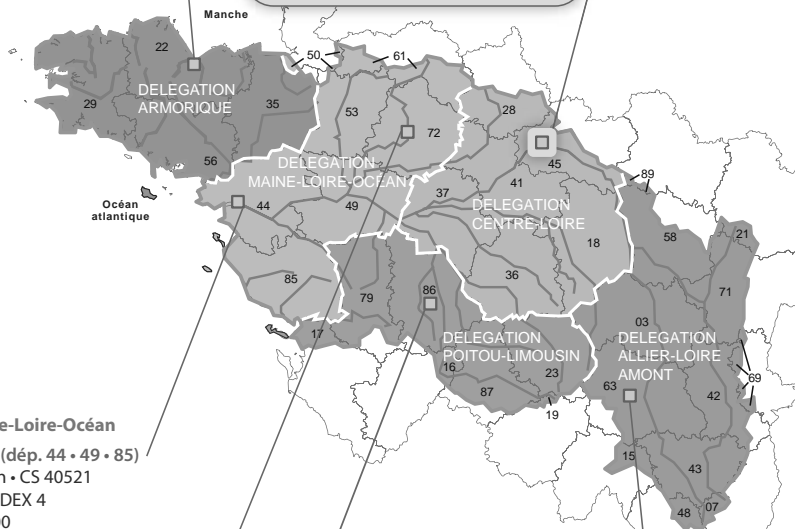
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Nouveaux podcasts

Retrouvez toutes les ressources sur le site
<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ bit.ly/Podcasts-Eau



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : accueil@syndicat4b.fr

RAPPORT SELON LE DÉCRET ET L'ARRÊTÉ DU 2 MAI 2007

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



EAU POTABLE

**SMAEP 4B – Distribution – Délégation de Service Public avec
VÉOLIA**

Année 2022

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1) Organisation administrative du service.....	3
2) Estimation de la population desservie	3
3) Conditions d'exploitation du service.....	3
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	3
5) Les volumes d'eau	4
6) Nombre d'abonnements.....	4
7) Bilan des volumes sur le territoire :	4
8) Longueur du réseau.....	4
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
9) Tarifs en vigueur	6
10) Prix du service d'eau potable	6
11) Recettes d'Exploitation	6
12) La Facture d'eau	7
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
13) Qualité de l'eau.....	8
14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	9
15) Performance du réseau	9
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	11
16) Travaux réalisés au cours de l'exercice	11
17) Etat de la dette	11
18) Amortissements réalisés.....	11

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique. Par arrêté du 13 mars 2020, les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ont été supprimées.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable avec délégation de service public VÉOLIA au cours de l'exercice 2022. Celui-ci concerne uniquement la commune de Chef-Boutonne (territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne car le territoire des ex-communes de Crézières, La Bataille et Tillou est distribué en régie directe par le Syndicat 4B).

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **1 973** (population en vigueur au 01/01/2023).

Nombre de compteurs : **1 299**

3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public avec la société VÉOLIA (contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016 et qui s'achèvera le 31 décembre 2025).

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à Véolia sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	Entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des branchements particuliers, des canalisations, des ouvrages de traitement captages, des ouvrages de stockage,....
Travaux neufs	d'extensions de réseau, de dévoiement des réseaux.

5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2021 (m ³)	Importés en 2022 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	149 124	171 239	14,83%

b) Exportations

Le service n'exporte pas d'eau.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	1 290	1 296	0,47%
Nombre d'abonnés non domestiques	1	1	0,00%
Nombre total d'abonnements	1 291	1 297	0,46%

7) Bilan des volumes sur le territoire :

Volumes (m ³)	2020	2021	2022
Volume importé	131 551	149 124	171 239
Volume exporté	0	0	0
Volume total mis en distribution sur le territoire	131 551	149 124	171 239
Volume vendu aux abonnés domestiques	93 857	123 981	102 610
Volume vendu aux abonnés non domestiques	291	288	312
Volume total vendu aux abonnés	94 148	124 269	102 922

8) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2022 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
Chef-Boutonne	-	0
Longueur Totale		0

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2020	2021	2022
Extension de réseau (ml)	0	0	0

b) *Renouvellement des réseaux*

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2022 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
CHEF-BOUTONNE	Rue de l'Huilerie	185
Longueur Totale		185

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

		2018	2019	2020	2021	2022
Moyenne	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	37 299	37 299	37 756	37 756	37 546
	Renouvellement de réseau (ml)	450	275	990	0	185
	Taux de renouvellement	1,21%	0,74%	2,62%	0,00%	0,49%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.01 %

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) **renouvelés au cours des cinq dernières années** par la longueur du réseau.*

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

9) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
06/12/2022	Vote des tarifs 2023

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

10) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2023 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2022		2023	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m ³
Part collectivité	43,14 €	0,6825 €	39,48 €	0,7539 €
Part délégataire	42,36 €	0,9075 €	46,02 €	0,9861 €
Total	85,50 €	1,5900 €	85,50 €	1,7400 €

Pour le premier semestre, les factures comportent l'abonnement du 1^{er} semestre et le solde des m³ consommés l'année précédente.

Pour le deuxième semestre, l'abonnement du 2nd semestre et 45% des m³ consommés l'année précédente au tarif de l'année en cours (application progressive et complète des tranches du barème).

La redevance « préservation des ressources en eau » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable et s'élève à 0.066 €/m³.

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et s'élève à 0.33 €/m³.

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.

11) Recettes d'Exploitation

	2021	2022	Variation
Exploitation du service	143 635,00 €	167 419,00 €	16,56%
Collectivités et autres organismes publics	163 678,00 €	186 551,00 €	13,97%
Travaux attribués à titre exclusif	312,00 €	950,00 €	204,49%
Produits accessoires	6 708,00 €	5 373,00 €	-19,90%
Total recettes de vente d'eau	314 333,00 €	360 293,00 €	14,62%

12) La Facture d'eau

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Part du délégataire				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	42,36 €	46,02 €	8,64%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,9075 €	0,9861 €	8,66%
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	43,14 €	39,48 €	-8,48%
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	m ³ consommés	0,6825 €	0,7539 €	10,46%
Redevances et taxes				
	Redevance préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,0660 €	0,0660 €	0,00%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

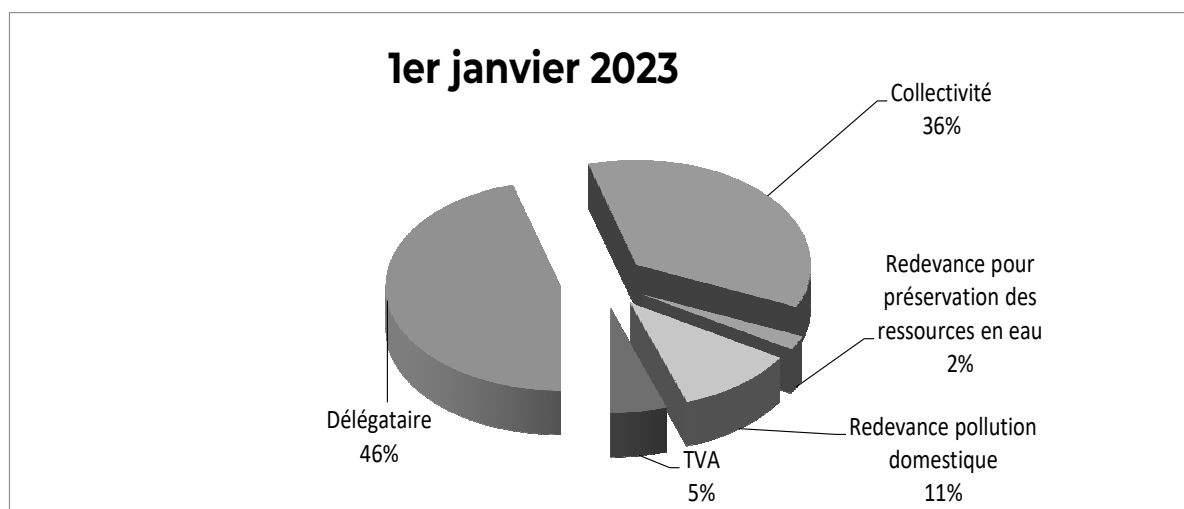
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation
Délégataire	151,26 €	164,35 €	8,66%
Collectivité	125,04 €	129,95 €	3,93%
Redevance pour préservation des ressources en eau	7,92 €	7,92 €	0,00%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,81 €	18,80 €	5,56%
Total (TTC)	341,63 €	360,62 €	5,56%

Prix théorique du m³ pour un abonné consommant 120 m³:

3,01 €



INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

13) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- o les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- o les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

Conformité des prélèvements :

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle sanitaire et surveillance du délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	5	5	55	55	60	60
Physico-chimie	6	6	0	0	6	6

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégué	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	100,0 %	/	100,0 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Conformité des paramètres analytiques :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	10	10	110	110
Physico-chimique	23	23		
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	19	19	220	216
Physico-chimique	37	37	122	122
Autres paramètres analysés				
Microbiologique			55	
Physico-chimique	28			

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

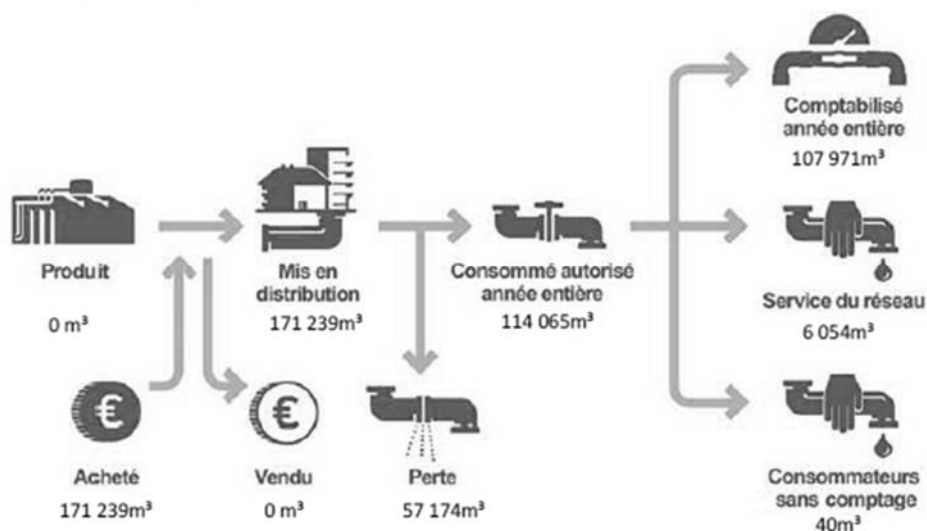
14) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	11
Total Parties A et B		45	41
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	101

15) Performance du réseau

Synthèse des flux de volumes



Les consommations sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) sont estimées à 40 m³. Les volumes de service (vidanges des biefs, purges, lavages des réservoirs) sont évalués à 6 054 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **Rendement du réseau de distribution**

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau (%)	83,8%	81,4%	79,4%	84,4%	66,6%

- **Indice des volumes non comptés**

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	1,77	2,28	2,34	1,72	4,62

- **Indice linéaire de pertes en réseau**

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	1,60	1,90	1,97	1,69	4,17

- **Indice linéaire de consommation**

	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation(m ³ /km/j)	7,55	9,13	8,32

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

16) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Réseau de distribution rue de l'Huilerie (travaux terminés au 31/12/2022)	93 800,36 €
TOTAL	93 800,36 €

17) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre (€)	268 206,44 €	245 082,85 €
Epargne brute annuelle (€)	235 898,52 €	49 259,21 €
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	1,14	4,98
Recettes réelles	305 658,08 €	118 759,60 €
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	69 759,56 €	69 500,39 €
Remboursements au cours de l'exercice	27 168,82 €	26 971,87 €
dont en intérêts	4 081,62 €	3 848,28 €
dont en capital	23 087,20 €	23 123,59 €

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

18) Amortissements réalisés

	2020	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements	0,00	104 348,02	22 946,12

Les opérations de transfert des biens du service d'eau ayant pu être réalisées en 2021, les écritures d'amortissement ont été régularisées la même année. En 2022, les amortissements ont repris un cours normal.



SYNDICAT 4B

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : accueil@syndicat4b.fr